


6. 9. 352
Ex Bibliotheca
De Cardenas
69.352

COMPLEMENT

DU MÉMORIAL

DE SAINTE-HÉLÈNE.



IMPR. DE MAD. JEUNEHOMME-CRÉMIÈRE.

COMPLÉMENT

DU MÉMORIAL

DE SAINTE-HÉLÈNE.

NAPOLÉON

EN EXIL;

RELATION CONTENANT LES OPINIONS ET LES RÉFLEXIONS DE NAPOLÉON SUR LES ÉVÉNEMENS LES PLUS IMPORTANS DE SA VIE DURANT TROIS ANS DE SA CAPTIVITÉ, ET ORNÉE D'UN FAC SIMILE;

RECUEILLIES

PAR BARRY E. O'MEARA;

Son dernier Chirurgien;

TERMINÉES

Par une Notice historique sur la mort de Napoléon; le nom de toutes les batailles qu'il a commandées en personne; son Testament; la dernière lettre que le général Pichegru a adressée en Angleterre après son débarquement en France; et plusieurs Pièces officielles qui n'ont jamais été imprimées, ou sont peu connues.

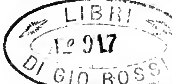
TROISIÈME ÉDITION.

TOME IV.

PARIS,

Mme SEIGNOT, LIBRAIRE, QUAI ST.-MICHEL, No 15.

1823.



COMPLEMENT

DU MÉMORIAL

DE

SAINTE-HÉLÈNE.

30. — Napoléon était à peu près dans le même état. Je suis allé à *Plantation-House* faire mon rapport : sir Hudson Lowe était sorti ; à mon retour, je l'ai rencontré à Longwood. Je lui ai donné des nouvelles de la santé de Napoléon, et, en réponse à plusieurs de ses observations, je lui ai dit qu'il n'y avait rien de vraiment dangereux ; mais que les enflures œdémateuses aux extrémités, quand elles avaient lieu chez un homme de l'âge et du tempérament de Napoléon, donnaient matière à des craintes, et qu'elles étaient souvent des avant-coureurs de l'hydropisie.

Son excellence m'a dit que le principal objet de sa course à Longwood avait été d'obtenir une réponse du comte Bertrand

à une offre qu'il avait faite, le 28 du mois, de construire une barraque, longue de soixante-dix pieds, qui formerait une galerie provisoire pour s'y promener, jusqu'à ce qu'il arrivât une réponse d'Angleterre relativement à la construction d'une nouvelle maison; que, pour toute réponse, le comte Bertrand s'était contenté de hausser les épaules; que, d'ailleurs, il avait montré peu de modération dans ses discours, et n'avait pas demandé une ou deux choses seulement; mais qu'il avait insisté pour que toute chose fût remise sur le même pied que du temps de sir Georges Cockburn; que, si on n'accordait pas à Napoléon la liberté de recevoir les personnes qui viendraient à Longwood, il était décidé à ne point sortir de l'intérieur de son appartement; qu'il voulait jouir de la faculté d'aller et de venir librement dans l'île, d'entrer dans toutes les maisons qu'il jugerait convenable; enfin, d'écrire et de recevoir des lettres sans que personne pût y mettre obstacle. Il me demanda ensuite si j'avais entendu tout ou partie de la conversation que Napoléon et Bertrand avaient eue avec les commissaires. Je répondis que

non. Son excellence a dit que cela était très-extraordinaire, attendu que le général Bonaparte avait fait quelques remarques très-importantes à M. Balcombe au sujet de ces commissaires.

J'ai revu Napoléon le soir. Il s'est plaint d'avoir mal aux dents et aux joues; il attribuait cette douleur à une promenade d'environ dix minutes qu'il avait faite dans le jardin. Je lui ai proposé de consentir à ce qu'on construisit la barraque. Il m'a répondu qu'il avait besoin d'exercice en plein air et non sous une galerie; qu'il en avait fait faire une, longue d'environ une lieue, en France, mais que cela n'avait pas répondu à son attente. D'ailleurs, qu'en été la salle du billard était tellement échauffée par les rayons du soleil, qu'à cinq heures il était impossible d'y rester; qu'une barraque en bois serait encore pis, qu'en conséquence il était absolument inutile de la construire, attendu qu'il ne désirait point d'autre ombrage que celui des arbres.

1er *Octobre.* — J'ai vu Napoléon, à huit heures du matin, dans sa chambre à coucher. Il s'est plaint d'une douleur sourde (*dolore sordo*) dans la région hypo-

condriaque droite, immédiatement au dessous des cartillages des côtes; il m'a dit avoir éprouvé, hier matin, pour la première fois, dans l'épaule droite, une sensation pénible, qui ressemblait plutôt à un engourdissement qu'à une douleur; une légère disposition à tousser, un défaut de repos la nuit. Il a dit qu'il sentait comme un besoin d'appuyer ou de presser son côté contre quelque chose (*vorrei appogiarmi sopra o contra qualche cosa*); les gencives spongieuses et les jambes un peu enflées; pulsations, 68; l'appétit assez bon; il a dit sentir du côté droit, quelque chose qu'il ne sentait pas auparavant. Je lui ai dit que je croyais cet effet produit par une rétention dans les régions inférieures de l'abdomen, et qu'il me paraîtrait convenable qu'il prît une médecine, que, si le foie était attaqué, maladie très-commune dans l'île, et que le mal fît des progrès, il serait accompagné d'autres symptômes, et qu'alors on ne pourrait douter que ce ne fût une hépatitis; que, dans ce cas, il serait nécessaire d'avoir recours à des remèdes convenables; que je lui prescrivais, au préalable la diète et l'abstinence du vin. Il secoua la tête lorsqu'il entendit parler de

médecine. Je lui ai dit que, s'il était menacé de l'*hépatitis*, il ne devait pas négliger de prendre médecine, parce que s'il n'en fesait pas usage à temps, cela pourrait mal tourner pour lui. Il répondit : « *Almeno avro questa consolazione che la mia morte sara un disonore eterno alla nazione inglese*, qui m'a envoyé ici dans ce climat pour mourir sous les mains d'un***. » J'ai observé qu'il ne devait pas hâter sa mort en refusant de prendre les remèdes nécessaires. Il a répondu : « *Ce qui est écrit, est écrit.* » Jetant ses regards vers le ciel : « *Nos journées sont comptées.* » J'ai répondu que, d'après cette doctrine, tous les secours de la médecine seraient inutiles. Il n'a fait aucune réponse.

Quant à la diète et à l'abstinence du vin, il a observé qu'il n'avait, jamais de sa vie, commis d'excès dans le boire ni dans le manger; qu'il ne buvait que très peu de vin; mais que ce peu lui était absolument nécessaire, attendu qu'il se trouvait toujours mieux après l'avoir pris, et qu'il était convaincu que, s'il renonçait à cet usage, il dépérirait rapidement. Il prit ensuite un bain d'eau salée, et s'entretint avec moi de sujets de médecine.

2. — Napoléon s'est senti soulagé par le bain d'eau salée d'hier soir. Il n'a pas reposé; je lui ai recommandé l'exercice à cheval.

J'ai vu Napoléon à dix heures dans son lit; ses jambes étaient un peu plus enflées que le matin. Il aurait pris un autre bain, mais il n'y avait point d'eau. Il n'avait presque rien mangé, et il souffrait d'un léger mal de tête.

3. — J'ai examiné le côté droit du malade, et je me suis aperçu qu'il était, au toucher, plus dur que le gauche. Il y avait aussi une enflure évidente et visible, qui, sous la pression, lui causait une certaine douleur. Napoléon a dit, qu'il avait fait cette observation depuis deux mois, qu'il n'y avait pas pris garde, et qu'il avait attribué cette enflure à l'obésité, mais que maintenant cette grosseur étant accompagnée de douleurs, il imaginait qu'elle pouvait avoir quelque rapport avec un engorgement du foie (*).

J'ai recommandé le calomel, les frictions

(*) Comme ce n'est pas l'intention de l'auteur de fatiguer le lecteur par un journal médical, on ne continuera à détailler les symptômes, que lorsque cette remarque deviendra absolument nécessaire.

aux extrémités, l'usage fréquent de la brosse aux frictions, un bain chaud d'eau salée, la continuation d'anti-scorbutiques, un gargarisme, l'exercice du cheval, etc. Napoléon m'a dit que le gouverneur avait écrit hier au comte Bertrand, pour le prévenir que Napoléon était le maître de s'écarter de la route, et de se promener dans la vallée, mais que la même faculté ne s'étendrait pas à ses officiers, s'ils n'étaient avec lui. « C'est une pure tracasserie, me dit-il, lorsque je l'engageai à profiter de cette permission, cela ne ferait que m'exposer à des insultes plus sérieuses, car les sentinelles ne me connaissent pas personnellement, et tout bon soldat qui voudrait, pour ne pas être responsable de ce qui pourrait arriver, remplir son devoir avec exactitude, dirait : *Halte-là ! le général Bonaparte est-il parmi vous ? L'êtes-vous vous-même ? Si vous l'êtes, vous pouvez passer ;* ainsi du reste : vous voyez que j'aurais le désagrément d'être obligé de rendre compte de moi-même à chaque factionnaire que je trouverais sur mon chemin, pour peu qu'il voulût exécuter sa consigne à la rigueur. D'ailleurs le gouverneur n'a pas plus le droit d'exercer

ses actes arbitraires sur *questi signori* que sur moi. L'espèce de convention qu'ils ont signée, ne les assujétit qu'aux mesures qui peuvent être prises à mon égard, et ils ne partagent ma captivité qu'à ces conditions. D'un autre côté, je lui conteste, à moins qu'il ne produise des ordres positifs, signés du prince régent ou de ses ministres, le droit qu'il s'arroge d'étendre le cercle des mesures de sévérité et de précautions que l'amiral Cockburn a jugé à propos de prendre, et qui ont été approuvées par son gouvernement; car enfin, s'il se croit suffisamment autorisé à en agir selon son caprice ou sa mauvaise humeur, à changer à chaque instant de conduite, à augmenter, sous le plus léger prétexte, ses moyens de rigueur et de surveillance, qui me répondra qu'il ne fasse à l'avenir pis qu'il n'a fait par le passé ?

« C'est là une des raisons qui m'ont empêché de prendre l'exercice de la promenade. Je ne veux donner, par ce moyen, aucune nouvelle prise sur moi, et ôter ainsi l'occasion d'exercer un pouvoir despotique à mes dépens. Je ne veux pas me soumettre aux fantaisies d'un homme qui

ne jouit pas de ma confiance et qui est mon ennemi personnel, sans compter que si je me déterminais à sortir, je ne voudrais pas le faire sans avoir envoyé, au préalable, Gourgaud, s'assurer s'il n'y aurait aucun danger à être arrêté et insulté par les sentinelles. »

Je lui ai demandé la permission de faire venir M. Baxter pour le voir. Il m'a répondu que si les symptômes de sa maladie devenaient plus alarmans, comme il y avait toute apparence, il y consentirait volontiers, pourvu que sir Hudson Lowe n'y entrât pour rien : *Che non se ne mischia mai.*

4. — Je suis allé à *Plantation-House* porter le bulletin de la santé de Napoléon, comme j'ai ordre de le faire. Après l'avoir lu, le gouverneur me dit que j'entrais dans trop de détails, et que j'eusse à en faire un autre qu'il pût rendre public. Ensuite il a ajouté qu'il avait reçu du comte Bertrand une longue lettre, contenant des argumens semblables à ceux que j'avais coutume d'employer, et parmi lesquels il y avait une allusion à lord Liverpool; ce qui, joint aux circonstances qui avaient eu lieu depuis quelque temps, avait l'air de se rapporter

à quelque correspondance secrète. J'ai dit que Napoléon avait toujours déclaré qu'il croyait les lords Liverpool et Sidmouth plus favorablement disposés à son égard que la plupart des ministres anglais; que, dans le fait, je ne l'avais jamais entendu se plaindre d'aucun des ministres anglais nominativement, excepté des lords Bathurst et Castlereagh.

5. — J'ai vu ce matin Napoléon, qui était à peu près dans le même état que les jours précédens. Le comte Montholon, le comte Balmaine et le capitaine Gor, ont eu ensemble une longue conversation.

6. — Napoléon était dans le même état. Je lui ai de nouveau recommandé très-fortement l'exercice, et je lui ai dit que, s'il différait davantage, l'enflure des jambes pourrait augmenter au point de le rendre incapable de sortir, que, s'il montait à cheval et se donnait du mouvement, j'étais convaincu que ce gonflement, qui se fesait remarquer aux extrémités inférieures, disparaîtrait bientôt. Il en convint; mais il déclara que jusqu'à ce que les choses fussent remises sur le pied où elles étaient du temps de sir Georges Cockburn, ou à peu près, il

ne sortirait pas; qu'il était résolu à ne laisser aucune prise à un homme qui avait poussé la folie jusqu'à lui défendre de parler, et qui pouvait à son gré ordonner qu'on lui bandât les yeux pour l'empêcher de voir; que la contrainte qu'on lui imposait avait plutôt pour objet de l'affecter au moral qu'au physique, qu'il ne pouvait aller se promener dans le bois lorsqu'il le voulait; et que, considérant l'homme auquel il avait affaire, il était convaincu que s'il s'y hasardait, le gouverneur trouverait bientôt un prétexte pour lui causer de nouvelles vexations, et qu'il ne voulait pas se mettre dans le cas d'en éprouver; qu'enfin il ne voulait pas sortir que les choses ne fussent remises sur le pied où elles étaient auparavant, parce qu'autrement ce serait consacrer en quelque sorte la tyrannie du gouverneur.

J'ai pris la liberté de lui représenter qu'il ressemblait à un homme qui tombe dans le fond d'un précipice, et qui refuse de se saisir d'une corde qu'on lui tend et qui peut le sauver d'une mort inévitable (*). Il se mit à

(*) Le lecteur conviendra avec moi, qu'en ma

mettre en vigueur, même faire pis encore par la suite, selon son caprice ou ses craintes imaginaires. Si je me déterminais à sortir et que je fusse insulté par une sentinelle, cela produirait sur moi et sur ma santé un ravage pire que les six mois de contrainte que je m'impose. Mais cet homme n'est point susceptible d'apprécier les souffrances morales, parce qu'il est incapable de les ressentir lui-même : son âme n'a pas le degré de sensibilité convenable. Il croit tenir quelque déserteur ou caporal corse. C'est un mélange d'imbécilité et d'astuce. Si je me décidais à sortir, il ne se passerait pas une semaine peut-être, que, par des voies obliques et tortueuses, il n'insinuât aux commissaires que j'abuse de la permission qui m'a été accordée. »

Le comte Bertrand a remis au capitaine Blackeney un gros paquet cacheté à l'adresse du comte de Liverpool, et s'est fait donner un reçu.

J'ai communiqué à sir Hudson Lowe la substance de ce que Napoléon m'a dit; j'ai répété, que toutes les fois que sir George Cockburn fesait des réglemens relatifs aux Français, il avait l'habitude de les discuter

avec les comtes Montholon et Bertrand, et que, par ce moyen, l'exécution des mesures qu'il se croyait obligé de prendre n'éprouvaient aucune difficulté. Sir Hudson me répondit que *ses propres mesures* avaient été approuvées par le gouvernement anglais ; et que la plupart des lettres qu'il en avait reçues, portaient que le prince régent trouvait bon que telle ou telle mesure eût été prise.

8. — Napoléon s'est promené pendant un court espace de temps dans le jardin. Comme il avait perdu depuis quelque temps l'habitude de faire de l'exercice, il s'est trouvé si fatigué qu'il a été obligé de s'asseoir sur les degrés en face de la galerie vitrée. Il était cependant plus gai et mieux disposé qu'hier, et il a éprouvé un mieux sensible, qu'il faut attribuer aux bains d'eau salée qu'il a pris et aux autres remèdes dont il a bien voulu faire usage.

9. — Napoléon n'était pas aussi bien portant. Il s'est plaint de ressentir aux extrémités inférieures des douleurs que j'attribue au froid qu'il a éprouvé hier. La nuit ne s'était pas écoulée tranquillement. « J'étais dans l'intention de vous envoyer chercher

ce matin de bonne heure, m'a-t-il dit; mais ensuite je me suis dit à moi-même: ce pauvre diable de docteur a été toute la nuit au bal et a besoin de dormir. Si je le trouble dans son sommeil, il aura les yeux si pesans et les idées si confuses, qu'il ne sera pas en état de bien juger de mon état. Bientôt après, j'ai transpiré abondamment, et je me suis senti soulagé. »

Lorsque je l'eus quitté, il se recoucha et resta au lit pendant quelques heures.

10. — Napoléon m'a paru aujourd'hui assez mal disposé; ses jambes étaient pourtant un peu moins enflées, etc. « Le gouverneur, m'a-t-il dit, est allé hier chez Bertrand, et a témoigné le désir d'accommoder les choses; mais il a si souvent agi ainsi, sans en venir à aucune conclusion, qu'il en sera sans doute de même cette fois-ci. J'ai ordonné à Bertrand d'envoyer chercher le petit major (Gorrequer), de lui expliquer l'affaire et de lui dire ce que nous voulons; je suis d'avis que la seule garantie que je puisse avoir pour ma vie, consiste à établir des relations journalières avec les officiers de l'armée de la marine et avec les habitans; car si ces rapports eussent existé

auparavant, le gouverneur n'aurait pas pu, sans compromettre gravement sa responsabilité morale, continuer pendant si longtemps ses vexations, quoique le lieu où nous sommes renfermés soit petit et misérable, et que les habitans puissent être considérés comme autant d'esclaves du pouvoir arbitraire; néanmoins l'opinion publique aurait été encore de quelque poids, le bruit s'en serait répandu en Angleterre, et John Bull n'eût pas souffert une conduite si déshonorante pour son pays. Ce que je veux, c'est qu'on ne fasse, relativement à ma personne, ni mystère, ni secret; partout où il y a du mystère, il y a de mauvaises intentions. Si chaque chose se fesait de manière à pouvoir être publiée, tout serait tellement en règle, qu'on n'aurait plus besoin de publicité. Il me serait indifférent que la maison où je suis fût de verre. Les procédés qu'on a envers moi devraient être de nature à pouvoir être connus de tout le monde.

« Vous vous rappelez que du temps où l'amiral commandait ici, on n'a jamais pensé à envoyer en Angleterre aucune réclamation, parce que notre situation était sup-

portable et qu'on pouvait s'y accoutumer. J'ai témoigné à Bertrand le désir de recevoir des visites, et je lui ai dit de faire connaître au gouverneur qu'il peut aisément arranger cette affaire, en envoyant lui-même la liste des personnes auxquelles il permettra de venir à Longwood, et de lui demander qu'on ne fasse point d'insinuations pour les empêcher de venir, comme on l'a fait jusqu'à présent. Nous pouvons envoyer tout ce qu'il nous plaît en Europe, et nous l'avons toujours pu. Quant aux commissaires, comme c'est une affaire de police, je lui en laisse la disposition. Je lui ai déjà dit que je recevrais avec plaisir celui d'Autriche avec sa femme, de même que le commissaire russe, tous deux comme simples particuliers, si cependant des raisons politiques ne s'y opposent pas; je n'y attache aucune importance, quoiqu'il n'y ait rien de plus ridicule que de voir ces envoyés ne pouvoir passer la porte intérieure de Longwood, quand, toutefois, on leur permet d'aller jusque-là, et qu'on les empêche d'avoir avec nous des conférences aussi longues et aussi fréquentes qu'il leur plaît, ce qui doit attirer sur l'auteur de cette absurdité le ridicule et le mépris

de tous ceux qui en sont témoins. Tout mon désir est qu'on explique bien clairement, et qu'on fasse bien comprendre à ces commissaires, que des raisons politiques seules empêchent qu'ils ne soient reçus à Longwood, et qu'on ne leur en impose pas par un amas de mensonges, comme ceux qu'on leur a faits jusqu'à ce jour. On assure que le gouverneur leur a dit que tout provenait de ma faute, et que j'avais refusé de les voir; qu'il ne se passe pas une semaine sans que cet homme ne leur fasse des insinuations, et avec tant de mystères qu'ils se croient à Venise ou à Raguse, et non pas dans une colonie anglaise. Chaque semaine on remarque qu'ils ont abusé de tel ou tel privilége. Rien n'est plus capable de faire naître la haine parmi les hommes que ce système perfide d'incrimination, surtout lorsque les accusations partent de quelqu'un de puissant, parce qu'on ne peut les repousser, ni y répondre. A l'égard des étrangers, je souhaite que toutes les fois qu'un bâtiment arrivera, il forme une liste de ceux à qui il permettra de venir ici; mais que cette liste soit nombreuse, et non pas composée seulement de quelques-uns de

ses favoris, que si, parmi les personnes qui paraîtraient vouloir me visiter, il s'en trouvait un dont il soupçonnât la droiture et les intentions, qu'il le dise franchement, et qu'il ne les porte point sur sa note. Si je consens à voir des étrangers, ce sera de mon propre mouvement, et non parce qu'il le voudra. Qu'il en agisse ainsi, qu'il cesse de faire ses insinuations, et surtout de tenir une conduite mystérieuse, et je serai satisfait. »

J'ai eu ensuite une conversation avec l'empereur sur T***. « Quand je suis revenu d'Italie, me dit-il, j'allai demeurer dans une petite maison de la rue Chantereine (à ce que je crois). Quelques jours après, la municipalité de Paris ordonna qu'on la nommât *rue de la Victoire*. Chacun s'empressait de me témoigner combien la nation était reconnaissante des efforts que j'avais faits pour vaincre ses ennemis et lui acquérir de la gloire. On proposa de me donner un magnifique hôtel à Paris, et une superbe terre. Quoique j'eusse trouvé les moyens de payer l'armée pendant l'espace de deux ans, payé même l'arriéré de la solde, et envoyé plus de trente millions au

trésor de France, le fait est que ma fortune s'élevait à peine à trois cent mille francs. Le Directoire, déterminé sans doute par un sentiment de jalousie, ne voulut pas consentir au don qu'on se proposait de me faire, sous le prétexte que mes services n'étaient pas de nature à être récompensés par de l'argent. Chacun cherchait à me voir. L'enthousiasme était à son comble. Cependant je fréquentais peu de personnes, excepté Kléber, Desaix, Cafarelli et quelques savans. Le Directoire me donna une fête splendide. T*** m'en donna une autre. Je ne restai que peu de temps à l'une et à l'autre de ces fêtes. On me donna ensuite le commandement de l'armée d'Angleterre, qu'on ne nomma ainsi que pour tromper vos ministres sur sa destination réelle, qui était l'Égypte.

« T*** fut envoyé ensuite en Angleterre; mais comme, dans le temps des excès de la révolution, on le suspecta, il s'enfuit en Amérique, où il resta jusqu'après le 12 vendémiaire, époque à laquelle il fut rayé de la liste des émigrés. Il s'insinua dans la confiance du Directoire. Il eut une correspondance fort étendue avec moi. C'était alors la

coutume de célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI, à laquelle T*** souhaitait que j'assistasse; je répondis que je n'avais pas de fonction publique, que je n'aimais pas les cérémonies; qu'on célébrait les victoires par des fêtes, mais qu'on versait des larmes sur les victimes demeurées sur le champ de bataille. Que la célébration de la mort d'un homme ne pouvait être que la politique d'une faction, mais non pas de celle du gouvernement. T*** soutint cette odieuse opinion : que toute action était juste, lorsqu'elle avait un but politique; que tous les pays du monde s'étaient toujours réjouis de la mort des tyrans; et il ajouta qu'on espérait que j'y serais présent. Après une longue discussion, on convint que l'Institut s'y rendrait en corps; et que j'en ferais partie, comme membre de la classe des sciences à laquelle j'appartenais. Quoique j'évitasse de me rendre l'objet d'une attention trop marquée de la part du public, la multitude, qui paraissait ne pas remarquer le Directoire, mais qui avait attendu pour me voir sortir, remplit l'air des cris de *vive le général de l'armée d'Italie!* Jamais il n'y eut de général

plus aimé de ses troupes que je ne l'ai été.

« Pour vous montrer la confiance que j'avais dans les sentimens de l'armée, dit-il, je n'ai besoin que de vous raconter un événement qui sera recueilli par l'histoire. Cinq à six jours après mon débarquement à Cannes, l'avant-garde de ma petite armée rencontra les postes avancés d'une division qui marchait de Grenoble contre moi. Cambronne, qui commandait mes troupes, voulut leur parler; mais ils ne voulurent pas l'entendre. Ils refusèrent aussi de recevoir Raoul, que j'envoyai ensuite. Quand on m'en eut fait le rapport, j'y allai moi-même avec quelques soldats de ma garde, les fusils renversés, et je criai : *Que le premier d'entre vous qui veut tuer son ennemi s'approche; le voilà*. Ce peu de mots produisit l'effet d'une commotion électrique, et le cri de *vive l'empereur!* retentit parmi les rangs, la division de mes gardes fraternisèrent, tous vinrent me rejoindre, et nous marchâmes ensemble sur Grenoble. Quand nous fûmes auprès de cette ville, Labédoyère, jeune colonel, vint me rejoindre avec son régiment. Je trouvai à

Grenoble le régiment dans lequel, vingt-cinq ans auparavant, j'avais été capitaine, et quelques autres rangés en bataille, pour s'opposer à ce que je pénétrasse dans la place. Ils ne m'eurent pas plutôt aperçu qu'on entendit de toutes parts les cris de *vive l'empereur!* qui furent répétés, non seulement par les troupes, mais par la totalité de la garde nationale et de la population : les portes furent abattues, et j'entrai en triomphe. J'avançai vers Lyon, où les troupes chargées de défendre cette ville contre moi, se rangèrent sous mes étendards. »

Tandis que Napoléon était assis sur les degrés de la galerie vitrée, il aperçut M. Stokoe, qui se promenait avec moi dans le jardin. Il le fit venir auprès de lui, et lui fit quelques questions en italien.

Sir Hudson Lowe et le major Gorrequer sont allés aujourd'hui chez le comte Bertrand et y sont restés quelque temps.

Sir Thomas Reade m'a dit que sir Hudson Lowe avait reçu de Bertrand un paquet cacheté, adressé à lord Liverpool, qu'il était dans l'intention d'expédier quoiqu'il fût certain qu'il renfermait des plaintes

contre lui; mais qu'il ne s'en inquiétait guère; que les choses en iraient beaucoup mieux sans ces damnés de commissaires, etc. Il m'a ensuite demandé si j'avais eu une longue conversation avec eux. Je lui ai répondu que la conversation avait été très-courte, que j'avais observé, depuis quelque temps, un changement marqué dans leur conduite envers moi, qu'au lieu de me faire un grand nombre de questions comme auparavant, ils ne parlaient qu'avec beaucoup de réserve, et que leurs discours ne roulaient que sur des lieux communs. Il m'a dit qu'il était très-vraisemblable que les commissaires fesaient connaître aux Français ce que contenait un bulletin de la santé du prisonnier, puisqu'ils avaient assuré que Napoléon était beaucoup plus mal que je ne le prétendais d'après mes rapports.

Le major Gorrequer est venu à Longwood après le signal donné, et a eu une longue conférence avec le comte Bertrand.

11. — J'ai vu Napoléon dans son lit, à sept heures du matin. Il s'est plaint de n'avoir pu reposer pendant la nuit, et de souffrir d'une augmentation de douleur dans le côté et dans l'épaule. Les palpita-

tions étaient revenues, etc.; ce qu'il attribuait, et probablement avec raison, à ce qu'il était resté assis au soleil pendant quelque temps, la veille. Je lui ordonnai les remèdes convenables; et il en mit quelques-uns en pratique.

Je l'ai vu de nouveau à trois heures. Il avait pris un bain chaud, et s'en était trouvé très-soulagé; son appétit était considérablement diminué.

Sir Hudson Lowe est venu à Longwood, et paraissait très-occupé à mesurer les distances qui existaient d'une sentinelle à une autre.

Un bâtiment est arrivé du Cap avec des provisions et une malle de l'Angleterre.

12. — J'ai vu Napoléon qui avait les pieds dans un sceau d'eau chaude. Il m'a dit qu'il se sentait mal à son aise, et qu'il était de mauvaise humeur. . . .

Sir Hudson Lowe a eu une longue conférence avec le comte Bertrand. Ce dernier s'est plaint de l'obligation dans laquelle on se trouvait de n'envoyer aucune lettre aux personnes demeurant à Sainte-Hélène, sans qu'au préalable, elle ne lui fût remise décachetée; que cette contrainte était un acte

véritablement humiliant et parfaitement inutile. En effet, si Napoléon voulait expédier secrètement une lettre pour l'Angleterre, ou entretenir une correspondance suspecte avec un ou plusieurs habitans de l'île, qui lui empêchait de se servir du moyen qui lui était offert, puisque lui, Bertrand, avait la faculté d'inviter à Longwood un certain nombre de personnes, et de les garder là pendant quelques heures, comme le gouverneur disait qu'il était dans l'intention de le lui permettre? qu'alors il serait facile de saisir le moment de cette réunion pour remettre des lettres ou des renseignemens à ceux qu'il croirait incapables de le trahir; ou au moins de le compromettre; qu'il serait ridicule d'expédier par l'officier d'ordonnance une lettre cachetée contenant des renseignemens suspects, par la raison que cette lettre, au moindre soupçon, pouvait être retenue et décachetée, et que ce serait causer du désagrément à la personne à qui on l'aurait adressée. Cependant sir Hudson Lowe ne voulut pas entendre ce raisonnement. Le comte Bertrand lui fit aussi part que l'empereur considérait comme la seule garantie qu'il pût avoir de sa vie,

une libre communication avec les habitans.

Quand le major Gorrequer se fut rendu, le 10, chez le comte Bertrand, ce dernier lui dit que les procédés du gouvernement avaient été si extraordinaires, enveloppés de tant de mystères et d'obscurités, que quelques-uns des officiers du 53e régiment, s'imaginant qu'il pouvait être question d'un projet criminel, leur avait fait entendre qu'ils ne devaient rien craindre, parce que, dans ce corps honorable, on ne trouverait ni assassins, ni exécuteurs des hautes-œuvres; que si Georges Cockburn avait dit, presque aussitôt après l'arrivée de Napoléon : « Si je place des sentinelles partout, et que je prenne telles ou telles mesures, cet homme va s'enfermer et ne sortira plus de sa maison. Il ne vivra pas dans six mois. Je ne veux pas être l'assassin de qui que ce soit; je veux arranger les choses de manière à ce qu'il jouisse d'une certaine liberté, et prendre, en même temps, les précautions convenables pour qu'il ne puisse pas s'échapper de l'île. Voilà tout ce que je puis faire pour concilier les devoirs de ma place avec le désir que j'ai de rendre

moins désagréable au prisonnier le séjour de l'île.

14. — Ce matin, lorsque je me présentai comme à l'ordinaire, pour rendre visite à Napoléon, on me dit qu'il était endormi, et qu'il avait fait dire que je descendisse chez le comte Bertrand. J'ai eu un entretien avec ce dernier; il m'a dit que l'empereur avait été instruit que j'avais l'habitude d'écrire le bulletin de sa santé, chaque jour, ou quelquefois à des dates antérieures; qu'il exigeait qu'on le lui montrât avant de l'envoyer à sa destination; que toute personne placée auprès de lui en qualité de médecin, devait nécessairement avoir une partie de sa confiance; et qu'il ne consentirait pas qu'on le désignât, dans les bulletins faits par son médecin, sous le simple titre de *général Bonaparte*, attendu qu'on croirait dans toute l'Europe, que lui-même aurait consenti à ce qu'on employât cette dénomination; qu'il aimerait mieux mourir que d'y donner son assentiment; que je devais faire usage de la qualification d'*empereur*, et que j'aurais dû en faire part au gouverneur. Je répondis que je savais qu'on n'admettrait pas le titre de l'*empereur*.

J'ai vu ensuite Napoléon, qui m'a dit qu'il avait toujours pensé qu'on pourrait exiger que je fisse des bulletins sur l'état de sa santé; surtout en cas de maladie; que cependant, comme c'était un rapport seulement, il n'y avait pas fait attention; mais que, depuis quelques jours, les généraux Montholon et Gourgaud avaient été questionné sur la nature de certains symptômes qui s'étaient manifestés (les palpitations). Comme ils ignoraient entièrement que Napoléon, qui ne s'en était ouvert qu'à moi, eût éprouvé ce malaise général, ces évanouissemens, dont j'ai parlé, ils en avaient témoigné leur surprise; et on leur avait répondu que ces symptômes étaient détaillés dans les bulletins de santé envoyés au gouverneur. J'ai dit à Napoléon que j'avais fait plusieurs rapports sur l'état de sa santé. Il demanda à en voir un. Je lui montrai sur-le-champ celui du 10.

En le regardant, il remarqua l'expression *général Bonaparte*, et il dit qu'il ne consentirait jamais à être appelé ainsi, ni par moi, ni par personne, ayant auprès de lui le titre de son médecin; que, comme tel, je devais posséder une partie de sa confiance, sans

laquelle je ne connaîtrais pas les symptômes de sa maladie; qu'un médecin était pour le corps ce que le confesseur était pour l'âme, et qu'il était forcé de tenir de tels aveux aussi secrets les uns que les autres, à moins qu'il n'ait reçu la permission de les divulguer; qu'à l'avenir il prétendait que je lui soumisse, avant de les envoyer au gouverneur, tous les rapports que je ferais sur sa santé; qu'il ne prétendait pas m'influencer en rien relativement à leur rédaction; qu'au contraire, si je pensais que les observations qu'il ferait ne fussent pas justes, je devais m'abstenir de les rapporter; mais qu'il ne fallait pas non plus rendre compte des détails que la délicatesse ou d'autres motifs pourraient l'engager à tenir secrets; qu'après cet avertissement de sa part, si je continuais à envoyer d'autres bulletins sans les lui avoir préalablement montrés, ce serait jouer auprès de lui le rôle d'un espion et non celui d'un médecin, ce qui était, ajoutait-il, ce que voulait le geolier de Sainte-Hélène, et qu'il s'était d'abord efforcé de faire de moi; que mes rapports étaient transmis aux commissaires, et, par ceux-ci, aux différentes cours; qu'ainsi, il ne pouvait con-

sentir à ce qu'une personne, placée auprès de lui comme je l'étais, se permît de l'appeler général dans les rapports qui pourraient être envoyés en France, où il avait été autrefois souverain, à la cour de Vienne et à celle de Saint-Pétersbourg; parce que, venant de moi, ils paraîtraient une espèce de consentement de sa part à prendre un tel titre, et qu'il aimait mieux mourir que d'y consentir; qu'ainsi, il exigeait que je lui donnasse ma parole d'honneur de ne faire aucun rapport à l'avenir, sans acquiescer à ce qu'il exigeait de moi, ni sans laisser l'original entre les mains de Bertrand; il finit en disant que, si je ne consentais pas à cet arrangement, je ne devais pas continuer à faire des bulletins, et que, si j'en fesais, il ne me reverrait jamais en qualité de médecin.

Je lui ai répondu qu'on ne m'accorderait jamais la permission de lui donner le titre d'empereur, et je proposai de faire usage de celui de *Napoléon* ou *Napoléon Bonaparte*; que, quant à lui montrer les bulletins, je devais d'abord faire part de cet ordre au gouverneur, ce à quoi il consentit; mais nous ne fûmes pas d'accord sur le titre que je lui donnerais, ajoutant que

toutefois il s'inquiétait fort peu que, dans mes rapports faits de vive voix, je l'appelasse *général*, *boja ou tiranno Bonaparte*.

J'ai fait part à sir Hudson Lowe de l'entretien que je viens d'avoir. Comme je l'avais prévu, il refusa absolument de consentir à ce qu'on employât le titre demandé, mais permit de désigner le prisonnier sous le nom de *Napoléon Bonaparte*. Quant à montrer les rapports à Napoléon avant de les lui envoyer, il ne s'y refusait pas pour le moment actuel; que, cependant, c'était un objet sur lequel il ne pouvait se prononcer de suite, et qu'il méritait qu'on y pensât à loisir, etc.

J'ai rapporté à Napoléon, dans la soirée, la réponse du gouverneur. Il m'a dit qu'il ne pouvait se faire à l'idée d'être insulté par son médecin, et qu'il ne le souffrirait jamais; qu'après avoir fait au gouvernement anglais la proposition de prendre l'incognito, proposition à laquelle il n'avait pas fait de réponse, c'était le dernier degré de l'insulte que de vouloir lui donner une dénomination à sa fantaisie; que plus on ferait d'efforts pour l'humilier, plus il persisterait obstinément à conserver son titre. « (*Ho perduto il trono*, dit-il, *per un*

« *punto d'onore, e perderei la vita cento* « *volte, etc,*) » J'ai perdu mon trône pour un point d'honneur, et j'aimerais mieux perdre cent fois la vie que de consentir à me dégrader, en consentant à être nommé d'après la fantaisie de mes oppresseurs.

Au bout de quelque temps, j'ai proposé de laisser là tous les titres et de me servir du mot *personnage*, ce qui, à ce que je pensais, écarterait toutes les difficultés. Il approuva mon idée ; mais il crut que les mots *le malade* seraient plus convenables encore, et ajouta qu'ils lui plairaient mieux, pourvu qu'on lui montrât les bulletins et qu'on ne les envoyât que d'après son consentement. Sir Hudson Lowe a fait entendre aujourd'hui au comte Bertrand, que sir Georges Cockburn avait coutume de se faire présenter les notes et les papiers que les Français envoyaient à la ville, avant que de permettre qu'ils fussent remis aux personnes à qui ils étaient adressés.

15. — J'ai communiqué la proposition d'hier à sir Hudson Lowe, qui a refusé d'y acquiescer ; il m'a dit qu'on doit lui donner le titre de Napoléon-Bonaparte, ou de général Bonaparte, dans tous les bulletins faits sur l'état de sa santé.

16. — J'ai eu une conversation avec Napoléon au sujet du refus que le gouverneur a prononcé d'asquiescer à la proposition de l'appeler, dans les bulletins, *le malade*. Il a dit que l'intention manifeste du gouverneur était de détruire la confiance qui existe entre lui (Napoléon) et moi, comme son médecin.

« Quand un homme, a-t-il dit, n'a pas de confiance en son médecin, il est inutile qu'il en ait un. La confiance ne peut être commandée; vous devriez vous considérer comme n'étant d'aucune nation. Un médecin et un prêtre ne doivent avoir dans l'exercice de leurs fonctions aucune idée de patriotisme; il faut qu'ils se dépouillent de toute opinion politique. Traitez-moi comme si j'étais un Anglais. Le hasard m'a remis entre vos mains, et voilà pourquoi je vous ai donné ma confiance; il n'y a pas eu d'autre raison. Si je ne vous eusse pas choisi, j'aurais eu, vous le savez, un médecin français, qui n'eût pas fait de bulletins sans ma permission. J'insiste donc pour que vous agissiez de même. Si vous traitiez lord Bathurst, écririez-vous sur l'état de sa maladie des bulletins destinés à être imprimés ou envoyés à des personnes autres que

les membres de sa famille, sans avoir préalablement obtenu son consentement? Qu'il en soit de même à mon égard, et faites sur ce que je suis aujourd'hui comme sur ce que j'étais auparavant, abstraction de toutes considérations politiques.

17. — Napoléon était étendu sur un sopha : il m'a paru abattu et mélancolique. Marchand m'a dit qu'il avait été très-incommodé le matin, et qu'il avait fallu lui frotter les tempes et le front avec de l'eau de Cologne. Napoléon ne voulut pas répondre aux questions que je lui fesais sur les douleurs qu'il ressentait.

Le sloop *le Griffon* est arrivé aujourd'hui, et a apporté la nouvelle de la perte de *la Julie*, corvette armée en guerre, échouée sur les côtes de l'île de Tristan d'Acunha, le 2 du mois : le navire a péri corps et biens; le capitaine Jones et deux contre-maîtres seuls ont été assez heureux pour se sauver.

18. — Napoléon était dans son bain. Il a continué à refuser mes consultations au sujet de ses souffrances. Il m'a dit qu'on avait remarqué que je vais régulièrement le mardi et le samedi à *Plantation-House*, et que s'il n'avait pas beaucoup de con-

fiance en moi, il aurait refusé mes services le premier jour où l'on s'en était aperçu; attendu que, d'après la régularité des époques, il était clair que je suivais les ordres du gouverneur. Tout cela, continua-t-il, n'est qu'un artifice pour me priver des secours de la médecine, et pour arriver plus promptement à la fin (*e darrivare piu presto alla fine.*) Cet homme n'a ni morale ni sentiment. Il a toujours été accoutumé à conduire des déserteurs et des galériens; et la nature ne l'a pas formé pour un poste plus élevé.

« Je ne veux pas réjouir son cœur par un tableau de ma maladie, et satisfaire son inimitié par le calcul qu'il ferait de toutes les souffrances que j'ai encore à supporter avant d'arriver au terme de ma carrière. Vous pouvez lui dire que je sais que son intention est de me priver de tous les secours que je puis obtenir de l'art médical, et, par ce moyen, d'atteindre plus tôt le but qu'il se propose; que je n'estime pas assez la vie pour souffrir sciemment que l'on fasse un espion de mon médecin. Dites-lui que je pense que ses vues ont pour but de diminuer la confiance que j'ai en vous, et à vous faire jouer le rôle de son émis-

saire, du moins il a agi de manière à vous faire soupçonner de l'être. En effet, continua Napoléon, sans cette confiance que j'ai dû nécessairement placer en vous, d'après les recommandations du capitaine Maitland, et la bonne opinion que cet officier m'a donné de votre caractère, que, d'ailleurs, votre conduite à mon égard a parfaitement justifiée, les mesures que ce gouverneur a jugé à propos de prendre m'auraient forcé depuis long-temps à vous prévenir que vos services avaient cessé de me convenir.

J'ai communiqué à sir Hudson Lowe une partie de ce que Napoléon m'avait dit et des sentimens qu'il avait exprimés. Après quelques instans d'hésitation, il a fini par m'autoriser à lui dire, qu'à l'avenir il n'exigerait plus de bulletins, sans prévenir Napoléon qu'on les avait fait demander.

Nous avons eu ensuite un moment de conversation relativement à la permission autrefois accordée par sir George Cockburn, aux Français, d'envoyer des lettres cachetées aux personnes demeurant dans l'île. Son excellence a soutenu que sir Georges Cockburn n'avait jamais pu autoriser cela; qu'il l'avait toléré, peut-être, ce qui est tout-à-fait différent; ajoutant que, sur plu-

sieurs points essentiels, l'amiral avait excédé ses pouvoirs.

19. — J'ai communiqué à Napoléon cette réponse au gourverneur. Lorsque je lui ai eu assuré que je n'enverrais désormais aucun bulletin sans les lui avoir montrés, il consentit à me donner, comme à l'ordinaire, des détails sur sa maladie. Il n'avait jamais été entièrement délivré d'une douleur sourde ou d'une sensation de malaise au côté droit; son appétit était diminué, ses jambes étaient un peu enflées, et cette enflure augmentait toujours vers le soir; il avait aussi des envies passagères de vomir, une grande insomnie, etc. On apercevait dans sa physionomie un certain caractère d'inquiétude et d'anxiété, et son regard était celui d'un homme abattu ou découragé. J'attribuai cet état à la nouvelle contenue dans le dernier journal que lui avait envoyé sir Hudson Lowe : *que les puissances alliées étaient convenues entre elles que son fils ne succéderait pas aux duchés de Parme*, etc.

22. — Napoléon a été très-indisposé la nuit dernière, et il a eu des attaques nerveuses. Il m'a demandé si l'entretien que j'étais obligé d'avoir, deux fois par semaine,

avec le gouverneur, se passait devant témoin ? Je lui répondis que oui. Hé bien, docteur, il vous fait parler à sa fantaisie. Je parierais presque qu'il fait dresser un procès-verbal toutes les fois que vous allez chez lui, et que les conversations qui conviennent le mieux à ses vues sont rapportées et signées par le témoin, afin de servir ensuite d'arme contre vous; et je ne serais pas du tout étonné que les matériaux de cette conversation ne fussent préparés avant votre arrivée : ce qui vous place dans une très-fausse position. »

28. — J'ai été à *Plantation-House*. Là, sir Hudson Lowe, après avoir fait quelques questions sur la santé de Napoléon, m'a demandé si j'avais eu quelques conversations remarquables avec lui, combien de temps ces conversations avaient duré, et sur quels objets elles avaient roulé. Cela nous conduisit tout naturellement à une nouvelle discussion aussi vive que les précédentes, et dans laquelle son excellence ne montra aucune espèce de modération; il a été au contraire plus violent que jamais. Il a fait usage de termes aussi bizarres que mal choisis; entre autres il m'a dit que je courais de tous côtés, comme un singe,

pour attraper des nouvelles, afin d'en régaler ensuite le général Bonaparte.

Cette expression était humiliante; elle me choqua. Je lui répondis que je ne voulais servir ni de singe, ni d'espion pour lui, pas plus que pour qui que ce fût. « Qu'entendez-vous, monsieur, dit-il, par un espion? » J'entends, ai-je ajouté, que si je suivais vos instructions qui m'enjoignent de vous faire connaître les sujets qui se traitent dans les conversations que j'ai avec Napoléon, je me croirais l'un et l'autre. Dans une sorte de paroxysme de fureur, il me dit que je devais me souvenir qu'il m'était défendu d'avoir d'autres communications avec Napoléon Bonaparte, que celles qui ont pour objet l'exercice de ma profession; que je ne dois avoir aucun rapport avec lui sur aucun autre sujet. Je lui ai demandé de me donner cet ordre par écrit, ce qu'il a refusé; et après d'autres divagations entremêlées d'injures, il m'a dit d'attendre pendant quelque temps hors de la chambre où nous étions pour lors. Après un quart-d'heure, il m'a fait rentrer, et m'a dit que je dois me conduire comme par le passé, en me fesant observer toutefois que, quant à lui, il ne m'autorisait en aucune manière à parler avec

le général Bonaparte sur d'autres sujets que ceux qui concernaient sa santé, et que si je le fesais, la responsabilité en pèserait personnellement sur moi (*); que je ne devais point refuser de répondre à toutes les questions que le prisonnier pourrait m'adresser sur d'autres matières; mais que je ne devais lui adresser la parole qu'en ma qualité de médecin, et pour ce qui aurait rapport à ma profession.

Après cela, il me demanda quels étaient les discours que je me croyais permis de faire connaître. Je fis la réponse que j'avais déjà faite quand on m'avait adressé les mêmes interpellations. Il m'a également demandé si je ne me croyais pas dans l'obligation de lui rendre compte de toutes les paroles offensantes dont pouvait se servir le général Bonaparte envers lui. Assurément non, à moins que je n'en reçoive l'ordre positif de Napoléon lui-même. « Et pour-

---

(*) Il sera peut-être nécessaire de faire observer au lecteur que le gouverneur, dans une de ses proclamations, qu'on trouvera dans l'*Appendice*, avait déclaré que l'on ne pouvait avoir aucune communication avec le général Bonaparte, sans autorisation spéciale, sous peine de se rendre coupable de félonie.

quoi cela, monsieur? « Parce que je ne veux pas être un boute-feu. « Mais je ne vous ai jamais prié de me rendre mot à mot toutes les conversations qui pouvaient avoir lieu entre le général Bonaparte et vous. » Veuillez rappeler à votre souvenir, s'il vous plaît, que vous avez voulu m'en charger à Longwood et ailleurs, en me disant qu'il est nécessaire que vous soyez instruit de tout ce qui se dit, pour que vous puissiez en déduire les conséquences et connaître par là d'où pouvait provenir telle ou telle opposition à l'exécution de vos ordres.

J'ai demandé ensuite à sir Hudson Lowe la permission de prendre par écrit les dernières instructions qu'il m'avait données. Il s'y refusa, et me prévint qu'à l'avenir il me dispensait de venir le voir deux fois par semaine, mais qu'il comptait que je m'entendrais avec M. Baxter sur l'état de la santé de Napoléon Bonaparte. J'y consentis, parce que je savais que l'empereur ne fesait aucune objection contre les communications de vive voix ; il est, je crois, inutile d'ajouter que j'étais très-content d'être dispensé de me présenter à *Plantation-House*.

2 *novembre*. J'ai trouvé Napoléon couché sur son sopha, et tenant sa tabatière à

la main (*); quelques journaux étaient épars auprès de lui, et il paraissait très-abattu.

Après les questions ordinaires concernant sa santé, je lui donnai mon avis, en insistant avec force, comme de coutume, pour qu'il prît enfin la détermination de se promener à cheval. Il m'a répondu qu'il ne pouvait pas avoir confiance en sir Hudson Lowe, qui, assurait-il, trouverait quelque prétexte de l'insulter ou de faire quelques insinuations, et qui, s'il pouvait se résoudre à agréer la proposition qu'on lui fesait, n'attendrait pas pour cela sa troisième ou quatrième sortie. « Cette lettre, a-t-il continué, que vous avez vue l'autre jour chez Bertrand, venait de lui; elle con-

(*) On a prétendu que Napoléon prenait une si grande quantité de tabac, qu'il avait coutume d'en emplir entièrement la poche de sa veste, attendu qu'aucune boîte ne pouvait contenir ce dont il avait journellement besoin pour son usage. Le lecteur peut se faire une idée de la fausseté de cette assertion, quand il apprendra que douze livres de tabac, de la qualité dont il fesait ordinairement usage, furent apportées de Paris, par Marchand, en juillet 1815, et qu'il en était resté plus de la moitié quand je quittai Sainte-Hélène, en juillet 1818.

tenait un journal, dans lequel on rapporte que mon fils est déclaré déchu de ses droits à la succession des duchés de Parme, etc. Si cette nouvelle m'était parvenue par une autre voie, j'y aurais attaché moins d'importance. Mais comme il cache avec soin toutes celles qui pourraient m'être agréables, il se fait un malin plaisir, au contraire, de faire parvenir à ma connaissance celles qui peuvent blesser mon amour-propre, ou attaquer ma sensibilité. Il est aisé de reconnaître quels sont les motifs qui l'ont fait agir dans cette occasion.

« Vous voyez, ajouta-t-il d'un ton plus élevé, qu'il n'a pas perdu de temps pour m'envoyer cette nouvelle. Au surplus, je me suis depuis long-temps préparé à toute nouvelle fâcheuse, et celle-là ne m'étonne pas; rien ne peut me surprendre de la part des hommes injustes et partiaux qui composent le congrès. Ils redoutent un prince qui a gouverné un grand peuple. Quant à moi, on peut me regarder comme mort et déjà descendu dans la tombe, Je suis certain que sous peu ce corps n'existera plus; *Sento che la machina lotta, ma che non pruó durare*. Je sens que la machine lutte, mais qu'elle ne peut durer long-temps.

« Je pourrais, ajouta-t-il, sans changer de visage, apprendre la mort de ma femme, de mon fils et de toute ma famille; on n'apercevrait sur ma figure ni émotion ni altération, tout y paraîtrait calme et indifférent: mais c'est quand je suis seul dans ma chambre et livré à moi-même, que je souffre et que mes sensations redeviennent celles d'un homme qui succombe sous le poids de ses maux. Que dit Montholon de voir ma santé se délabrer ainsi ? Par quel canal fait-il passer ses lettres en France ? » — Il les envoie par le gouverneur et par lord Bathurst. « Dans ce cas, il peut compter qu'avant de parvenir à leur destination, elles sont ouvertes et lues par vos ministres à Londres. » — J'ignore s'ils ont recours à de pareilles manoeuvres. « Vous l'ignorez, parce que vous n'avez jamais été dans une position à le savoir. Croyez-le, les dépêches de tous les ambassadeurs et autres agens diplomatiques qui passent par la voie de la poste, sont ouvertes. Otto m'a dit que pendant son séjour à Londres, il avait acquis la certitude de ce fait. » — On m'a assuré, il est vrai, que dans tous les états du continent on ouvrait les lettres officielles. « Certainement on les ouvre, mais

on n'a pas l'impudence de le nier, comme le font vos ministres, quoique cela se pratique plus généralement chez vous qu'en tout autre pays. En France, on avait pris des mesures pour que toutes les lettres et dépêches des ambassadeurs ou autres diplomates, celles des personnes attachées aux différentes légations et les lettres des simples domestiques, fussent envoyées, dans quelque partie de la France qu'on les mît, à un département secret de la poste, à Paris. Toutes les lettres et dépêches, également, pour les cours ou ministres étrangers, étaient adressées au même bureau, où on les ouvrait et déchiffrait. Ceux qui étaient chargés de cette correspondance fesaient quelquefois usage de différens chiffres dans la même dépêche, ne se servant pas du même pendant plus de dix lignes de suite; mais cela ne suffisait pas encore, parce que, pour déchiffrer ce qu'il y avait de plus difficile et de plus ingénieusement inventé, il suffisait d'avoir cinquante pages du même chiffre, ce que l'on pouvait aisément se procurer depuis le commencement de la correspondance. Les agens étaient si adroits, et ils venaient si promptement à bout de deviner, qu'on ne payait pas plus de cinquante

louis pour découvrir le sens d'un nouveau chiffre. La police du bureau de poste connaissait les correspondans avec lesquels on s'en servait, et on procédait de même pour le reste de la correspondance.

« Les ambassadeurs soupçonnait bien qu'il y avait quelque supercherie en usage pour découvrir les secrets de leurs dépêches, et, pour l'empêcher, ils changeaient de chiffres tous les trois mois; mais cela ne servait qu'à donner un peu plus de peine. Ils croyaient agir de finesse, en envoyant leur paquet à un bureau de poste d'une ville éloignée de quelques milles de leur résidence, parce qu'ils ignoraient l'arrangement dont je vous ai parlé. Les ambassadeurs des puissances du second ordre, telles que le Dannemarck, la Suède et même la Prusse, par avarice, et pour épargner la dépense des courriers, avaient coutume d'envoyer leurs dépêches en chiffres par la poste; on les ouvrait et déchiffrait dans ces bureaux; on en copiait la partie la plus importante pour me la communiquer directement; mais jamais on n'en donnait connaissance aux ministres. Par ce moyen, je connaissais la correspondance de Bernstorff et d'autres, avant qu'elle ne fût arrivée à sa destination;

car on recachetait toujours ses lettres, et on les expédiait dès que cette affaire était terminée.

« Plusieurs de ces dépêches, surtout celles de Bernstorff, étaient pleines d'observations injurieuses sur mon compte, de censures amères de ma conduite, et de prétendues conversations avec moi, de pure invention. Combien de fois n'ai-je pas ri en moi-même après avoir lu, le matin, les sottises qu'ils avaient écrites sur mon compte à leur souverain, de les voir lécher la poussière de mes pieds à mon lever. Il nous arrivait souvent aussi de faire des découvertes précieuses et de recueillir des détails importans qui leur avaient été communiqués en confidence par les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et d'Angleterre, lorsque vous aviez un ambassadeur à Paris; car, comme ces grandes puissances envoyaient des courriers de leur nation, cela m'empêchait de connaître la nature de leurs dépêches. Ainsi, par la correspondance des agens des petites puissances, je parvenais à découvrir la façon de penser des plus grandes. L'adresse de ceux qui conduisait ces manœuvres était étonnante. Il n'y avait pas de sorte d'écriture qu'ils ne pussent imiter parfaitement,

et l'on gardait, dans les bureaux des postes, des sceaux semblables à ceux dont fesaient usages les ambassadeurs de tous les potentats de l'Europe, outre un nombre considérable appartenant aux premières familles de divers pays. Si l'on rencontrait un sceau dont on n'eût pas le *fac simile*, on se le procurait dans vingt-quatre heures, en le fesant faire. Ces choses n'étaient pas de mon invention. On avait commencé à en faire usage sous Louis XIV, et quelques-uns des petits-fils des agens qu'il avait employés lui-même, remplissaient, de mon temps les places qu'avaient occupées leurs grands-pères. Mais, ajouta-t-il, Castlereagh en fait de même à Londres. Toutes les lettres que les diplomates écrivent et reçoivent, et qui passent par le bureau de postes, sont ouvertes, et on en communique le contenu à lui ou à quelques autres de vos ministres. Ils savent, en outre, qu'on suit le même usage en France. »

Je lui ai demandé si c'était une règle générale en France, d'ouvrir, à la poste, des lettres adressées aux personnes étrangères aux différentes légations. — Cela n'avait lieu que rarement, m'a-t il dit, et seulement lorsqu'un homme était fortement soupçonné d'entretenir une correspondance nuisible

aux intérêts du gouvernement. Dans ce cas, la première chose à faire est d'ouvrir toutes les lettres qu'on lui adresse ; par ce moyen, on connaît les personnes qui correspondent avec lui. On visite ensuite toutes les lettres que reçoivent ces mêmes personnes ; mais c'est une mesure odieuse dont on ne fait guère usage envers des Français. Quant aux étrangers ennemis de la France, Napoléon ajouta qu'il était nécessaire et permis d'employer tous les moyens de découvrir toutes leurs machinations secrètes. »

Napoléon m'a dit alors avoir pris la résolution de ne faire à l'avenir qu'un repas par jour, à deux ou trois heures environ. Depuis quelque temps il est devenu extrêmement sobre.

3. — Napoléon est presque dans le même état. Selon l'habitude qu'il a contractée, quand il lit les journaux et autres feuilles périodiques, il m'a demandé de temps en temps le sens des mots qu'il ne comprenait pas. Il a vivement blâmé la conduite que les puissances alliés ont tenue envers son frère Lucien, qu'elles ont persécuté malgré son titre d'homme de lettres, et l'éloignement dans lequel il s'est constamment tenu

des affaires politiques. « C'est, ajouta-t-il, par un sentiment de leur propre tyrannie, et par la terreur qu'elles éprouvent d'avoir violé les droits des nations et agi en sens inverse de l'esprit du siècle et contre le vœu des peuples.

« Ces puissances pourraient alléguer, pour justifier les persécutions dont je suis l'objet, que j'ai été revêtu de la puissance suprême; que ma conduite a été celle d'un monarque absolu, et dire que la leur a pour but le repos du monde. Mais rien ne peut motiver les actes d'oppression et de barbarie dirigés contre mon frère. En prenant pour prétexte le prétendu principe de l'utilité générale, Dieu sait jusqu'où on peut aller! Avec un semblable prétexte, les Français pourraient légitimer l'assassinat de Wellington et de son armée entière. C'est un principe qui ébranle les trônes et qui peut perdre les rois. »

Il a ensuite été question de lord Cochrane et de la tentative faite par sa seigneurie, pour prendre ou détruire les bâtimens français qui se trouvaient dans la Charente. J'ai dit à Napoléon qu'un officier distingué de la marine, que je nommai, avait assuré que si Cochrane eût été convenablement sou-

tenu, il aurait détruit la totalité des bâtimens français.

« Non seulement il l'aurait pu, m'a-t-il répondu; mais si votre amiral l'avait secondé comme il le devait, il lui eût été facile de s'emparer de tous les navires qui étaient en ce lieu, car l'Allemand ayant fait le signal de *sauve qui peut* (si j'ai bien compris), et dit aux bâtimens menacés de se tirer d'affaire comme ils le pourraient, tous les capitaines furent frappés d'épouvante et coupèrent leurs câbles. La terreur qu'ils avaient des brûlots était si grande, qu'ils jetèrent précipitamment leur poudre à l'eau, de sorte qu'ils n'auraient pu faire qu'une faible résistance.

« L'amiral français était un imbécile; mais le vôtre était un homme tout aussi médiocre. Ces bâtimens n'auraient pas dû redouter ainsi vos brûlots; mais la crainte les priva de tous jugemens, et ils ne surent plus que faire pour se défendre. »

Après avoir fait à l'empereur quelques questions relatives à sa santé, il m'a raconté l'anecdote suivante : « Il y a environ sept ans que l'ambassadeur de Perse, tomba malade à Paris, et envoya chercher un médecin. La personne chargée de cette

commission ne l'ayant pas bien compris, s'imagina, je ne sais sur quel fondement, qu'il voulait voir le ministre du trésor, et alla, en conséquence, prévenir ce dernier que l'ambassadeur de Perse demandait à lui parler. Le ministre, surpris de cette démarche, dit: Voilà qui est singulier, mais il faut excuser cet homme à demi-civilisé; ces barbares ne connaissent pas notre étiquette: allons voir cet ambassadeur, qui a peut-être quelque importante communication à me faire. A son arrivée, l'ambassadeur lui présenta le bras pour qu'il lui tâtât le pouls, tandis qu'un grand drôle, coiffé d'un turban, lui apporta un pot-de-chambre sous le nez, pour qu'il en fît l'inspection. Vous pouvez penser quel fut l'étonnement du ministre, et combien il fut mortifié de s'être exposé à une pareille réception. »

5. — Napoléon est resté couché très-tard, parce qu'il n'avait pas reposé de la nuit. Je l'ai trouvé encore dans son lit à onze heures.

Je l'ai vu pour la seconde fois dans le courant de la journée, et j'ai eu un entretien avec lui au sujet de son frère Lucien. Il a de nouveau répété qu'il y avait de la cruauté et de l'injustice à persécuter un homme qui cultivait les lettres, sans s'oc-

cuper de politique, et qui même s'était trouvé en opposition directe avec lui, et dont on n'avait rien à redouter deux ans après l'exil de son frère à Sainte-Hélène. En paraissant redouter ainsi un simple particulier, les puissances prouvent combien elles sont convaincues qu'elles agissent contre le vœu général. Il fit en cet endroit une citation de Pluton, qui craignait que la terre ne s'entrouvrît et n'exposât aux regards toutes les horreurs des régions infernales (*). « Quelle dégradation, ajouta-t-il, de voir l'ambassadeur d'une des plus grandes puissances de l'Europe persécuter un particulier qui n'a jamais été, ni voulu être souverain! *Quando io saro morto e forse il giorno non e lontano, John Bull mi vendicherà.* Quand je serai mort, et peut-être le jour n'en est-il par bien éloigné, John Bull me vengera. »

Napoléon m'a ensuite raconté quelques anecdotes relatives à Lucien.

Il m'a dit aussi qu'un certain Ignace Lorri

(*) Ce sont, sans doute, ces vers de Boileau :

« L'Enfer s'émeut au bruit de Neptune enfurie..., etc. »

(*Note de l'Éditeur*)

(si je me rappelle bien le nom), Corse de nation, et son frère de lait, s'était de bonne heure enrôlé dans la marine anglaise. Quoique excellent marin et très-honnête homme, *bravissimo uomo*, il était fort ignorant. Il commandait un bâtiment pourvoyeur anglais, et débarqua auprès de *** (*), où il se rendit, déguisé en paysan, pour voir le Consul français. Arrivé en sa présence, il ôta sa capote et montra l'uniforme anglais, et se fit connaître pour ce qu'il était. Le Consul ne le crut pas, et écrivit à Paris qu'un imposteur s'était présenté à lui et se disait frère de l'empereur. Il fut très-surpris de voir que je reconnaissais la vérité de cette assertion. « Il est fort étonnant que, pendant que j'étais au faîte de la puissance, cet homme ne m'ait jamais demandé aucune faveur, quoique, dans son enfance, il m'eût aimé, et qu'il sût que, depuis mon élévation, j'avais comblé sa mère de bienfaits. »

6. — J'ai trouvé Napoléon un peu plus gai qu'à l'ordinaire mais à peu près dans le même état, quant au physique. Il m'a parlé d'un article de journal qui disait que Talma avait payé pour lui dans une auberge,

(*) Le nom du lieu est illisible sur mon journal.

où, à défaut d'argent, il voulait laisser son épée en gage. Il a déclaré que ce fait est faux, et qu'il ne croit pas que Talma ait jamais pu dire cela. « Je n'ai connu Talma personnellement, continua-t-il, qu'à l'époque où je devins premier consul. Dans ce temps-là, je le favorisais et le traitais avec une sorte de distinction, comme un homme d'un talent supérieur et le premier de sa profession. Je l'envoyais quelquefois chercher le matin pour causer avec lui pendant mon déjeûner. Les feseurs de libelles ont prétendu que c'était Talma qui m'avait appris à jouer le rôle de *roi*. Quand je fus de retour de l'île d'Elbe, je dis à Talma, un matin qu'il assistait à mon déjeûner avec plusieurs savans : Eh bien! Talma, on dit que c'est vous qui m'avez appris à me tenir sur mon trône; *c'est une preuve que je m'y tiens bien.* »

Le comte Balmaine et le baron Sturmer ont eu une longue entrevue hier avec le général Montholon. Ils sont venus à cheval jusqu'à la porte intérieure, où ils se sont arrêtés pendant quelque temps. On fait des signaux à *Plantation-House*, toutes les fois qu'ils approchent de Longwood, et on envoie ordinairement, sur leurs traces, un

espion chargé de les suivre. Mais on ne fait point de tentatives pour les empêcher de correspondre avec les habitans de Longwood.

8. — Napoléon a remarqué que je boîtais, et m'a demandé si j'avais la goutte. Je lui ai dit que non, et que cela provenait de ce que j'avais mis la veille une botte trop étroite; que je n'étais point attaqué de la goutte, et que je n'avais de ma vie été réduit à garder le lit pour cause de maladie. Il m'a ensuite demandé si mon pére avait été atteint de la goutte, et me dit qu'il serait mon médecin pour la maladie actuelle, et qu'il me prescrirait de boire de l'eau d'orge, d'observer la diète, et de tenir, pendant le jour, ma jambe sur un sopha. Ensuite il a fait quelques remarques relatives à son fils, et il a dit qu'il n'éprouvait que peu ou même point d'inquiétude, de ce qu'on l'avait privé de son droit à la succession du duché de *Parme*. « Je préférerais le voir simple gentleman, avec les moyens de tenir dans le monde un rang honorable, plutôt que d'une de ces petites principautés d'Italie. Peut-être l'impératrice a-t-elle du chagrin de ce qu'il ne peut pas lui succéder; mais cela ne m'en cause aucun. »

L'empereur François, qui attache le plus haut prix à l'ancienneté de la naissance, désirait vivement pouvoir prouver que je descendais en ligne directe de l'un des anciens tyrans de Trévise; et, après mon mariage avec Marie-Louise, il employa diverses personnes pour compulser de vieux titres de noblesse, dans lesquels il pensait trouver la preuve de ce qu'il désirait avec tant d'ardeur. Il crut avoir réussi, et il m'écrivit pour me demander si je voulais laisser publier le résultat de ses importantes recherches, revêtu de toutes les formes officielles; je refusai. Il avait tellement cette affaire à cœur, qu'il m'écrivit de nouveau, et me dit : *laissez-moi faire*, en ajoutant que je n'avais nul besoin de paraître prendre part à la chose.

« Je répondis qu'il était impossible de faire croire qu'un document qui avait pour objet de prouver l'ancienneté de ma famille et une descendance masculine d'une souche souveraine, pût être recueilli et publié sans ma participation; que j'aimais mieux passer pour le fils d'un honnête homme, que pour l'arrière petit-neveu d'un obscur tyran de l'antique Italie; que j'étais le Rodolphe de ma famille.

« Il y avait jadis, a ajouté Napoléon, un Bonaventure Bonaparte, qui vécut et mourut dans un cloître. Le pauvre homme reposait tranquillement dans sa tombe, et on n'y songeait plus, lorsque je montai sur le trône de France. Alors, on s'avisa de rappeler qu'il possédait, de son vivant, des vertus et des qualités auxquelles jamais personne n'avait pensé auparavant, et on me proposa de le faire canoniser. Pour l'amour de Dieu, répondis-je, épargnez-moi ce ridicule. Comme le souverain pontife était en mon pouvoir, on n'aurait pas manqué de dire que je l'avais forcé à faire un saint d'un des membres de ma famille. »

25. — Un signal a été fait pour que je me rendisse à *Plantation-House*, où je trouvai sir Hudson Lowe, qui m'interrogea sur diverses choses qui s'étaient passées à Longwood, et sur les conversations que j'avais eues avec Napoléon. J'ai répondu que j'avais pris la résolution de ne pas me mêler davantage de ce qui ne me regardait pas, et que je ne m'occupais que de ma profession de médecin. Il m'a dit que je devais avoir eu quelque entretien avec lui sur d'autres sujets que la médecine, et il me demanda quel avait été celui de notre con-

versation. Je lui répondis que premièrement ces conversations n'avaient rien d'important; qu'ensuite je ne me croyais pas obligé de les lui rapporter à moins que Napoléon ne m'en donnât la permission lui-même, promettant, toutefois, de déclarer les choses venues à ma connaissance, qui pourraient compromettre les intérêts de mon gouvernement ou alarmer ma conscience d'après le serment que j'ai prêté. Sir Hudson m'a répondu : « Vous n'êtes pas juge, monsieur, de l'importance des conversations que vous pouvez avoir avec le général Bonaparte. Nous ne sommes pas placés pour voir de la même manière. Ce qui peut vous paraître fort ordinaire peut être pour moi du plus haut intérêt. » Je lui ai fait observer que si je n'ai pas la liberté de faire usage de mon jugement, et que si je dois répéter tout ce que j'entends, je tiendrai une conduite aussi humiliante que désagréable. Le gouverneur m'a répondu qu'il était *de mon devoir* de l'instruire de tout ce qui vient à ma connaissance et fait la matière de mes entretiens avec le général Bonaparte; que si je ne le fais pas, il lui sera facile de me défendre d'avoir avec lui aucun autre rapport que celui qu'exige ma profession,

et même de ne me présenter seulement quand on m'appellera pour exercer mes fonctions; que ce qu'il exige de moi, je le dois au gouvernement anglais. Je lui ai répondu que ce serait jouer le rôle d'un espion, d'un rapporteur et d'un mouton.

J'avais toujours pensé, lui dis-je, qu'en me plaçant auprès de la personne de Napoléon, le gouvernement n'avait eu égard qu'à ma qualité de médecin, et que certainement il n'avait pas eu l'intention de me faire jouer un rôle odieux; que mon devoir ne pouvait pas consister à commettre des actions déshonorantes, et que je n'en ferais jamais pour qui que ce fût. Sir Hudson m'a considéré pendant quelque temps en silence, en jetant sur moi des regards courroucés; puis il m'a demandé ce que signifiait le terme de *mouton* dont je m'étais servi. Je lui ai répondu que l'on désigne ainsi une personne qui tâche de gagner la confiance d'un autre, pour la trahir ensuite. Il entra alors dans un accès de fureur; il me dit que je lui avais fait là l'insulte la plus grave qu'il soit possible de faire à un homme de son rang, et dans les fonctions de sa charge; et il finit par m'ordonner de quitter la chambre, en disant qu'il ne souf-

frirait pas en sa présence celui qui venait de tenir un pareil langage. Je lui ai dit que je n'étais jamais venu de mon plein gré dans sa maison, et que je n'y entrais jamais que de force. Il se promenait en fureur, et répétait d'un ton bruyant : *sortez de la chambre, sortez de la chambre*, ce qu'il criait encore quelques instans après que j'en étais sorti.

L'anecdote suivante pourra servir à donner une idée de la manière dont le lieutenant-général sir Hudson Lowe, K. C. B., etc., fut pris pour dupe quand il avait le commandement d'une forteresse importante. Ces détails me furent communiqués à Longwood par le maître d'hôtel, Cipriani, dont le nom était Franceschi, nom qu'il ne prit jamais à Sainte-Hélène, pour des raisons que nous verrons bientôt après.

En 1806, sir Hudson, alors le lieutenant-colonel Lowe, reçut le commandement de l'île de Capri, située dans la baie de Naples, et fut chargé du service secret, ou, pour parler plus clairement, de l'espionage du continent, au moins pour ce qui regardait la Méditerranée. Il recevait habituellement ses renseignemens de la ville de Naples qui n'en est éloignée que de quelques

milles. On les lui apportait ordinairement au moyen d'un bateau pêcheur, qui sortait de nuit sous prétexte de pêcher, et que commandait un nommé Antonio. Sir Hudson employait comme espion un Corse nommé Antoine Suzzarelli, homme d'esprit, et qui avait exercé la fonction d'avoué, profession que, dans sa jeunesse, il avait étudiée avec Pozzo di Borgo, et Salicetti, alors ministre de police du royaume de Naples. Suzzarelli avait été précédemment officier au service d'Angleterre. Mareska et Criscuolo, tous deux Napolitains, étaient aussi employés de la même manière, et Cassetti, lieutenant-colonel de dragons napolitains, était l'espion de Caroline, reine de Sicile. Suzzarelli resta fidèle à sir Hudson Lowe pendant environ vingt jours, savoir, depuis le 19 ou 20 janvier, jusqu'au 10 de février, époque où l'on saisit quelques-unes de ses dépêches, dans un bateau qui allait à Capri.

Suzzarelli rencontra dans une auberge Cipriani Franceschi, connu sous le seul nom de Franceschi, qui était alors au service confidentiel de Salicetti, dont on supposait qu'il était le fils naturel. En qualité de compatriote et de connaissance, Suzza-

relli confia à Franceschi la nature de son emploi, et lui avoua aussi qu'il mettait en réserve une petite somme par mois, sur celle qu'il recevait du gouvernement anglais.... Cipriani lui proposa de continuer en apparence à fournir des informations au gouverneur de Capri, de recevoir son salaire, mais en même temps de tout communiquer à Salicetti et de suivre ses instructions, ajoutant que, dans ce cas il obtiendrait un salaire double de celui qu'il recevait des Anglais; et il lui fit entendre que s'il refusait d'acquiescer à ces propositions, très-probablement il serait découvert et fusillé dans deux au trois semaines. Suzzarelli, qui n'était pas novice, profita aussitôt de l'avis, agréa la proposition et fut amené devant Salicetti. Les affaires furent réglées de manière que toutes les fois que Suzzarelli recevait une dépêche de sir Hudson Lowe, elle était immédiatement portée à Salicetti dans l'état où elle se trouvait, et celui-ci, après l'avoir lue, dictait les réponses qu'il jugeait convenables d'y faire.

On permettait quelquefois à Suzzarelli de dire la vérité. Par exemple, lorsqu'il y avait beaucoup de troupes françaises à Naples, on lui donnait l'injonction de faire

maître à sir Hudson quel en était le
nbre. Toutes les fois qu'il était question
ne affaire à laquelle Salicetti ne voulait
qu'il répondît, il fesait arrêter le ba-
ɹ, mettre les hommes en prison pendant
elques jours; et, après leur avoir fait
ir une espèce d'interrogatoire, on les
ichait. Cela donnait aussi à Suzzarelli
moyen d'exercer ses talens et d'obtenir
sir Hudson beaucoup plus d'argent,
ce que celui ci croyait bonnement tout
que son agent lui racontait des peines
il avait eues, des cadeaux et des dé-
rches qu'il avait été obligé de faire pour
ver la vie de ces pauvres diables de pê-
ɹurs, qui, sans cela, auraient été fusil-
De cette manière, tous les renseigne-
ns qu'on fournissait au gouvernement
glais n'étaient que pour mieux atteindre
ɹut de Salicetti et de Napoléon, excepté
nouvelles insignifiantes que sir Hudson
ve pouvait tirer du maître de la barque
le ses fils, qui lui étaient fidèles, mais
ignoraient tout ce qu'il y avait d'un peu
ɹortant. Sir Hudson Lowe chargeait sou-
ɩt Suzzarelli d'exécuter des commissions
la nature la plus difficile, et Salicetti
ɹonnait qu'il s'en acquittât avec la plus

grande exactitude et célérité. Parmi les commissions dont Suzzarelli fut chargé, il s'agit un jour de se procurer quelques montres françaises, d'un prix élevé, pour la reine Caroline, des livres rares, pour sir Hudson, et tous les ouvrages nouveaux, particulièrement une copie de l'atlas de Las Cases (alors appelé de Le Sage), qu'il désirait beaucoup avoir.

Cela fournissait à l'honnête Suzzarelli un autre moyen de gagner l'argent de sir Hudson; car, quoiqu'il reçut de Salicetti l'ordre de fournir les articles de premier prix avec des frais raisonnables, afin d'éloigner tout soupçon, il ne manquait jamais de prendre cinquante et même cent pour cent de plus, sous diverses prétextes. Il fesait enfin la contrebande très en grand, car sir Hudson payait souvent les articles qu'il recevait, en marchandises anglaises ou en denrées coloniales, que Suzzarelli avait ensuite coutume de vendre à Naples avec un grand bénéfice.

Sir Hudson, dans sa finesse, avait recours à une manière singulière d'envoyer à Suzzarelli, à Criscuolo et à Maresca, les appointemens qu'il leur payait. Il avait coutume de nommer ce dernier dans la fran-

:hise de son cœur (*suo campione*). Il fesait :uire, dans sa propre maison, de gros)ains, dans lesquels il mettait lui-même 'argent, de peur que ses agens secrets ne ussent découverts par les espions de la poice napolitaine. Ces pains paraissaient desinés à l'usage des bateliers, quand ils pê:haient la nuit. Aussitôt qu'on les avaient lébarqués, Suzzarelli les apportait à Sali:etti, parce que ce dernier avait ordonné jue toute espèce de correspondance lui fût l'abord communiquée. Au moyen de Suzarelli, le gouvernement français apprit la lestination réelle de l'armée commandée)ar le général M. Kensie Fraser, et de la lotte de sir J. Duckworth.

Suzzarelli s'offrit même à procurer à sir Iudson quelques soldats pour recruter le égiment corse qui était à Capri, et on lui :n expédia réellement plusieurs, chargés le corrompre les étrangers sous ses ordres. Tandis qu'on méditait l'attaque de Capri, iuzzarelli eut l'art de persuader à sir Hudon Lowe que le but de l'expédition était la)etite île de Ponza, pour la défense de laquelle on envoya la frégate anglaise *l'Embuscade*, et la plus grande partie des chaoupes canonnières. Ainsi, le passage qui

mène à Capri n'était défendu que par une force peu considérable. Pour donner à cette idée plus de probabilité, on mit un embargo sur tous les bâtimens qui étaient à Naples; mais quelques barques de pêcheurs montées par des hommes au service de Salicetti, furent envoyées pendant la nuit, afin de rencontrer quelques-uns des bâteaux de sir Hudson, et leur apprendre que l'expédition devait avoir lieu sur Ponza. Afin de brouiller le gouvernement anglais et sir Hudson avec la reine Caroline, un Napolitain, nommé don Antonio, était chargé de fabriquer des lettres, comme si elles venaient d'elle à Casetti; tandis que d'autres lettres supposées de sir Hudson, forgées par un maître d'école anglais, qui demeurait alors à Naples, rapportaient confidentiellement que le but des Anglais était de faire sortir la famille royale de Sicile, et de l'envoyer, avec une pension, en Angleterre, afin de demeurer entièrement en possession de cette île; les premières contenaient des plaintes portées par la reine contre sir Hudson et des invectives contre lui et les Anglais. Ces intrigans, pour amuser Salicetti et se créer un passe-temps à eux-mêmes, avaient coutume de faire naître des diffé-

rends entre sir Hudson et le prince de Canosa, qui commandait à Ponza, au moyen de lettres supposées, dans lesquelles ils étaient maltraités tous les deux, et qu'ils fesaient tomber dans les mains l'un de l'autre. Ils s'assemblaient ordinairement la nuit pour se réjouir, boire et se moquer de leur dupe, sir Hudson, dont ils portaient la santé par dérision, tandis qu'au milieu de leur débauche ils inventaient de nouveaux moyens de le tromper. Souvent Salicetti lui-même allait entendre leurs plans et en rire.

Dans le courant de 1807 ou 1808, Suzzarelli devait aller à Vienne pour une mission dont l'avait chargé Salicetti, et il résolut de faire payer à sir Hudson Lowe les frais de son voyage. Le principal objet de cette mission était de sonder l'ambassadeur anglais et Pozzo di Borgo, qui étaient alors à Vienne. Suzzarelli alla trouver sir Hudson Lowe, à qui il persuada qu'il pourrait se procurer à Vienne des renseignemens de la plus grande importance. Il en obtint six mille francs pour ses frais de route et des lettres de recommandation très-pressantes. Il se rendit ensuite à Vienne chez l'ambassadeur anglais, duquel il tira

des renseignemens très-importans. Il reçut aussi de lui des ordres qui furent donnés à d'autres agens et à d'autres officiers qui demeuraient sur le continent. Il ne réussit pas auprès de Pozzo di Borgo. Le rusé Corse ne put croire qu'il lui fut possible de tromper Salicetti comme il prétendait le faire. Suzzarelli, afin de gagner la confiance de Pozzo di Borgo, se vantait de son influence sur Salicetti, en disant : *Io facio intendere a Salicetti tutto cio che vogolio* (*), je fais croire à Salicetti tout ce que je veux. — *A me tu conti questo ?* (Est-ce bien à moi que tu contes cela ?) répliqua Pozzo di Borgo. Toute la ruse de Suzzarelli ne put tirer de lui un seul secret, quoique la lettre de recommandation que lui avait donnée sir Hudson Lowe le représentât comme un homme en qui on pouvait placer son entière confiance, et que, dans le passeport qu'il reçut ensuite de l'ambassadeur anglais, on le nommât M. le baron Suzzarelli. A son retour à Naples, Salicetti lui demanda, *Ebbene cosa hai tirato du Pozzo*

(*) L'italien, dans cette histoire, est donné dans le style de Cipriani, qui généralement ne parlait pas la langue la plus pure et la plus correcte.

di Borgo! — Ah ! répliqua Suzzarelli en levant les épaules : *Due birbi insieme non si guadagna niente* (deux rusés ensemble ne peuvent rien l'un contre l'autre.) Il dit ensuite à Salicetti que Pozzo di Borgo lui fesait ses complimens. Salicetti répondit : Suzzarelli, je sais que tu m'as déjà bien fait des mensonges ; mais voilà le plus grand qui soit jamais sorti de ta bouche accoutumée à mentir. Je connais bien Pozzo di Borgo ; c'est moi qui l'ai fait chasser et proscrire de son pays ; en sorte que, si on l'eût pris en France, comme c'était mon intention, on l'aurait fusillé. Penses-tu donc qu'un homme aussi fier que Pozzo di Borgo, et un Corse par-dessus le marché, voulût faire faire des complimens à celui qui a envers lui des torts aussi grands ? Personne, à moins d'être le plus bas et le plus vil des hommes, ne serait capable d'un tel procédé, et je connais trop bien Pozzo di Borgo, qui est le plus fier des hommes. Dans le fait, Suzzarelli avoua ensuite que cette politesse était dans son invention (*).

(*) Après la mort de Salicetti, Suzzarelli avoua qu'il n'était parvenu à le tromper qu'une seule fois, et cela, pas même entièrement, car Salicetti, en

Suzzarelli avait un jour persuadé à sir Hudson Lowe de venir à Naples, et lui avait dit qu'il le trouverait dans une petite maison appartenant à Maresca et située sur la baie. Salicetti devait s'y rendre déguisé; mais il était résolu de ne pas le faire arrêter, parce qu'il pensait qu'il lui serait difficile de trouver un autre gouverneur aussi aisé à tromper que celui-ci, et que d'ailleurs ceci l'aurait empêché de tirer de nouveaux services de Suzzarelli. *Vorrei vedere questo colonello tuo,* dit Salicetti *fammelo vedere. Un uomo può lasciarsi in gannare per qualche mesi, ma di lasciarsi coglionare a questo segno per tanti anni bisogna essere ben bestia.* (Je voudrais bien voir ton colonel; fais-le moi voir. Un homme peut bien se laisser tromper quelquefois; mais il faut être d'une grande stupidité, pour l'être ainsi pendant tant d'années.—Oh! répliqua

---

lui donnant de l'argent pour les frais de son voyage de Vienne, lui dit qu'il ne le donnait pas pour les services qu'il avait rendus au public, parce qu'il croyait que la plus grande partie des choses qu'il lui avait dites étaient matériellement fausses, mais par la raison qu'il savait qu'il fallait bien qu'il employât quelque moyen pour gagner de l'argent, afin de faire exister sa famille.

Suzzarelli avec un air de gravité : *Non e tanto bestia, è talento mio.* (Il n'est pas si sot ; c'est mon habileté qui fait cela.) Cependant Lowe changea d'intention.

Murat désirait s'emparer de toutes les marchandises anglaises, qui étaient en assez grande quantité à Naples, où elles passaient pour venir de l'Amérique ; mais ne voulant pas, en même temps, se brouiller avec les Américains, il se servit de Suzzarelli pour trouver un moyen de distinguer les marchandises vraiment américaines de celles qui ne l'étaient pas. Suzzarelli alla trouver sir Hudson Lowe, à qui il persuada qu'il serait dans le cas de rendre des services essentiels au gouvernement anglais, s'il possédait le moyen de distinguer des passeports américains les faux passeports anglais. Sir Hudson lui en donna deux, l'un vraiment américain et l'autre anglais et contrefait. Il lui fit voir que la différence existait dans le timbre. Dans le passeport américain, les lettres initiales, quoique les mêmes, étaient placées un peu au-dessous. Muni de ces renseignemens, Suzzarelli revint à Naples, et dans le commencement de 1810 on fit une saisie générale des bâtimens par ordre de Murat ; tous ceux que l'on trouva munis

des passeports anglais dont nous venons de parler, furent confisqués. Tant que Salicetti vécut, on en confisqua peu, parce que celui-ci voulait maintenir Suzzarelli dans la faveur de Lowe. Ce fut au moyen de l'argent que produisirent ces confiscations de marchandises et de navires, que le roi Joachim équipa et paya l'expédition dirigée en 1811 contre la Sicile. Salicetti, au moyen de la Duchesse de C***, avec laquelle il avait des relations, était instruit de presque tout ce qui se passait à la cour de Palerme. La duchesse était fille de la princesse C***, épouse de l'ambassadeur de Sicile à ***, et placée près de la reine Caroline, dont elle avait la confiance. Son mari lui écrivait tout se passait à la cour de***. Elle haïssait les Français, et Salicetti prétendait être républicain et détester le parti français. Elle établit une correspondance avec sa mère, qui l'instruisait de tout ce qui se passait, et elle recevait de Salicetti mille écus par mois pour les communications qu'elle lui fesait.

En 1807 ou 1808, un capitaine napolitain, nommé Mosca, fut envoyé de Capri par ***, pour assassiner Joseph, frère de Napoléon, alors roi de Naples. Afin de l'ex-

citer à cet acte, *** lui donna une boucle de ses cheveux et une lettre écrite de sa main, par laquelle on lui promettait de le faire colonel aussitôt qu'il aurait mis son projet à exécution. Outre cela, il reçut de la princesse V** T*** une lettre dans laquelle on lui spécifiait tout ce qu'il avait à faire pour débarrasser le pays de l'usurpateur, et on lui donnait l'assurance qu'on remplirait scrupuleusement tous les engagemens qui avaient été pris avec lui (*). Muni de tous les passeports nécessaires, il quitta donc Capri dans une felouque. L'un de ces passeports, qui était signé par un officier anglais, contenait des instructions, par lesquelles on requérait toutes les autorités de cette nation de donner secours et assistance au porteur qui allait en mission secrète.

Il débarqua à Molino, près d'une maison de campagne de Joseph, et son intention était de l'assassiner pendant qu'il serait à se promener dans le jardin. Tandis qu'il était à épier le moment favorable de frapper, il rencontra une jeune fille dont la vue lui

(*) J'ai vu ces deux lettres et les passeports en originaux, depuis mon retour de Sainte-Hélène.

causa une vive impression, et à laquelle il offrit quelques pièces d'or pour qu'elle consentît à l'écouter. Comme il vit qu'il ne pouvait pas réussir par cette voie-là, il chercha à la séduire par des moyens plus élevés, et commit l'imprudence de lui dire qu'il était chargé d'un grand projet, et que, si elle voulait consentir à ce qu'il désirait, il en ferait une dame du plus haut parage. La jeune fille fut alarmée; ni la vue de l'or, ni les promesses qu'on lui fesait, ne purent la rassurer et la déterminer à rien accorder de ce qu'on lui demandait.

On donna des avis à la police, plusieurs agens se rendirent aussitôt sur les lieux. Deux des associés de Mosca furent tués, et lui-même fut arrêté, après avoir fait une résistance désespérée. On produisit devant la commission militaire les lettres, la boucle de cheveux et les armes qu'on avait trouvées sur lui; la jeune fille vint aussi en témoignage. Mosca dit, pour sa défense, qu'il n'était venu que dans l'intention de se jeter aux pieds du roi Joseph, de solliciter son pardon et la permission de rentrer à Naples. Cependant, après sa condamnation, il avoua ses véritables projets : il mourut avec beaucoup de fermeté, et refusa de dé-

couvrir les noms de ses complices. Quelque temps après, on envoya un apothicaire napolitain, nommé Gherardi, ou Visconti, et ses deux fils, pour assassiner Salicetti. Cet homme vint d'abord à Ponza, d'où il se rendit à Capri, et de Capri à Naples, où il débarqua pendant la nuit, portant avec lui une espèce *catamaran*, (un pétard) de la forme d'une bouée. Il fit si bien qu'on lui permit l'entrée de la maison de Salicetti, et même qu'on lui loua, sous les escaliers, une chambre, dont il fit une petite boutique d'apothicaire, dans laquelle il plaça une machine infernale. Salicetti, qui était allé à une partie de plaisir chez la princesse***, ne revint dans son palais qu'à minuit ou une heure du matin. Il descendit lestement de voiture, et selon, sa coutume, il monta les escaliers avec une grande vitesse : cela lui sauva la vie; car la machine de l'incendiaire, à laquelle le feu avait été mis quelques secondes trop tard, n'éclata que lorsqu'il eut traversé quatre pièces de son appartement : Cipriani était avec lui au moment de l'explosion. Environ trente chambres sécroulerent entièrement, ou furent très-endommagées, et le palais n'offrait presque plus qu'un monceau de dé-

combres. Une des filles de Salicetti, la duchesse actuelle de *** (*), fut ensevelie sous les ruines de l'édifice, où elle demeura pendant quelques heures : ce fut Capriani qui, par les gémissemens qu'il entendit, découvrit qu'elle n'était pas morte. Tandis qu'il suivait la direction de la voix, le plancher s'enfonça sous ses pieds, et il tomba dans la chambre au-dessous, mais heureusement sans éprouver aucun mal, et par là il se trouva près de la personne souffrante. On appela, et après bien des peines, on parvint à tirer de dessous les ruines cette jeune dame, à demi-morte : quelques-uns des soliveaux s'étaient formés en croix au-dessus de sa tête, ce qui fut cause qu'elle conserva la vie. Gherardi et ses fils furent arrêtés et jugés : les fils furent fusillés ; mais le père, à cause de son grand âge, fut condamné à un emprisonnement perpétuel.

Immédiatement après cet événement, sir Hudson Lowe écrivit une lettre à Salicetti, pour l'assurer qu'il était tout-à-fait étranger

(*) Cette dame est encore vivante et demeure à Naples. Je l'ai vue en 1819, et j'ai conversé avec sa sœur à Rome.

à cet attentat, et qu'il le détestait sincèrement, quel qu'en fût l'auteur.

Salicetti soupçonnait le tambour-major du régiment de Vajro, alors à Naples, d'être un agent de la reine Caroline, et il employa Suzzarelli, pour s'en assurer. En conséquence, Suzzarelli, qui connaissait très-bien le tambour-major, saisit une occasion de lui parler, un jour qu'il se promenait et paraissait très-mécontent. Il commença par se déchaîner contre la tyrannie sous laquelle gémissait les Napolitains, et à dire que ce serait un grand bonheur pour lui de pouvoir sortir d'un lieu où personne n'était sûr de sa vie, et lui fit entendre que son intention était de s'échapper aussitôt qu'il pourrait le faire sans courir le risque d'être arrêté par la police, qui pourrait fort bien le faire fusiller, chose qu'il redoutait infiniment. Le pauvre tambour-major fit bientôt chorus avec lui, professa son dégoût pour le gouvernement actuel, son attachement à celui de Caroline, et finit par déclarer qu'il voulait aussi s'en aller le plus promptement possible. Sur cela, Suzzarelli lui proposa d'engager vingt ou trente soldats de son régiment à entrer, soit au service de Caroline, soit à celui de la Grande-Bre-

tagne, et lui dit de leur faire signer une déclaration formelle de leur intention; ensuite il lui fit un don de deux cents écus pour réussir dans son plan, lui promettant que, dès qu'il aurait pu réunir ce nombre d'hommes, il leur procurerait à tous un moyen de transport pour l'île de Capri. Le tambour-major sonda ses amis du régiment, et employa tous ses efforts pour les engager à entrer dans son projet; mais il ne put en déterminer que dix ou douze, encore étaient-ils si ignorans, qu'ils ne savaient ni lire, ni écrire, et qu'il fut obligé d'écrire leurs noms lui-même avec ceux de ses deux fils. Il alla ensuite trouver Suzzarelli comme ils en étaient convenus, lui apprit qu'elle avait été sa réussite, et lui fit voir la liste des noms. Suzzarelli en fit part à Salicetti, et le pria d'attendre qu'il eût réuni un plus grand nombre de victimes. Salicetti s'y refusa, en disant que la police devait employer toutes sortes de moyens pour découvrir les traîtres, mais non pas encourager ni déterminer personne à le devenir; que son devoir, au contraire, était d'étouffer dans son origine toute tentative semblable. Le tambour-major et ses associés furent arrêtés sur-le-champ. On trouva sur lui le

fatal papier, et peu de temps après il fut pendu avec ses deux fils et quelques autres.

Suzzarelli se tint caché pendant quelques jours, puis il alla voir la veuve du malheureux tambour-major, à qui il dit que son mari avait été près d'occasioner sa ruine; qu'il était venu auprès de lui pour aviser au moyen de sortir de Naples, et qu'il lui avait promis, par pure amitié, de lui procurer les moyens de passer à Capri; mais que tout avait été découvert; qu'on l'avait pris, jeté dans un cachot, et qu'il aurait été pendu comme les autres, si, heureusement pour lui, il ne s'était trouvé dans les bureaux de Salicetti un de ses compatriotes qui s'était intéressé en sa faveur et avait travaillé à lui sauver la vie. Il dit cela avec tant d'apparence de vérité, que la pauvre femme le crut bonnement, le regarda comme un bienfaiteur, et par la suite, quand elle se trouvait dans la peine, elle avait coutume de s'adresser à lui et de lui demander de temps en temps quelques écus. Deux ou trois jours après cette abominable scène, Cipriani dit à Suzzarelli : « Quel scélérat (mécréant) es-tu, Suzzarali! Comment peux-tu appaiser les cris de ta conscience qui te reproche la

mort de ces malheureux pendus par suite de ton astuce ? » — « Bah, répliqua Suzzarelli, *sonno porci napolitannacci* (ce sont des vilains pourceaux napolitains). »

En 1809, Salicetti, désirait savoir quand arriverait en Sicile le paquebot anglais, employa Suzzarelli. En conséquence, Suzzarelli écrivit au colonel Lowe, et lui dit que, comme les dernières nouvelles qu'on avait reçues d'Angleterre étaient très-fâcheuses et avaient jeté le découragement parmi les partisans des Anglais, qui y ajoutaient foi; que même ceux qui n'y croyaient pas entièrement, craignaient qu'il ne fut arrivé quelque événement sinistre, il l'engageait à lui communiquer sur-le-champ ce qu'il pourrait avoir appris de nouveau, afin de relever le courage abattu de leur parti. Sir Hudson Lowe répondit qu'il était très-porté à employer tous les moyens possibles pour soutenir les sentimens loyaux des fidèles sujets du roi Ferdinand, mais que dans ce moment il n'avait pas de nouvelles authentiques; que cependant il était certain que, sous peu de jours, il arriverait un paquebot d'Angleterre, et qu'alors il aurait soin de lui faire parvenir tout ce qui pourrait être favorable. Aussitôt que Suz-

zarelli eut reçu ces renseignemens et les eut transmis à Salicetti, on expédia le corsaire l'*Ardito*, avec la commission de croiser sur les côtes de la Sardaigne. Après quelques jours d'attente, il attaqua et prit le paquebot anglais, qui se nommait, à ce que je crois, *le Succès*. La malle fut jetée par dessus le bord du navire; mais, dans la précipitation, elle resta suspendue à une amarre, et les hommes du corsaire français firent un tel feu de mousqueterie, que l'équipage du paquebot n'osa pas en approcher pour la couper, et de cette manière elle tomba dans leurs mains. On trouva parmi les dépêches des ordres relatifs à une attaque projetée contre Corfou, avec quelques lettres de l'amirauté, relativement au blocus de cette île. Cipriani dit que ce paquebot était commandé par un jeune homme d'environ vingt ans, et monté par à peu près quatorze hommes.

Suzzarelli extorquait de grosses sommes d'argent du colonel Lowe, sous divers prétextes, tels que pour indemniser ses agens de leur emprisonnement, pour des présens qu'il prétendait avoir faits à la police pour empêcher qu'il ne fut lui-même arrêté. C'était un homme immoral et vicieux, mais

rempli de talens, et imposant par ses dehors et par ses manières. Quelquefois il essayait de tromper Salicetti par des contes merveilleux et par des projets de nouvelle invention, dont le but était de se faire donner de l'argent. Salicetti avait coutume de dire dans ces sortes d'occasion : *Va a far credere questo al colonello tuo, che è un coglione, a me non puoi, che ti connosco* (*). Ne peux-tu pas dire toute de suite que tu as besoin d'argent?

Suzzarelli, dans le but de brouiller le gouvernement anglais avec le gouvernement sicilien, fabriqua une lettre dans laquelle il imita l'écriture de Hudson Lowe. Dans le cours d'une conversation avec Casetti, Suzzarelli lui dit que la reine Caroline fesait le diable en Sicile, et qu'elle cherchait à détruire tous les Anglais. Cela excita la curiosité de Casetti; qui fit plusieurs questions à Suzzarelli. Celui-ci, après bien des difficultés, répliqua qu'il avait une lettre du colonel, qui contenait ces détails. Casetti demanda, avec beaucoup d'empressement, à la voir. Suzzarelli se fit encore

(*) Vas faire croire cela à ton imbécile de colonel; cela ne passera pas avec moi, qui te connais.

long-temps prier, et lui permit enfin d'en prendre lecture. Dans cette lettre, on traitait les Napolitains de misérables, sans foi et sans honneur; on conseillait à Suzzarelli de s'en méfier; on assurait que la reine Caroline avait formé un complot d'assassiner tous les Anglais en Sicile; que les barons étaient tout prêts à courir, les armes à la main, et à les massacrer ou à les chasser de l'île. Il termina par déclarer qu'en conséquence de cette découverte, le gouvernement anglais avait résolu de s'emparer de la personne de la reine, et de placer la Sicile sous sa protection. Casetti demanda instamment la permission de garder la lettre, ce que Suzzarelli refusa; mais il lui en donna copie, en promettant qu'il réfléchirait s'il n'y avait pas d'inconvénient à lui laisser l'original. Il alla ensuite trouver Salicetti, auquel il rapporta que Casetti avait mordu à l'hameçon. Afin de ne négliger aucune précaution, Salicetti pria Suzzarelli d'envoyer chercher le maître d'école anglais à leur service, qui contrefaisait parfaitement les écritures, afin d'examiner si celle du colonel avait été bien imitée par Suzzarelli. Après l'avoir examinée, celui-ci déclara qu'il croyait qu'on découvrirait la

fraude. On lui ordonna donc de copier la lettre, et il imita si parfaitement l'écriture de sir Hudson Lowe, que ce dernier y fut par la suite trompé lui-même.

Le lendemain, Suzzarelli la donna à Casetti, en l'exhortant de ne la montrer ni la perdre, et en assurant que sa vie en dépendait. Casetti s'empressa aussitôt de se rendre à Palerme, et la présenta à la reine. Cette princesse, furieuse, envoya chercher John Stuart, qui était alors à Palerme, lui présenta la lettre contrefaite, et insista pour que l'on infligeât une punition exemplaire au colonel Lowe, qui avait osé compromettre son nom de cette manière. Sir John Stuart envoya sur-le-champ, pour éclaircir cette affaire, chercher le colonel Lowe. Lorsqu'on lui fit voir la lettre, il fut obligé de reconnaître que c'était son écriture, tant elle était bien imitée ; mais il déclara qu'il ne croyait pas avoir jamais écrit rien de semblable, et qu'il ne pouvait pas non plus trouver aucune trace de cette lettre dans son registre de correspondance. Dans le temps que Suzzarelli forgeait cette lettre, la police envoya à dessein quelques bateaux qui s'emparèrent de celui du colonel, venant de Capri. Le lendemain, Suzzarelli

écrivit au colonel, pour lui apprendre que son bateau avait été saisi, et qu'il ignorait quelles dépêches il lui avait envoyées, puisqu'elles étaient toutes tombées dans les mains de la police.

On employait ordinairement Maresca pour se rendre auprès du colonel dans le bateau d'Antonio. Sir Hudson appelait ordinairement Suzzarelli et Maresca *sui championi* (ses champions). Maresca avait deux fils, qui, avec Antonio, le batelier et ses fils, étaient fidèles à sir Hudson Lowe. Vers le milieu de 1809, sir Hudson Lowe commença à soupçonner Suzzarelli : celui-ci se rendit effrontément à Capri, où il employa son éloquence avec tant d'efficacité, qu'il convainquit sir Hudson de sa droiture, le persuada qu'il était l'homme auquel il devait avoir le plus de confiance, et qu'il était entièrement dévoué à son service. A son retour, Suzzarelli alla trouver Salicetti, et lui rapporta toute la conversation qui avait eu lieu entre eux, en l'assaisonnant de plusieurs traits satiriques dirigés contre le pauvre colonel. Quand Salicetti voulait se soulager du tracas des affaires et s'amuser un moment, il avait coutume de faire venir Suzzarelli ; celui-ci, qui avait beaucoup

d'esprit, l'égayait aux dépens de la bonhomie du colonel, qui se laissait tromper aussi grossièrement.

On forma divers plans, pour décider le prince de Canosa à débarquer sur la côte de Naples; mais heureusement pour lui, il ne voulut asquiescer à aucun; car, s'il l'eût fait, les mesures étaient si bien prises, qu'il eût été arrêté et fusillé dans les vingt-quatre heures. Tandis que Suzzarelli continuait ainsi ses opérations, il arriva de la police de Paris une lettre qui contenait, en substance, qu'on avait appris qu'un certain Suzzarelli, émigré corse, aux gages de l'Angleterre, était employé à Naples comme espion pour les Anglais; et l'on priait Salicetti de le faire arrêter et juger par une commission militaire, et faire exécuter la sentence dans les vingt-quatre heures.

Salicetti envoya chercher Suzzarelli, lui remit la lettre en main propre, en l'engageant à la lire. Puis il écrivit à la police de Paris, pour lui faire connaître la nature des relations de Suzzarelli avec sir Hudson Lowe, affirmant qu'un tel homme était un trésor pour lui. Suzzarelli était trop adroit pour ne pas profiter de l'avantage que lui donnait cet incident. Il s'en servit pour sou-

tirer de nouvelles sommes de sir Hudson Lowe, sous le prétexte qu'il avait été forcé de faire de grands cadeaux à quelques membres de la police; et, ajoutant que si ce n'eût été à cause de Franceschi (*), son ami et son compatriote, au service de Salicetti, qui avait beaucoup d'influence, il aurait été infailliblement arrêté et fusillé.

On fit prévenir Salicetti que Casetti avait l'intention de le poignarder. Quoique Salicetti n'ajoutât pas foi à cette assertion, il résolut cependant de prendre quelques précautions. En conséquence, un soir que Casetti se présenta, on se saisit de lui et on le fouilla soigneusement. Cependant on ne put rien trouver qui pût justifier une telle mesure. Après l'avoir soumis à cette épreuve, on lui donna la permission d'entrer, et alors il se plaignit hautement de l'indigne traitement qu'on lui avait fait. Salicetti fit semblant d'être dans une entière ignorance de ce fait, et affecta le pl s grand étonnement. Il fit venir l'officier de la gendarmerie, et d'un air fâché il lui demanda

(*) Ce fut la raison pour laquelle Cipriani n'avait jamais pris le nom de Franceschim à Sainte Hélène.

comment il avait osé se conduire ainsi envers un homme d'honneur comme Casetti (*).

L'officier qui savait à quoi s'en tenir, prétendit qu'il y avait une méprise, et par ordre de Salicetti, il fit beaucoup d'excuses à *l'homme d'honneur*. « Je vis, dit Casetti, (qui, tout roué qu'il était, fut cependant pris pour dupe) le feu sortir des yeux de Salicetti, tant il était affligé de l'indigne traitement auquel j'avais été exposé.

Suzzarelli, pendant qu'il était en Sicile, eut un entretien avec un des Ronco, capitaine de brigands, sous les ordres d'un certain Piccioli, natif de Cheti, et qui était au service de***. Ces partisans avaient l'habitude de débarquer dans la Calabre et d'y commettre des déprédations. Piccioli, ennuyé d'être au service de***, et désirant faire quelque chose d'assez important pour lui mériter son pardon et obtenir du service de Murat, offrit, par l'entremise de Des Ronco, de faire débarquer sa troupe, de nuit, et sur un point de la Calabre dont on conviendrait, et de la livrer entre les mains de la

(*) Casetti avait le rang de lieutenant-colonel dans l'armée de Joachim, comme dans celle de la reine Caroline.

justice napolitaine. Suzzarelli en parla à Salicetti, et proposa d'envoyer un bâtiment pour la passer de Sicile en Calabre, sous prétexte de débarquer sur quelque point où elle trouverait l'occasion de faire quelque riche butin. Il espérait, au moyen de Des Ronco faire réussir ce plan; mais Salicetti, qui doutait du courage personnel de Suzzarelli, lui dit qu'il était plus habile à faire des propositions et former des projets, que propre à en exécuter un de la nature de celui dont il était question; et il le renvoya. Un certain Spadaccini était présent lorsque cette proposition fut faite; c'était un Napolitain, avoué de profession et espion secret de l'intérieur, au service de Salicetti. Il était, en apparence, attaché à l'ancien ordre de choses et afin de mieux tromper les partisans de la famille exilée, se fit arrêter et jeter en prison par ordre de Salicetti. Il y fut retenu, comme suspect, pendant quatre mois, et traité, en apparence, avec beaucoup de rigueur; mais le fait est qu'on lui permettait de faire ce qu'il voulait, et que toutes les nuits il était libre de sortir, déguisé, de sa prison, et d'aller se divertir avec d'autres agens secrets, ses confrères. C'était un homme hardi, résolu, et que son courage

rendait capable d'exécuter toute espèce d'entreprise hasardeuse. Il revint chez Salicetti, à qui il dit que le projet proposé par Suzzarelli était un projet *de paille*, et qu'il était la seule personne qui pût le faire réussir, étant intimement lié avec Piccioli, puisqu'ils avaient été élevés ensemble au collége, et qu'ils demeuraient à côté l'un de l'autre. Salicetti lui promit six mille écus, en cas de succès; mais il déclara que, s'il ne réussissait pas, non seulement il ne donnerait rien, mais encore qu'il lui retirerait la permission dont il jouissait alors, ajoutant qu'il ne lui avancerait pas d'argent, mais qu'il ferait mettre six compagnies de gendarmerie corse sous ses ordres. Spadaccini accepta sur-le-champ cette offre et se rendit à Pescara, d'où il envoya un messager à Piccioli, qui était alors à Rocoli.

A l'arrivée de Piccioli, ils eurent ensemble une longue conférence, dans laquelle ils arrangèrent leurs plans diaboliques. Quelques jours après, Piccioli débarqua dans le golfe de Tarente, avec sa troupe, consistant en soixante-dix à quatre-vingts vagabonds, tous *gente di riputazione*, qui s'étaient signalés par leurs vols et leurs

assassinats le long des côtes, et qui étaient la terreur du royaume de Naples. Ces misérables s'avancèrent dans les montagnes, et, dans leur route, ils enlevèrent une escorte et le montant de trois mois des contributions du district, qu'elle conduisait au trésor royal. Dans les Abbruzes, Piccioli les engagea, de nuit, dans un défilé, et sous prétexte de reconnaître la route, ce traître se porta en avant. Les gendarmes étaient en embuscade le long des arbres; et aussitôt que Piccioli fut arrivé à une certaine distance, il se joignit à eux. Alors ils commencèrent à faire feu sur les brigands trompés, et les massacrèrent tous jusqu'au dernier. Certainement ils avaient mérité la mort; mais la conduite de leur chef n'en est pas moins infâme. Après cet exploit, Spadaccini et Piccioli revinrent à Naples, où le premier reçut la récompense de son entreprise, et le dernier son pardon. Cependant Salicetti regarda l'action que venait de commettre ce Piccioli, comme étant d'une nature si noire et si atroce, qu'il ne voulut ni le voir ni permettre qu'on l'employât.

Vers la fin d'octobre 1808, le roi Joachim, trouvant que l'occupation de Capri,

par les Anglais, causait un très-grand dommage au commerce de sa capitale, et alarmé des projets d'assassinat formés par des personnes qui venaient de cette île et qui étaient soudoyées par C***; considérant en outre qu'on pouvait le blâmer de permettre que les Anglais restassent en possession d'une île si près de Naples, résolut de s'en emparer par un coup de main. Les préparatifs se firent avec vigueur. Ce fut alors que Suzzarelli et ses associés trouvèrent le secret de persuader à sir Hudson Lowe qu'ils étaient destinés contre l'île de Ponza.

Tout étant préparé, on tint un conseil de ministres peu de temps avant l'attaque. Quelques personnes désiraient que Suzzarelli continuât à tromper sir Hudson jusqu'à la fin (*). Mais l'un d'eux fut d'un avis contraire : il fit observer que la réussite de cette attaque était incertaine, et que si elle venait à échouer, le colonel Lowe s'apercevrait qu'il avait été trompé par Suzzarelli, et lui retirerait sa confiance. Il pensa donc qu'on ferait bien, pour prévenir cet inconvénient

(*) Ce fait me fut rapporté, en 1819, par le ministre lui-même; mais je m'abstiendrai de citer son nom, pour des raisons qu'on peut aisément deviner.

de permettre à Suzzarelli d'avertir sir Hudson Lowe de la destination réelle de l'expédition, quelques heures avant qu'elle ne mît à la voile; que, jusqu'à ce moment, Suzzarelli devait continuer à le persuader qu'on en voulait à Ponza; ensorte que, quelque fût l'événement, il ne pût être compromis. On avait besoin d'un grand nombre d'échelles pour l'assaut, et il paraissait difficile de les faire confectionner sans que sir Hudson Lowe en eût connaissance; que s'il en était averti, on tomberait dans le double inconvénient de compromettre Suzzarelli et d'indiquer tout d'un coup le vrai but de l'expédition. — Cela parut d'abord une difficulté insurmontable. Cependant la personne dont nous avons déjà parlé, suggéra un expédient si ingénieux qui atteignit parfaitement le but. Le jour qui précéda celui indiqué pour l'attaque, la police ordonna à tous les hommes chargés d'allumer les reverbères de la ville de se réunir le jour suivant, à une certaine heure, avec leurs échelles. Pendant la même nuit, Suzzarelli prévint à la hâte Lowe que l'île serait attaquée le lendemain, et il joignit même une copie de la proclamation qui serait faite aux troupes.

On pensa que ce renseignement tardif ne servirait qu'à augmenter la confusion parmi la garnison. L'expédition, consistant en seize à dix-huit cents hommes, sous les ordres du général Lamarque, mis à la voile de la baie de Naples, le 4 ou le 5 octobre, et arriva sous les rocs de Capri, sans avoir été inquiétée par l'escadre anglaise, qui, supposant que c'était contre Ponza qu'était dirigée l'attaque, veillait à la défense de cette île. Capri avait une garnison composée du régiment royal Corse, du régiment royal de Malte, et de quelque artillerie anglaise. Il n'est peut-être pas dans le monde une île qui présente plus d'obstacles naturels à surmonter, pour être emportée d'emblée. Les neuf dixiemes de sa circonférence consistent en rocs escarpés et perpendiculaires, qui s'élèvent à plusieurs centaines de pieds au-dessus de la mer. Tous les lieux abordables sont fortifiés, et on avait mis en batterie quarante pièces de canon dans les forts.

Les Français débarquèrent, malgré tous ces obstacles de la nature et de l'art. Dans quelques endroits, ils furent obligés de franchir les précipices à l'aide d'échelles posées sur des bateaux vacillans. Le régi-

ment royal de Malte, soit par lâcheté, soit qu'il ait été corrompu par le champion Suzzarelli, posa les armes et refusa de combattre. Les soldats furent faits prisonniers malgré les efforts de leurs officiers, dont plusieurs périrent avec le commandant du régiment. De cette manière, on enleva les forts Sainte-Barbe et Ana-Capri, qui forment la sommité de l'île. Le seul chemin de communication qui existe entre Capri et la citadelle et les forts où était sir Hudson et la garnison, consiste en un escalier de quatre à cinq cents marches, sur lequel, en plusieurs endroits, une personne seulement peut monter ou descendre. Cet escalier était défendu par plusieurs pièces de canon. Malgré cela, les troupes françaises firent l'attaque, réussirent et investirent la ville. On attela cinquante hommes à quelques pièces de vingt-quatre, et en une nuit on les hissa sur le haut du mont Solaro, le point le plus élevé d'Ana Capri, et qui commande la citadelle. Pendant toute la durée de son commandement, sir Hudson Lowe avait négligé de fortifier ce côté, croyant bien qu'il était impossible de faire passer des pièces de gros calibre sur les côtés escarpés de la montagne. On éleva des

batteries en face de la citadelle pour la foudroyer; et d'autres, qu'on garnit de fourneaux pour chauffer des boulets, furent placées le long de la baie afin de se défendre contre l'escadre et contre la flotille anglaise, qu'on voyait s'approcher du côté de Ponza. On envoya aussi de Naples quelques renforts que l'on débarqua près de Tibérius's-Bath (les bains de Tibère), en sorte qu'en peu de jours sir Hudson Lowe capitula et rendit aux Français l'île, les forts, l'artillerie, les munitions et les magasins.

On appelait ordinairement Capri le Gibraltar de Naples, et les obstacles qui semblaient s'opposer à ce que l'on s'en emparât, et même à ce qu'on pût y débarquer, étaient tels que Salicetti, lorsqu'il visita l'île après sa prise, ne peut s'empêcher de s'écrier: « *J'y ai trouvé les Français, mais je ne puis pas croire qu'ils y soient entrés.* »

Quand l'expédition commmandée par le lieutenant-général sir John Stuart et par l'amiral Freemantle, composée d'environ dix-huit à dix-neuf mille hommes, quitta la Sicile en 1809, l'avis de l'amiral était d'abord que l'on débarquât entre Portici et Castellamare, et qu'on attaquât immédiatement la ville de Naples.

Sir Hudson Lowe était avec l'armée. On consulta Suzzarelli. Son opinion fut que les Anglais devaient, au préalable, en s'emparant des îles d'Ischia et de Procida, s'assurer un point d'appui qui facilitât toute retraite en cas d'événement, après quoi ils débarqueraient à Baja; dont la garnison, disait-il, était commandée par un colonel corse de ses parens, qui pour un certaine somme, et avec l'assurance d'obtenir le même rang dans l'armée anglaise, livrerait la place après avoir fait une feinte résistance. Il ajoutait que, pendant ce temps-là, le parti anglais, et celui de Ferdinand, combineraient leurs plans pour les aider et rassembler les partisans. On suivit malheureusement ce conseil. Il n'y avait alors que quatre mille hommes dans la ville de Naples; comme la plupart des troupes françaises étaient en marche vers l'Allemagne, c'était un peu avant la bataille de Wagram. On avait ordonné aux troupes qui étaient dans la ville, si les Anglais tentaient un débarquement, de la quitter et de se retirer au fort Saint-Elme, pour y rester jusqu'à ce qu'elles fussent secourues. Elles avaient également reçu l'ordre de ne pas tirer sur la ville de Naples, si les Anglais s'en emparaient. Le trésor,

tout le bagage du roi et de la reine, les bijoux de la couronne, beaucoup d'objets précieux, étaient empaquetés, ainsi que d'autres effets appartenans aux principaux personnages de la cour, et tout était prêt à partir au moment où les Anglais effectueraient leur débarquement. On aurait fait que peu ou point de résistance. Il y avait diverses frégates et un vaisseau de soixante-quatorze sur le chantier, d'immenses magasins, deux à trois cents bâtimens marchands, et une flotille considérable : tout cela serait devenu la proie des Anglais, attendu que Murat ne voulait pas compromettre la ville, en essayant une défense inutile. Salicetti était à Rome à la première apparition des Anglais. Murat perdait la tête, ne pensait qu'à sauver ses trésors. Mais la reine, qui avait plus de fermeté et de talent que son mari, envoya Cipriani avec une note à Salicetti, le priant de revenir à Naples sans perdre de temps; que le roi n'était pas en état de donner des ordres; qu'enfin tout dépendait de sa présence. Cipriani cacha cette lettre dans la semelle de sa botte, et après avoir éprouvé quelques difficultés et n'être échappé que par hasard aux brigands qui se trouvaient près de Tarracina, il par-

vint à Rome. S'il réussissait à ramener Salicetti, il devait revenir avec la plus grande promptitude à Naples, et dans un lieu convenu, près de l'entrée de la ville, tirer son mouchoir et paraître s'essuyer le front; sinon il devait continuer sa route: Il vit Salicetti vers les deux heures du matin, et lui communiqua toute l'affaire. Salicetti, après avoir lu la lettre de la reine, demanda ce que fesaient Suzzarelli et Maresca. Cipriani répondit « qu'ils étaient à Naples et s'efforçaient de persuader aux généraux anglais de ne point débarquer entre Portici et Castellamare, mais d'attaquer Ischia. — Bravo, Suzzarelli! s'écria Salicetti, ils sont perdus; mais s'ils débarquent entre Portici et Castellamare, c'est nous qui le sommes. » Salicetti envoya en avant Cipriani, qui revint à Naples avec une célérité dont on n'avait pas encore eu d'exemple et qui fit le signal convenu.

Il fut bientôt suivi par Salicetti, qui, à son arrivée, trouva les chevaux sellés, le roi lui-même dans la rue, et sur le point d'abandonner la ville à sa destinée. Salicetti, d'un ton brusque, dit à Murat qu'il ne méritait pas d'être roi s'il ne défendait pas son peuple, et finit par l'assurer qu'il allait tout

diriger au nom de Napoléon, s'il n'adoptait pas des mesures de défense. Murat, confus, rentra dans son palais, et sur-le-champ on rappela les troupes de l'intérieur et celles qui étaient en marche pour l'Allemagne.

On fit venir le quatrième régiment de dragons de l'Abbruzze, et l'on prit toutes les mesures nécessaires. On plaça du canon dans les rues. Les artilleurs, la mêche allumée, reçurent publiquement l'ordre de faire feu sur tout rassemblement du peuple. Salicetti envoya chercher ceux qu'il regardait comme suspects, et leur dit qu'il ne pouvait se fier à leur simple parole de rester tranquilles et de ne se mêler en rien de ce qui allait avoir lieu. Il finit en leur demandant, d'un ton grave, quelle garantie ils pouvaient lui donner de leur conduite. Étonnés de cette façon d'agir, ils demandèrent, après quelques instans d'hésitation, qu'on les mît dans un fort, jusqu'à ce que tout fût terminé, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Tandis que Salicetti agissait publiquement de cette manière, et qu'il ordonnait qu'on fît usage de tous les moyens de défense pour encourager ceux qui étaient fidèles et effrayer les mécontens, il avait

en même temps renouvelé l'ordre que si les Anglais débarquaient, les troupes eussent à évacuer la ville et à se retirer dans les forts, jusqu'à ce que des forces suffisantes fussent revenues de l'intérieur, et que la chance offrît quelque apparence de succès. On parvint en trois jours à réunir une force respectable, et toutes craintes cessèrent.

Salicetti était républicain par principes, et il aurait concouru à l'établissement de ce gouvernement en Italie, s'il y eût eu quelque probalité qu'il s'y maintint. Il mourut quelques heures après avoir dîné avec un de ses ennemis, avec qui il s'était réconcilié, ce qui donna lieu de supposer qu'il avait été empoisonné.

Cependant les opinions furent, à cette époque partagées à cet égard. Les médecins français attestèrent le fait, tandis que les italiens le nièrent : on ne découvrit aucune trace de poison à l'ouverture du corps. Quand Napoléon apprit la mort de Salicetti, il s'écria : *Seul, il valait une armée de cent mille hommes !*

Les détails que l'on vient de lire ont été confirmés par l'un des ministres qui étaient alors auprès du roi Murat, et l'existence des lettres de sir Hudson Lowe à Suzzarelli est

prouvée. Napoléon, à qui je fis part de quelques-unes de ces circonstances, me dit, en outre, qu'il était instruit de la manière dont nous étions trahis par nos espions à Naples; et il ajouta que Cipriani qui avait été un des principaux agens, me fournirait, si je désirais, de plus amples renseignemens. Il a fait la remarque que les Français, étant catholiques romains, avaient un avantage sur nous, qu'ils puisaient dans leur religion même, parce que les espions italiens étaient tentés de croire que non seulement il était inutile de remplir leur engagement avec des hérétiques, mais encore qu'ils croyaient faire un acte méritoire en leur manquant de parole.

4 *Décembre.* — Mademoiselle V***, jolie fille et femme de chambre de madame Lowe, est venue aujourd'hui de *Plantation-House* à Longwood, montée sur un des chevaux du gouverneur, et munie d'une lettre du major Gorrequer, qui portait que sir Hudson Lowe avait oublié de laisser une *passe* pour elle avant d'aller en ville, et qui engageait le capitaine Blackeney à la recevoir; elle resta près de deux heures à Longwood. Pendant ce temps elle traversa presque toutes les chambres de la maison; les

domestiques français étaient si enchantés de l'apparition d'une jeune et jolie fille, que leur galanterie ne leur permit pas de lui rien refuser. Elle désirait beaucoup qu'on lui permit de pénétrer auprès de Napoléon, et elle avait même ouvert à moitié la porte de la chambre où il était, dans le dessein d'y entrer; mais elle fut retenue par Saint-Denis. Elle persuada cependant aux domestiques qu'ils pouvaient lui permettre de le regarder pendant quelque temps à travers la serrure, ce qu'elle fit réellement (1).

7. — J'ai dit à Baxter que Napoléon a enfin consenti à prendre une médecine, que je lui ai administrée moi-même, et qui lui a procuré quelque soulagement. M. Baxter pensa, comme moi, qu'il serait convenable de lui procurer une demeure autre que

(*) Peu de temps après, la jeune personne quitta Sainte-Hélène. On fit courir le bruit qu'elle était enceinte. Elle fut accompagnée, à bord du bâtiment, par sir Thomas Reade, et le gouverneur lui témoigna tous les égards imaginables. On fit diverses conjectures à Longwood relativement à la cause de la visite de cette jeune femme dans de telles circonstances. Le lecteur intelligent ne manquera pas d'en deviner quelques-unes.

celle de Longwood, dont la triste et rigoureuse exposition ne peut lui être favorable, et où le vent froid du sud-est, qui règne constamment, lui occasione des affections catharrales, toutes les fois qu'il sort.

9. — On a fait un signal de *Plantation-House*, pour que j'eusse à m'y rendre; bientôt après mon arrivée, sir Hudson Lowe m'a dit, d'un ton sérieux, qu'il m'avait envoyé chercher pour une affaire étrangère à ma profession, ajoutant qu'il avait un grand sujet de blâmer ma conduite. Ensuite il me demanda si je n'avais point entretenu de correspondance, ou si je n'avais pas servi d'intermédiaire à une communication des Français avec quelques personnes de l'île. Je fus surpris de cette interpellation, et je répondis que je ne savais ce dont il voulait parler. Il renouvela plusieurs fois ses interrogations, et ajouta qu'il n'entendait pas dire que j'eusse favorisé des intelligences pour aider à la fuite du général Bonaparte, mais qu'il voulait parler de communication d'une autre nature. Je lui ai répondu que si l'on me regardait comme ayant favorisé des communications ou des correspondances en faveur des Français, pour avoir été dans les boutiques acheter

divers articles pour les comtesses Bertrand et Montholon et pour d'autres personnes de Longwood, je me reconnaissais coupable. Il a ensuite demandé si je n'avais pas écrit en ville à une personne de lui envoyer quelques articles pour madame Bertrand. J'ai répondu que oui, que j'avais écrit à M. Durling d'envoyer quelques balais, quelques petits meubles et autres articles de ménage. Le gouverneur a prétendu que c'était une infraction à ses ordres, puisqu'il m'avait défendu de me mêler d'autre chose que de ce qui avait rapport à l'exercice de mes fonctions de médecin. Quel besoin aviez-vous de faire cela? Si madame Bertrand manque de quelque chose de ce genre, qu'elle s'adresse à l'officier d'ordonnance. Pourquoi donc ne l'a-t-elle pas fait?

J'ai répondu d'abord que la propreté était nécessaire pour empêcher la maladie, et qu'ainsi tout ce qui y était relatif entrait dans les attributions de la médecine; que d'ailleurs l'officier d'ordonnance se trouvait absent de Longwood quand on m'a fait la demande de ces bagatelles, que, même s'il eût été présent, la décence eût empêché une dame de s'adresser à lui pour se pourvoir de certains articles nécessaires aux

femmes, et dont elle pouvait sans inconvénient parler à son chirurgien; et qu'il m'était impossible de considérer comme un crime l'action toute simple de charger un marchand d'acheter des ustensiles de ménage (que je nommai), ou de semblables articles, pour madame Bertrand ou pour moi-même. Son excellence, comme de coutume, se fâcha extrêmement, et dit qu'il ne permettrait pas de l'insulter en sa qualité de gouverneur. Il me demanda ensuite avec emportement comment j'avais osé commander, sans le consulter, des articles qui ne devaient pas être fournis par les magasins du roi, et les porter au compte de ces magasins. Je lui ai répondu que je n'avais pas parler de les porter au compte des magasins du roi. On examina là-dessus ma lettre à M. Darling, que le gouverneur avait en son pouvoir, et qui confirma mon rapport. Malgré cela, le gouverneur continua ses injures, et il fit quelques remarques assez grossières sur la délicatesse des dames françaises.

J'ai demandé des ordres par écrit, afin d'éviter à l'avenir ces erreurs et ces inconvéniens; mais il a refusé de m'en donner. J'ai alors demandé, dans le cas où les

dames me chargeraient d'acheter quelques articles pour elles; quelle réponse j'avais à leur faire. Après quelques momens d'hésitation, il a dit que, « si elles me priaient d'acheter moi-même quelque chose pour elles, je pourrais le faire, mais que, si elles me demandaient de charger une autre personne de leur rendre le même service, je devais m'y refuser nettement. »

Il conserva sa très-grande colère pendant quelque temps, et j'eus toutes les peines du monde à m'empêcher de sourire de la même manière sérieuse avec laquelle il traitait un sujet d'une si mince importance.

Aucun changement remarquable n'a eu lieu dans l'état de Napoléon, ni dans les symptômes de sa maladie. J'ai eu avec lui quelques momens d'entretien, au sujet des libelles publiés contre sa personne.

« De tout ces libelles ou pamphlets qui ont été vomis contre moi, a-t-il dit, et dont vos ministres ont inondé l'Europe, pas un n'arrivera à la postérité. Pendant le règne de Louis XIV, et même celui de Henri IV, la presse a enfanté un grand nombre de ces écrits, dont il serait impossible aujourd'hui de trouver un seul. Les productions des misérables payés par vos

ministres (*) pour danser sur les ruines de leur propre pays, seront anéanties de la

(*) La haine qui déversait ses poisons contre la personne de Napoléon, existe encore dans presque toute sa force, même après son décès. On en trouve un exemple dans la réponse qui est échappée, à ce qu'on assure, de la bouche d'un secrétaire-d'état, et que voici : Quand on lui apprit que, peu de temps avant sa mort, Napoléon avait ordonné qu'on ouvrit son corps, qu'on en retirât son cœur, pour le mettre dans de l'esprit de vin et l'envoyer à l'impératrice Marie-Louise, ce ministre dit aussitôt : « *On aurait dû le jeter dans de la chaux vive.* » Lorsqu'on envoya Napoléon à Sainte-Hélène, on avait expressément arrêté, dans les réglemens relatifs à sa sauvegarde, que s'il venait à mourir dans cette île, il serait enterré partout où il jugerait convenable de l'ordonner par son testament. On n'a pas tenu cette promesse. On a trouvé les paroles suivantes dans le codicile de son testament, dont les ministres eurent connaissance.

Longwood, 16 avril 1821.,

« Ceci est un codicile de mon testament. 1° Je « désire que mes cendres reposent sur les bords de « la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai « tant aimé....

Signé, Napoléon. »

On a refusé, vers la fin de l'année dernière, de rendre ses restes aux prières de sa mère, avancé en âge.

même manière. Quand on m'a demandé d'écrire ou de faire écrire; en réponse à ces libelles, j'ai répondu : *une victoire, un monument de plus, est la véritable réponse.* D'ailleurs, on n'aurait pas manqué dire que je payais pour faire faire ces réfutations, ce qui en eût ôté tout le mérite. La postérité jugera sur les faits. La calomnie a épuisé tout son poison sur ma personne; je vais désormais gagner tous les jours dans l'opinion du siècle. La première fureur une fois passée, je ne conserverai plus pour ennemis que les sots ou les méchans. Quand on ne pourra plus trouver de traces de tous ces libelles, les grands ouvrages composés sous mon règne, les monumens que j'ai fait construire, et le code des lois que j'ai créées, passeront aux siècles futurs, et les historiens à venir me vengeront des injustices auxquelles j'ai été en but de mon temps. »

Napoléon me dit que Talleyrand avait été le premier à lui suggérer l'idée d'une invasion en Espagne, ou de l'invasion de l'Espagne.

Dans l'entretien qu'il a eu avec moi relativement à la politique des ministres anglais. Napoléon m'a dit qu'il eût mieux valu pour l'Angleterre qu'on l'eût laissé sur le trône,

attendu que la Russie, l'Autriche et la Prusse, par un motif de jalousie, auraient fait alors à la Grande-Bretagne des avantages commerciaux. Rien actuellement ne s'oppose à ce que ces puissances ne prennent des mesures vigoureuses pour faire leur propre commerce au détriment de celui de l'Angleterre; que, d'un autre côté, ayant une grande influence sur la nation française, et en étant aimé, il aurait pu signer avec les Anglais un traité de commerce avantageux, qui ne peut avoir lieu aujourd'hui sur les bases qu'il aurait établies; qu'on n'avait rien à redouter de la France sur mer. » La France n'est redoutable, a-t-il ajouté, que lorsqu'elle a sur pied une armée de cinq cent mille hommes. Les alliés, d'ailleurs, ont toujours été en position de faire la paix avec moi quand ils l'auraient voulu. La France était fatiguée de la guerre et effrayée de la seule idée d'entreprendre de nouvelles conquêtes. J'ai réussi à battre les alliés, parce que je les ai attaqués en détail et que j'ai détruit une puissance avant que l'armée de l'autre ne pût arriver à son secours. Il se passera probablement des siècles avant qu'il ne se présente de semblables circonstances, qui concentrent une

masse de forces égales à celle que j'avais réunie. Je le répète, il n'y avait rien à redouter de ma part, car, si j'avais tenté de nouvelles conquêtes, l'opinion qui m'a envoyé à l'île d'Elbe m'aurait renversé de nouveau.

« Masséna, a observé Napoléon dans une autre occasion, a perdu sa réputation dans la campagne de Portugal, ce qu'il attribuait cependant au mauvais état de sa santé, qui ne lui permettait pas de monter à cheval et de voir par lui-même ce qui se passait. Un général, qui voit par les yeux des autres, dit-il, ne commandera jamais une armée comme elle devrait l'être. Masséna était alors si indisposé, qu'il était obligé de s'en rapporter à ceux qui l'entouraient, et il dût nécessairement échouer dans quelques-unes de ses entreprises. Par exemple, à Busaco, il essaya d'emporter une position presque inexpugnable; il était à peu près impossible qu'il réussît de la manière dont il l'attaqua, au lieu que, s'il eût commencé par la tourner, il l'aurait prise. Cela venait de ce qu'il ne pouvait pas reconnaître personnellement l'état des choses. Si Masséna eût encore été ce qu'il était autrefois, il aurait suivi Wellington pied-à-pied, et se fût

mis en mesure de l'attaquer (*) lorsqu'il entrait dans les lignes devant Lisbonne, et avant qu'il eût pris une position avantageuse et convenable.

14. — Sir Hudson Lowe étant venu à Longwood, m'a fait plusieurs questions concernant la santé de Napoléon. Il a dit qu'il était très-extraordinaire qu'il ne prît point d'exercice; que s'il espérait en se renfermant ainsi de lui-même, obtenir du relâchement dans le système adopté, il se trompait. Il a ensuite demandé si son insomnie était causée par une maladie morale ou physique. Je lui ai dit que je la croyais la suite du défaut d'exercice; qu'aucun homme, menant une vie comme le fesait Napoléon ne pouvait long-temps conserver sa santé. Le gouverneur ajouta, avec un sourire moqueur, que la paresse était sans doute la raison pour laquelle il ne sortait pas. Je lui ai fait observer que, dans les pre-

(*) En parlant du duc de Wellington, dans une autre occasion, Napoléon a dit que tous les généraux étaient susceptibles de se tromper, et que celui qui commettait le moins de fautes, devait être estimé le plus grand et le plus habile, et que Wellington en avait commis tout autant que beaucoup d'autres.

miers temps de son séjour dans l'île, il avait pris beaucoup plus d'exercice. Il m'a dit alors qu'il désirait avoir plus souvent des nouvelles de sa santé, et priait de faire connaître au capitaine Blackeney ce qu'il pourrait y avoir de nouveau à cet égard. Je lui ai dit qu'il serait facile d'arranger les choses en lui envoyant des bulletins dans lesquels on nommerait Napoléon, en se servant du terme : *le malade*, et en donnant en même temps au comte Bertrand des copies de ces bulletins. Il refusa de le permettre, en disant qu'aussi long-temps qu'on pourrait avoir des rapports verbaux, il ne jugeait pas nécessaire d'en avoir d'écrits. Il a fait aussi quelques observations sur ce qu'il n'avait pas vu M. Baxter.

Dans le cours de la conversation d'aujourd'hui Napoléon a témoigné qu'il désapprouvait notre usage de faire fermer les boutiques et d'empêcher les ouvriers de travailler les jours de fête. En réponse à mes objections, il a ajouté : « Pour ceux qui sont à leur aise, il se peut qu'il soit très juste et très-convenable qu'ils discontinuent leur ouvrage le septieme jour ; mais c'est le comble de la barbarie que de forcer un homme à interrompre son travail journa-

lier, lorsqu'il n'a pas d'autre moyen de pourvoir à l'existence d'une famille quelquefois nombreuse. Si une telle loi est exécutée à la rigueur, votre gouvernement devrait faire distribuer des provisions pour nourrir ceux qui n'ont pas de quoi manger, et qui pourraient s'en procurer si on leur permettait de travailler ; ou bien il faut que vos prêtres à gros ventres, *Panti-utti-(ventrus)* consentent à céder une portion de leur dîner de ce jour-là aux pauvres affamés auxquels ils ne permettent pas de gagner le leur ; ils en auraient, de moins, quelques indigestions ou quelques attaques d'apoplexie. Personne n'ignore que le vice naît presque toujours de l'oisiveté, et je ferais volontiers le pari qu'on voit plus de gens ivres et qu'il se commet plus d'actions contraires à la morale, en Angleterre, le dimanche, que tout autre jour de la semaine.

Dans une discussion qui s'est élevée sur les moyens de réunir sincèrement les nègres avec les blancs, Napoléon a fait observer « qu'il lui avait paru que le seul moyen efficace pour y parvenir, serait de tolérer la polygamie dans les colonies; qu'on devrait permettre à tout homme noir ou blanc de

prendre une femme de chaque couleur. Qu'il pensait qu'avec cette tolérance, dans la génération qui suivrait, les enfans seraient presque tous de même couleur, et que par là la jalousie et la haine auraient cessé. « Il a ajouté qu'il aurait été facile d'obtenir, pour cela, une autorisation du pape. » Il a ensuite dit « qu'il considérait les nègres comme une race inférieure aux blancs ».

J'ai vu de nouveau Napoléon ce soir. Il a fait quelques observations relativement au gouverneur, qui, à ce qu'il a remarqué, est passé sous ses fenêtres. Je ne vois jamais ce gouverneur, a-t-il dit, sans penser à l'*homme chauffant la barre de fer*, pour votre Édouard II, au château de Berkley. *La nature m'a prévenu contre lui* le premier jour que je l'ai vu. *Comme Caïn, la nature l'a marqué du sceau de la réprobation.* Si j'étais à Londres, et que l'on me présentât Hudson Lowe, vêtu en bourgeois, et que l'on me dit: Qui croyez-vous que soit cet homme-là? Je répondrais: c'est le bourreau. Vous ne pouvez pas dire que cela provienne d'un préjugé contre votre nation, attendu que je n'ai jamais eu cette façon de penser de Cockburn. Vous savez

bien que je n'ai jamais eu un instant de défiance, même la plus légère, à son égard. J'aurais volontiers reçu de ses mains un chirurgien et tout ce qu'il m'aurait présenté. J'avais la plus grande confiance en lui, même après que nos différends eurent éclaté. L'autre voulait garnir tout le tour de la maison de *grilles en fer, afin de faire la seconde cage de Bajazet;* il a fait supporter à son gouvernement l'inutile dépense d'un bâtiment chargé de barres de fer, afin de construire sa cage ».

Je lui ai recommandé de voir M. Baxter, en ajoutant que ce serait pour moi une satisfaction d'être aidé des avis et des talens d'un autre médecin. Il a répondu : « *Il govarnatore sen è mischiato, e vero che la sua fisionomia e buona, ma e troppo attacato a quel boja.* Le gouverneur rend odieux tout ce qui passe par ses mains. M. Baxter m'a été recommandé par lui, et cette seule circonstance est suffisante pour m'empêcher de le voir.

« Si, malheureusement, ajouta-t-il, j'avais une telle physionomie, tout le monde ajouterait foi aux libellistes. Voyez, diraient-ils, oh! voyez la figure de ce scélérat! Regardez les meurtres de Wright, de

Pichegru et de mille autres, gravés sur son affreux visage ».

18. — J'ai reçu du major Gorrequer une lettre qui renfermait une injonction de me rendre à *Plantation-House*. Comme le lecteur doit être déjà dégoûté de la manière dont le gouverneur profitait de l'avantage de sa position pour insulter et opprimer un officier d'un rang inférieur qui refusait d'être son espion, je me contenterai de dire que mes réponses et mes refus de lui faire part des sujets traités dans les conversations entre Napoléon et moi, lui donnèrent le prétexte de me traiter d'une manière encore plus outrageante que le 18 du mois dernier. Il me suivit hors de la chambre, en vociférant après moi comme aurait pu le faire un véritable frénétique, et il poussa l'indécence jusqu'à me menacer d'une violence personnelle.

Après cela, il me donna ordre de me rendre deux fois par semaine à *Plantation-House*, pour y subir des interrogatoires.

27. — Le major Gorrequer m'a envoyé une lettre pour m'informer qu'on m'avait attendu hier à *Plantation-House*, et contenant l'ordre de m'y rendre aujourd'hui.

A mon arrivée, j'ai vu M. Baxter, auquel,

après avoir discouru quelque temps sur la maladie de Napoléon, j'ai communiqué la résolution absolue dans laquelle je suis, de ne jamais retourner auprès du gouverneur à Plantation-House, ni même de jamais le voir en aucun autre lieu, si j'essuyais encore une fois un traitement aussi scandaleux que celui que j'avais éprouvé le 18. Que telle était ma résolution, quelles que pussent en être les conséquences.

1er *janvier* 1818. — Napoléon était à peu près dans le même état qu'hier.

Il a été question du livre de M. Hobbhouse, qui, comme on l'a déjà dit, avait été envoyé par l'auteur et retenu par sir Hudson Lowe. J'ai dit que la personne qui avait informé Napoléon de cette dernière circonstance l'avait vu dans la bibliothèque de sir Hudson. « C'est une étourderie de la part du gouverneur, a-t-il dit, après avoir injustement retenu ce livre, de le laisser dans un lieu où on peut le remarquer. Du temps du cardinal Richelieu, un gentilhomme, venu chez lui pour solliciter quelque faveur de la cour, fut introduit dans son cabinet particulier. Tandis qu'ils conversaient ensemble, on annonça un grand personnage, qui entra dans la chambre.

Après quelque temps de conversation avec le cardinal de Richelieu, le grand personnage prit congé, et le cardinal l'accompagna jusqu'à sa voiture, pour lui faire les honneurs de chez lui, et oublia qu'il eût laissé l'autre dans son cabinet.

A son retour, il sonna. Un de ses secrétaires, à qui il accordait sa confiance, entra; il lui dit quelques mots à l'oreille et continua ensuite à parler tranquillement avec le gentilhomme, parut s'intéresser à ses affaires, l'entretint encore pendant quelque temps, le reconduisit jusqu'à la porte, lui secoua la main, et prit congé de lui de la manière la plus amicale, en l'assurant que son intention était de lui être utile. Ce pauvre homme s'en alla très-satisfait et le cœur rempli des sentimens de la plus vive reconnaissance. Comme il sortait, on l'arrêta, sans lui permettre de parler à personne, et on le conduisit en voiture à la Bastille, où il demeura au secret pendant dix ans. Ce temps écoulé, le cardinal l'envoya chercher et lui témoigna le regret qu'il éprouvait d'avoir été forcé d'adopter une telle mesure à son égard, lui assurant qu'il le croyait un fidèle sujet de sa majesté, mais qu'il avait laissé sur sa table, dix ans

auparavant, en quittant la chambre, un papier qui renfermait des secrets d'état d'une grande importance; que la sûreté du royaume exigeait qu'ils ne fussent pas connus, et que par conséquent il avait été obligé de recourir à ce moyen pour empêcher qu'ils ne fussent divulgués; qu'aussitôt que l'intérêt du pays avait permis qu'on lui rendît sa liberté, il l'avait fait, et qu'il serait heureux de pouvoir réparer le tort que cet acte d'une prudence rigoureuse avait pu lui causer. »

Napoléon énonça quelques opinions personnelles relatives à la révolution française.

« La république, a-t-il dit, avait des ambassadeurs chez toutes les puissances de l'Europe, et elle en recevait de toutes. Elle a été sanctionnée par la religion et par l'assentiment de toutes les nations européennes. La révolution française fut une attaque générale de la masse de la nation contre la classe privilégiée. Les nobles occupaient toutes les places de la haute et basse justice, et jouissaient encore, sous diverses formes, de plusieurs droits féodaux; ils étaient exempts des charges de l'état, et en possédaient tous les avantages, par la jouissance exclusive de tous les emplois honorables et lucratifs. Le

principal but de la révolution a été d'abolir ces priviléges; de faire disparaître ces abus, de détruire ce qui restait encore de l'ancien édifice féodal, de briser les derniers chaînons de l'esclavage du peuple, et d'assujétir également tous les citoyens à supporter les dépenses de l'état. Elle a établi l'égalité des droits : tout citoyen peut, selon ses talens, parvenir à tous les emplois. Avant la révolution, la France était composée de provinces divisées d'une manière irrégulière, et jamais l'étendue ni la population n'étaient égales entre elles. Ces provinces avaient un grand nombre de lois particulières pour l'administration de la justice civile et criminelle. C'était un assemblage de divers états qui n'étaient point encore fondus ensemble. La révolution a détruit toutes ces petites nations, pour en former une nouvelle. Elle a créé une France dont la division territoriale est homogène; elle a rendu les lois civiles et criminelles les mêmes dans tous les lieux, et assujéti la France entière aux mêmes réglemens et aux mêmes taxes.

« Par elle ont été effacées les traces des anciens priviléges des provinces et de leurs anciens parlemens. La moitié de ce pays a

changé de propriétaires. La France a enfin présenté le spectacle de trente millions d'habitans, circonscrits dans leurs limites naturelles, composés d'une seule classe de citoyens et gouvernés par les mêmes lois, par les mêmes réglemens et par le même ordre de choses. L'Angleterre a reconnu la république et a envoyé des ambassadeurs au premier consul avant d'avoir violé la paix d'Amiens. Si Fox avait vécu, l'Angleterre eût fait la paix avec moi. Lord Castlereagh, en signant l'ultimatum à Chaumont, a reconnu l'existence de l'empire. »

2. — Je me rendis a *Plantation-House* par ordre du gouverneur, que je vis dans la bibliothèque. Il m'a fait plusieurs questions concernant mes appointemens en qualité de chirurgien de Napoléon, et finit par assurer que je ne suis pas son médecin, mais qu'on me permettait seulement de lui rendre mes visites. Je lui fis observer que les lettres de change que je tirais pour mon paiement, sur le conseil de marine, et dont la forme m'avait été prescrite par sir George Cockburn, me donnaient le titre de chirurgien de Napoléon et de sa suite. Je pris la liberté de le supplier de me dire pour quel sujet alors j'étais à Sainte-Hélène.

Il m'a demandé si je me croyais indépendant de lui et du gouvernement sous les ordres duquel j'exerçais mes fonctions. Je répondis qu'aucun officier anglais ne peut être indépendant du gouvernement de son pays. Il demanda de nouveau si je me croyais indépendant de lui, et si, en sa qualité de gouverneur chargé de Napoléon Bonaparte, dans le cas où il croirait que ma conduite ne fût pas conforme aux règlemens, il n'était pas en son pouvoir de me renvoyer quand il lui plairait. Je lui dis alors qu'il lui était facile de se faire à lui-même cette réponse, attendu qu'il savait mieux que moi jusqu'où allait l'étendue de ses pouvoirs.

Ces paroles ne lui plurent pas, et après s'être promené quelque temps autour de la chambre, en se récriant contre ma conduite, il s'arrêta, croisa les bras, et, après m'avoir regardé avec des yeux dont je n'oublierai jamais l'expression, il me dit : « C'est là mon bureau, monsieur, et voilà la porte pour y entrer. Quand je vous enverrai chercher pour affaire de service, vous irez à cette porte, mais ne mettez le pied dans aucun autre partie de mon ap-

partement, et ne vous présentez à aucune autre porte. »

Je lui répondis avec calme que ce n'était pas pour mon plaisir, ni de mon plein gré; que je venais voir sa chambre ou d'autres parties de sa maison; et, après avoir souffert cet abus d'autorité, je me retirai.

J'ai vu ensuite Napoléon, qui était presque dans le même état que la veille. J'ai eu quelque entretien avec lui sur la prise de Rome par les Français. « Après le traité que j'avais conclu à Tolentino, dit Napoléon, les Romains firent tous leurs efforts et employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour assister les Autrichiens; ils placèrent même un général allemand à la tête de leurs troupes. On employait toutes les ressources de la bigoterie et de la superstition pour pousser la populace à massacrer les Français. Le général Duphot, qui demeurait à Rome comme particulier, fut assassiné à la porte de mon frère Joseph, qui y était envoyé en ambassade. Cependant, malgré ces événemens, et considérant qu'une rupture avec Rome en amenerait nécessairement une avait les Napolitains, je fus d'avis qu'on devait se contenter de châtier cette ville sans la détruire; que nous devions exiger

qu'on fit un exemple des coupables: que Provéra, général autrichien, quittât la ville, et qu'un ambassadeur fut envoyé à Paris pour demander pardon. Cependant le Directoire décida qu'il fallait marcher contre le souverain pontife. On envoya Berthier avec une armée pour faire une révolution à Rome et y établir une république, ce qui eut lieu. D'abord le peuple fut transporté de joie à l'idée du rétablissement de la république romaine; on célébra des fêtes, et on chanta en grande pompe un *Te Deum*, auquel assistèrent un grand nombre de cardinaux, quoique l'acte du rétablissement de cette ancienne forme de gouvernement portât l'annulation du pouvoir temporel du pape. Mais la joie des Romains ne fut que de courte durée; car les troupes, faiblement retenues par les généraux, excitées d'ailleurs par vos agens et par ceux des Autrichiens, commencèrent à exercer un véritable brigandage. Ces furieux pillèrent le Vatican et les palais des nobles, les dépouillèrent des tableaux et des objets précieux en tous genres dont ils étaient ornés, et finirent par se mutiner contre les imbéciles, qui, voyant trop tard leur erreur, s'efforcèrent en vain de mettre des bornes à leurs excès.

« Lorsque les Vénitiens, continua Napoléon, trompés par les faux bruits qui couraient que l'armée de Joubert avait été défaite et taillée en pièces, et induits en erreur par la politique perfide et machiavélique d'une cour voisine, eurent armé un grand nombre de paysans et de Slavons, les prêtres prêchèrent de nouvelles vêpres siciliennes et la destruction des Français. Tous les Français furent massacrés à Vérone, et leurs corps jetés dans l'Adige. Quatre cents d'entre eux, (*) tant malades que blessés, dans les hôpitaux, furent inhumainement égorgés; on exerça de semblables cruautés dans d'autres villes du territoire vénitien. Mais lorsqu'ils apprirent que

(*) il n'y a eu que trente-deux soldats d'égorgés à l'hôpital Sainte-Euphémie; les autres Français, au nombre de quatre cents environ, ont été massacrés dans les rues et dans leurs logemens. Plusieurs écrivains, depuis M. le comte Daru jusqu'à M. Salgues, c'est-à-dire, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, ont parlé du massacre de Vérone, et que presque tous ont été trompés par les documens dont ils se sont servis, un témoin occulaire se propose de publier sous peu une brochure qui aura pour titre : *Le massacre de Vérone*, pour servir de pendant aux vêpres siciliennes. (*Note de l'éditeur.*)

l'armée de Joubert n'avait pas été vaincue, qu'Augereau marchait contre eux, et qu'ils virent les Autrichiens battus sur tous les points, ils me demandèrent humblement la paix; leur frayeur n'eut plus de bornes. Une députation me fut envoyée: elle était chargée de me faire les plus humbles propositions, d'acquiescer à tout ce que j'exigerais, et finit par m'offrir des millions, si je me laissais fléchir à leurs prières. Voyant cette démarche inutile, ils envoyèrent à leur ministre, à Paris, l'ordre de corrompre le Directoire. Ils y réussirent, car on enjoignit de prendre des mesures qui étaient d'accord avec ce qu'ils demandaient.

Cependant on saisit les dépêches de leur ambassadeur: elles me furent apportées, et par ce moyen toute l'intrigue fut découverte, et l'on connut la valeur des présens qu'ils avaient faits pour acheter l'impunité et corrompre les gouvernans d'alors. J'ordonnai au ministre français de quitter leur territoire dans les vingt-quatre heures, et je leur déclarai la guerre. Baraguai d'Hilliers entra chez eux avec sa division, renversa l'oligarchie, et tous les états vénitiens furent bientôt *républicanisés*.

6. — Interrogé par sir Hudson Lowe, si

Napoléon Bonaparte m'avait engagé ou ordonné de faire une communication que je lui avais faite, savoir : que Nopoléon avait dit au lord Amherst : *Ni l'une ni l'autre de vos chambres parlementaires ne peuvent me forcer à voir mon bourreau*, etc., ou si je l'avais répété de mon chef et sans en avoir reçu l'autorisation ; j'ai répondu que Napoléon avait dit que, « si l'on me fesait des questions sur les conversations que j'avais avec lui, il me permettait d'y répondre. » Cela ne satisfit pas sir Hudson Lowe, qui me pria de m'expliquer d'une manière plus convenable à ses vues. Comme je persistai dans la même réponse, il entra dans un violent accès de colère, et il ordonna au major Gorrequer d'écrire : M. O'Meara refuse de répondre à la question : Bonaparte, vous a-t-il, ou non, chargé de communiquer les expressions sus-mentionnées au gouverneur ? Je répondis que quelques personnes considéraient la manière dont Napoléon s'exprimait comme une demande, d'autres seulement comme une permission ; que par conséquent il valait mieux rapporter ses paroles telles qu'il les avait prononcées ; mais son excellence ne voulut pas le permettre.

7. — Sir Hudson Lowe m'envoya chercher à six heures du soir, et après avoir fait quelques demandes relativement à la santé de Napoléon, que je lui dis n'être pas aussi bonne que lors de mon dernier rapport, il m'a répondu que, si le général Bonaparte pensait obtenir, en se reléguant chez lui comme il le fesait, quelque relâchement dans les restrictions, il se trompait, attendu que lui (sir Hudson) ne changerait rien, sans ordre du gouvernement, à ce qui a été établi, quand même sa santé serait encore plus mauvaise. Je lui ai demandé s'il voulait que cela fût communiqué à Napoléon. Il m'a dit qu'il ne m'en chargeait pas, mais que cela devait être rendu public.

9. — Plusieurs autres questions m'ont été faites a *Plantation-House*; une partie concernait lord Amherst : le gouverneur dit que le général Bonaparte n'aurait pas osé faire usage des expressions insultantes dont il s'était servi, s'il s'était trouvé en présence de toute autre personne que lord Amherst et moi; qu'il s'était ainsi exprimé, parce qu'il savait que ce lord avait reçu du gouverneur la permission d'écouter toutes les plaintes qu'il pourrait faire;

que l'écoutant ne valait pas mieux que celui qui répétait, et que le comte Bertrand lui avait dit, le dernier jour d'octobre, que le général Bonaparte se laissait influencer par ceux qui l'entouraient, et que j'étais une de ces personnes-là. J'eus beaucoup de peine à m'empêcher de rire, en voyant qu'on me supposait capable d'exercer une influence quelconque sur un personnage tel que Napoléon, je répliquai aussitôt, qu'autant que je le connaissais, il n'était pas homme à se laisser guider par l'opinion des autres. Sir Hudson insista pourtant, et prétendit que le comte Bertrand le lui avait avoué, et ajouta que je serais responsable d'une grande partie de ce qui arriverait, etc.

14. — Suite des interrogatoires à *Plantation-House*, Sir Hudson a tiré de sa poche le *Morning-Chronicle* du 17 septembre 1817 (à ce que je pense), et me lut une conversation qu'on disait avoir eu lieu entre Napoléon et quelques Anglais, et il désirait, m'a-t-il dit, savoir de moi si une semblable conversation avait jamais été tenue entre le général Bonaparte et moi, et si je l'avais rapportée à quelqu'un; qu'il concluait du commencement de l'article ainsi conçu: *Après les salutations ordinaires*, que la

conversation avait eu lieu entre le général Bonaparte et une personne qui le voyait assez souvent, que l'amiral Malcolm et moi, nous étions les seules personnes qui eussions des entretiens *tête à tête* avec lui ; qu'ainsi cette communication devait avoir eu lieu en présence de l'un de nous. Je lui répondis que je n'avais jamais ni écrit, ni fait mention verbalement de rien de semblable, et je lui rappelai qu'il y avait d'autres personnes que l'amiral et moi qui communiquaient avec Napoléon. Son excellence paraissait désirer beaucoup que je l'aidasse à mettre cela sur le compte de l'amiral, mais il ne réussit point dans sa tentative. En effet, au premier aperçu, je vis que cela venait de M. Ellis; cependant on remarquait des erreurs.

15. — J'ai vu le gouverneur à *Plantation-House.* Je l'ai prévenu que l'indisposition de Napoléon avait fait des progrès; que j'avais été forcé ce matin de lui donner une médecine, et que j'avais parlé à M. Baxter de sa situation.

19. — J'ai vu Napoléon, qui s'est senti un peu soulagé par l'effet de la médecine administrée hier. J'ai eu une conversation avec lui sur les premières années de sa vie

et sur la manière dont il avait obtenu le commandement des troupes de la convention, lors de l'insurrection de Paris. « Quand Menou, a-t-il dit, après avoir inutilement essayé de disperser les sections, fut repoussé par suite de la faiblesse des représentans qui étaient avec lui, et de sa propre incapacité, la Convention était dans les plus grandes alarmes. Le comité de la section s'était déclaré en permanence et souverain dans l'exercice de ses fonctions : il refusait d'obéir aux ordres de la Convention. Les sections armées avaient envoyé des députations aux autres sections pour les engager à les assister. Le nombre des assaillans s'élevait à environ quarante mille. J'étais dans une loge du théâtre Feydeau quand on m'apprit cela, et je me rendis à l'assemblée. La convention était dans le plus grand trouble. On accusait Menou de trahison; le danger était imminent, chaque membre de l'assemblée proposait le général dans lequel il avait confiance. Les membres du comité de Salut public, et quelques-uns de ceux qui m'avaient connu à Toulon, me proposèrent comme celui qui, par son énergie, était le plus propre à les sauver dans la crise actuelle. On m'envoya une

députation pour m'offrir le commandement. Je balançai avant que de l'accepter : c'était un service que je n'aimais pas; mais quand je considérais, que si la convention était renversée, les étrangers allaient triompher, et que la destruction de ce corps mettrait le sceau à l'esclavage de la patrie, ces réflexions et ma propre destinée furent cause que je cédai. Je me rendis au comité; je fis voir aux membres qui le composaient l'inconvénient d'avoir à la tête des troupes trois représentans, qui ne servaient qu'à entraver les opérations du général. Le Comité, sentant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, proposa à la Convention Barras, comme général en chef, et me donna le commandement des troupes qui devaient protéger l'assemblée. Les mesures que j'adoptai, et dont je vous ai déjà parlé, sauvèrent la convention. La perte en hommes (*) a été très-considérable de part et d'autre. »

(*) Le duc de Rovigo et plusieurs autres officiers qui ont servi avec Napoléon, m'ont rapporté qu'il était, en toute occasion, d'une humanité exemplaire envers ses soldats; que son habitude était de parcourir le champ de bataille après une action, accom-

20. — Je suis allé à Plantation-House ; d'après les ordres que j'en avais reçus. Tandis que je parlais à M. Baxter, dans la bibliothèque, le gouverneur entra. Il paraissait fort en colère, et il me demanda brusquement et avec grossièreté quelles communi-

---

pagné d'une partie de son état-major et de plusieurs personnes qui portaient des fortifians de tous les genres, pour rappeler à la vie ceux des blessés qui donnaient encore quelque espérance de guérison; que Napoléon passait souvent des heures entières à remplir ces pieux devoirs. Parmi plusieurs exemples à l'appui, le duc de Rovigo fait mention qu'après la bataille de Wagram, Napoléon, accompagné de diverses personnes, parcourut le champ de bataille et indiqua beaucoup de blessés encore vivans, pour qu'on leur portât des secours. Tandis qu'il était occupé de cette manière, il aperçut un colonel, nommé Pépin, qui s'était attiré son mécontentement quelques années auparavant, et qui n'avait été mis en activité que peu de temps avant la bataille de Wagram. Il le reconnut, quoiqu'il ne l'eût pas vu depuis un grand nombre d'années. Il était étendu sur le dos, une balle lui avait traversé la tête, et la vie n'était pas encore tout-à-fait éteinte : « Ah! pauvre Pépin, dit Napoléon avec sensibilité, je suis fâché de te revoir ici et dans une si cruelle position : que n'ai-je pu te faire savoir que je t'ai pardonné et ne pense plus à tes premières fautes. »

cations j'avais à faire, concernant la santé du général Bonaparte. Je répondis qu'il n'y avait pas, chez lui, de mieux constant. — Est-il sorti de la maison?—Non, monsieur. — Est-il allé dans la salle de billard? — Il y passe tous les jours une grande partie de son temps. — Comment l'emploie-t-il dans ce lieu? — Je ne saurais le dire, monsieur. — Pardonnez-moi, vous le savez et vous devez le dire, repartit le gouverneur, me regardant à sa manière ordinaire; vous n'ignorez pas ce qu'il y fait, et vous ne remplissez pas vos devoirs envers le gouvernement.

Son excellence se promena alors autour de la chambre, s'arrêtant de temps en temps, me regardant, avec les bras croisés, d'une manière qu'il serait difficile de décrire, en exhalant sa mauvaise humeur en exclamations furibondes. Je tirai froidement ma montre pour voir combien de temps il me contemplerait de cette manière. Je pensai plus d'une fois qu'il méditait quelqu'acte de violence. Le calme et le silence ne paraissaient pas être ce qu'il eût désiré; et il commença, de la manière accoutumée, une autre série d'interrogations concernant le nom de la personne qui m'avait donné, un

an auparavant, l'avis que lord Liverpool s'était opposé à ce que je fusse éloigné de Sainte-Hélène. J'ai répondu que je le lui avais dit à lui-même sur la fin de juillet, et que j'avais offert de montrer à une tierce personne la partie de la lettre qui fesait mention qu'on s'était adressé à lord Liverpool pour que sa seigneurie empêchât mon éloignement. Il renouvela sa demande d'un ton emporté, et me dit qu'il fallait que je lui nommasse sur-le-champ la personne qui m'avait donné ce renseignement, en ajoutant que l'offre de montrer la lettre à un tiers était une insulte pour lui, il s'avança sur moi d'un air menaçant, évidemment dans l'intention de m'intimider et de me forcer à souscrire à ce qu'il exigeait. Je répondis comme auparavant. Il renouvela sa demande avec plus de violence encore. Je lui dis alors que, puisque mes réponses ne servaient qu'à m'attirer des traitemens injurieux, je refusais absolument de répondre davantage sur ce sujet. Ecrivez, dit-il, major Gorrequer, que M. O'Meara refuse de répondre; et après avoir entendu une longue et outrageante philippique sur l'inconvenance de ma conduite, depuis qu'il m'avait réprimandé relativement à un jour-

nal (c'est-à dire depuis que j'avais refusé de servir d'instrument à ses calomnies contre l'amiral Malcolm), je reçus la permission de me retirer.

28. — J'ai vu Napoléon, qui était un peu mieux que le jour précédent. J'ai eu quelque conversation avec lui sur C****. « C****, m'a-t-il dit, est un ancien émigré, qui fut nommé secrétaire de F***, quand ce dernier était ambassadeur à la cour de,...., où il parvint à se faire haïr, malgré le galimatias qu'il avait publié sur le christianisme. Pendant son séjour dans cette ville, il s'efforça de persuader au vieux roi de....., qui avait abdiqué et qui s'était fait religieux, de revendiquer ses droits au trône de S****. Le roi le soupçonnant d'être *un mouton*, *le mit à la porte* et me porta plainte de sa conduite; ce qui fut cause que je le disgrâciai. Tant que j'ai eu le pouvoir en main, il a été un de mes vils flatteurs. *C'est un fanfaron sans caractère, qui a la fureur de faire des livres.* »

J'ai fait à Napoléon quelques questions sur la conduite de Bernadotte. « Bernadotte, a-t-il dit, c'est montré ingrat envers moi, l'auteur de son élévation, mais je ne puis dire qu'il m'ait trahi. Il devint Suédois

en quelque manière et ne promit jamais que ce qu'il avait l'intention de tenir. Je puis l'accuser d'ingratitude, mais non pas de trahison. Ni Murat, ni lui ne se fussent déclarés contre moi, s'ils eussent cru que je serais détrôné. Ils désiraient voir mon pouvoir abaissé, mais non pas détruit. La bravoure de Murat était si grande, que les cosaques avaient coutume d'exprimer leur admiration par des cris. Ils ne pouvaient s'empêcher d'éprouver un sentiment de respect en voyant cet homme, d'une figure si noble et distinguée, s'avancer comme un ancien chevalier, pour exécuter des prodiges de valeur.

« Labédoyère, a-t-il dit, était un jeune homme rempli des plus nobles sentimens. Son attachement pour moi allait jusqu'à l'enthousiasme; il se déclara en ma faveur au moment du plus grand danger ».

Il peignit Drouot comme un des hommes les plus vertueux et les plus modestes, quoique possédant de très-grands talens. « Drouot, dit-il, est un homme qui vivrait aussi satisfait, pour ce qui le concerne personnellement, avec quarante sous par jour, qu'avec les revenus d'un souverain. Plein de charité et de religion, sa morale, sa pro-

bité et sa simplicité lui eussent fait honneur dans les plus beaux jours de la république romaine. »

30. — J'ai été à Plantation-House. Après quelques questions relatives à la santé de Napoléon, sir Hudson Lowe a dit avoir appris d'une manière indirecte, que l'état du général Bonaparte était bien plus alarmant que je ne lui avais dit; qu'en conséquence, il me priait de faire connaître, toutes les fois que j'irais en ville, à M. Baxter ou à sir Thomas Reade l'état de la santé de Napoléon, ce qui me dispenserait de venir à Plantation-House, aux jours fixés pour le rapport; que je pourrais donc présentement faire savoir au major Gorrequer ce que j'avais à dire relativement à la santé de mon malade. En conséquence, j'ai dit au major que, depuis le 26, Napoléon n'avait pas autant souffert du mal de tête, attendu que je lui avais arraché une dent mâchelière; que l'enflure était considérablement diminuée; qu'il était très-échauffé et avait quelques symptômes de dyspepsie, telles que des envies de vomir et des flatuosités; que sa douleur de côté était la même; que ses jambes n'avaient point diminué de grosseur; que, généralement parlant, quoique

sà douleur à la joue fût moins forte, l'état de sa santé ne s'était point amélioré. J'ai fait aussi la demande d'un petit alambic, afin de de distiller un peu d'eau de fleur d'orange, ce qui aurait été très-agréable et même très-nécessaire pour Napoléon(*).

3 *février*. — Le bâtiment chargé de provisions, *le Cambridge*, est arrivé et a apporté la triste nouvelle de la mort de la princesse Charlotte(**).

J'ai communiqué cette nouvelle à Napoléon, qui a paru affligé de cet évenement malheureux; indépendamment des sentimens qui devait exciter le sort d'une princesse enlevée à la fleur de l'âge, dans tout l'éclat de sa beauté et dans le moment où l'avenir lui offrait la plus brillante perspective, Napoléon avait conçu quelques espérances de la voir concourir à faire prendre des mesures plus libérales à son égard. Il s'emporta contre les accoucheurs et exprima sa surprise que la populace ne les eût pas lapidés. Il dit que toute cette affaire

(*) L'alambic n'a jamais été accordé, quoiqu'on ait réitéré souvent cette demande.

(**) J'ai supprimé quelques remarques de Napoléon sur cet événement.

lui paraissait étrange, et qu'il semblait qu'on eût pris des mesures de précaution pour priver la princesse de tout ce qui était nécessaire pour la soutenir et la consoler dans un premier accouchement. Il s'étonna qu'on n'eût pas au moins placé auprès d'elle une femme mariée, d'un âge raisonnable; qui, ayant eu plusieurs enfans, aurait pu l'encourager. Si elle avait eu une personne de la sorte, elle se serait aperçue que l'accouchement ne se présentait pas très-bien, et on aurait réclamé l'assistance d'autres chirurgiens accoucheurs. Il ajouta que l'on ne pouvait pardonner à la vieille reine de n'avoir pas été sur les lieux. « Où était donc le prince Léopold ? Un homme ne devait-il pas savoir ce qu'il y avait à faire ? Si je n'eusse pas été présent lors de l'accouchement de Marie-Louise, cette princesse serait morte de la même manière. Pendant qu'elle était en travail d'enfant, je me tenais dans un appartement voisin, d'où je me rendais à chaque instant dans sa chambre. Après quelques heures de souffrance, l'accoucheur Dubois, tandis que j'étais sur un sopha, vint à moi, la frayeur peinte sur sa figure, et il me dit que l'impératrice était dans un état

alarmant, que l'enfant se présentait de travers. Je lui demandai s'il n'avait jamais rien vu de semblable ? Dubois me répondit qu'il avait vu quelques accouchemens de ce genre, mais très-rares, peut-être pas un sur mille, et qu'il était bien affligeant pour lui qu'un tel cas se présentât lorsqu'il était question de l'impératrice! Oubliez, lui dis-je, qu'elle est impératrice, et traitez-la comme vous traiteriez la femme d'un petit marchand de la rue Saint-Denis. Dubois me demanda ensuite, si cela devenait tout à fait indispensable, lequel des deux il faudrait sacrifier pour sauver l'autre, la mère ou l'enfant ? Sauvez la mère, répondis-je, il n'y a pas à hésiter, et cela est de droit. J'accompagnai ensuite Dubois auprès du lit, j'encourageai et tranquillisai de mon mieux l'impératrice, et je la tins pendant qu'on l'opérait avec les pinces (*forceps*). L'enfant était mort en apparence quand il sortit du sein de sa mère; mais les frictions et d'autres moyens qu'on employa le firent revenir à la vie. Au premier coup de canon qui annonça ce grand événement, la population de Paris, toute entière, se mit en mouvement; elle courait dans les rues, dans les places publiques, garnissait les

quais pour compter le nombre des coups. On devait en tirer vingt-un pour la naissance d'une princesse et cent un pour celle d'un prince. Au bruit du vingt-deuxième, les Parisiens firent retentir les airs de leurs acclamations. Presque toutes les puissances de l'Europe m'envoyèrent complimenter sur cet heureux événement. L'empereur d'Autriche se fit représenter, en qualité de parrain de l'enfant, par son frère le duc de Wurtzbourg ; et l'empereur Alexandre envoya son ministre du département de l'intérieur, pour me témoigner sa satisfaction dans cette circonstance (*).

(*) Bientôt après la naissance du jeune Nopoléon, son père eut l'idée de bâtir, presque vis-à-vis le pont d'Iéna, un superbe palais qui devait être appelé *le palais du roi de Rome ;* le gouvernement fit l'achat de toutes les maisons situées sur l'emplacement qu'on avait choisi. Sur le terrain qui, d'après le plan, devait former l'extrême droite de la façade, se trouvait une petite maison, qui, avec le sol sur lequel elle était bâtie, n'était estimée qu'environ mille francs, et appartenait à un pauvre tonnelier. Le propriétaire en demanda dix mille ; on en parla à Napoléon, qui ordonna qu'il lui fussent comptés. Quand les personnes chargées de conclure cet arrangement vinrent pour terminer, le propriétaire dit

« Si la pauvre princesse Charlotte, ajouta-t-il, avait eu auprès d'elle quelqu'un qui eût agi avec courage et discernement, comme je l'ai fait, on serait parvenu à la sauver. Maintenant, par la négligence et l'imbécilité de ces misérables accoucheurs, il est impossible de dire quels malheurs

---

que toute réflexion faite, il ne pouvait vendre sa maison moins de trente mille francs. Cela fut rapporté à Napoléon, qui ordonna qu'on lui payât cette somme. Quand on vint de nouveau pour conclure l'affaire, le tonnelier porta sa demande à quarante mille francs. L'architecte fut très-embarrassé; il ne savait plus que faire, il n'osait plus ennuyer Napoléon de ce sujet, en même temps qu'il savait qu'on ne pouvait rien lui cacher. Il s'adressa donc de nouveau à lui à ce sujet : « *Ce drôle-là abuse*, dit-il, pourtant il n'y a pas d'autre moyen; allons, il faut le payer. » L'architecte revint chez le tonnelier, qui porta le prix de sa maison à cinquante mille francs. Napoléon en fut informé, il en fut indigné et il dit : « Cet homme-là est un misérable; eh bien, je n'achèterai pas la maison, elle restera comme un monument de mon respect pour les lois. »

On a, depuis, rasé les fondations du palais futur. La barraque du tonnelier tomba en ruines, et son propriétaire, B..., demeure maintenant à Passy, où il traîne une misérable existence, du travail de ses mains.

vont fondre sur l'Angleterre ! On n'eut pas plutôt su, continua Napoléon, que les intérêts de la France m'avaient engagé à rompre mon premier mariage, que les plus grands souverains de l'Europe cherchèrent à former une alliance avec moi. Aussitôt que l'empereur d'Autriche eut appris qu'il était question d'un nouveau mariage, il envoya chercher Narbonne et témoigna son étonnement qu'on n'eut pas songé à sa famille : on pensait alors à union avec une princesse de Russie ou de Saxe. Le cabinet de Vienne expédia des instructions au prince de Scwartzenberg, alors ambassadeur à Paris : on reçut aussi de l'ambassadeur de Russie des dépêches, qui fesaient mention que l'empereur Alexandre proposait sa sœur, la grandeduchesse Anne. Il y eut cependant quelques difficultés relativement à une chapelle du rit grec, qu'il s'agissait d'établir aux Tuileries pour cette princesse. On tint à ce sujet un conseil privé, et les votes de la majorité se prononcèrent pour une princesse autrichienne. J'autorisai, en conséquence, le prince Eugène à faire des ouvertures au prince de Schwartzenberg, et l'on signa des articles de mariage semblables à ceux qui avaient été signés entre

Louis XVI et Marie-Antoinette. L'empereur Alexandre ne fut pas satisfait, et il crut qu'on l'avait joué, en entamant en même temps deux négociations à la fois. Ce fut une erreur de sa part.

« On a dit que le mariage de Marie-Louise était une des conditions secrètes du traité de Vienne, qui avait été signé quelques mois auparavant : cela est entièrement faux. On n'avait pas même conçu l'idée d'une alliance avec l'Autriche avant la dépêche de Narbonne, qui rapportait des insinuations qui lui avaient été faites. Enfin le mariage, qui fut conclu avec l'archiduchesse Marie-Louise, fut proposé, discuté, décidé et signé dans les vingt-quatre heures, ce que bien des membres du conseil, qui existent encore, peuvent attester. Plusieurs furent d'avis que j'aurais dû épouser une Française, et les argumens en faveur de cette proposition furent si forts, que pendant un moment je fus porté à m'y rendre ; mais un ministre de la cour d'Autriche fit la remarque que, si je refusais de m'allier à une des princesses des maisons régnantes de l'Europe, ce serait faire une déclaration tacite, que j'avais l'intention de les renverser quand l'occasion s'en présenterait. »

10 — La santé de Napoléon ne s'est pas améliorée. J'ai eu quelques entretiens avec lui, relativement au mariage de la princesse Elisabeth avec le prince de Hesse-Hombourg.

« Quand je marchai contre Ulm, en 1805, je passai, avec mon armée, à Stuttgard, où je vis la reine de Wurtemberg (*), avec laquelle je m'entretins plusieurs fois, et qui me plut beaucoup. Elle perdit bientôt tous les préjugés qu'elle avait conçus contre moi. J'eus le plaisir de m'entremettre en sa faveur auprès de son mari, homme un peu violent, mais rempli de mérite, et qui l'avait maltraitée: elle fut très-reconnaissante de ce service. Elle a ensuite contribué très-efficacement au mariage qui eut lieu entre mon frère Jérôme et la princesse Catherine, fille du roi, son époux, mais d'un premier lit. »

(*) On m'a assuré, et la personne dont je tiens ceci mérite toute confiance, que la reine de Wurtemberg écrivit à la reine Charlotte, sa mère, le détail de son entrevue avec Napoléon. Il contenait des opinions très-flatteuses pour lui, et en parlant de sa personne, elle terminait en disant : « Il a un sourire si prévenant, si enchanteur ! !. . . »

16. — Pendant mon séjour à James-Town, M. Barber, du Cambrielge, (vaisseau) qui a ouvert une boutique en ville, me demanda comment Bonaparte avait trouvé les portraits? Ignorant ce qu'il voulait me dire, je le priai de s'expliquer. Il me dit que je devais certainement savoir de quoi il était question : et en continuant la conversation il m'apprit qu'il avait exposé en vente deux gravures du jeune Napoléon, pensant que cela pourrait plaire aux Français et les engager à lui donner leur pratique; qu'à son arrivée il en avait fait mention, et que les deux portraits avaient été pris par le gouverneur et par sir Thomas Reade, et que sir Hudson Lowe avait dit qu'il était bien aise de les envoyer à Bonaparte. M. Barber parut très-surpris et très-désappointé en apprenant, par moi, que ces gravures n'avaient pas paru à Longwood (*).

18. — Napoléon était un peu plus gai que les jours précédens.

Il a eu avec moi quelques conversa-

(*) A mon départ de Sainte-Hélène, en août 1818, ni l'une ni l'autre n'avaient été envoyées à Napoléon.

tions sur la mort de la princesse Charlotte, et a dit que si elle eût été la femme d'un pauvre artisan, on l'aurait sauvée, et qu'une des femmes de la halle de Paris aurait été mieux soignée et eût été comblée de plus d'attention par ses parens et ses amis, que n'en avait reçu de sa famille l'héritière du plus grand trône de l'Europe.

Il a ensuite parlé des plans qu'il avait formés contre l'Angleterre.

« Si j'eusse réussi à opérer mon débarquement, a-t-il dit, je ne doute pas que le résultat n'en eût été satisfesant. J'avais à ma disposition trois mille bateaux, qui pouvaient porter chacun, avec une artillerie proportionnée, vingt hommes et un cheval. Quand votre flotte aurait été attirée sur un autre point de la manière dont je vous l'ai expliqué, je serais resté maître du canal. Sans cela je n'aurais pas fait de tentative.

« Dans quatre jours, j'aurais été à Londres. Dans un pays comme l'Angleterre abondant en plaines, il est très-difficile de se défendre. Je ne doute pas que vos troupes n'eussent fait leur devoir; mais une seule victoire me rendait maître de la capitale; il vous aurait été difficile de réunir

des forces suffisantes pour me combattre en bataille rangée. Vos idées de brûler et de détruire les villes et la capitale même, sont très-spécieuses pour l'argument, mais sont inexécutables dans le fait. Vous auriez livré et perdu la bataille. Dans cette hypothèse, vous auriez dit, nous avons été battus, mais nous n'avons pas perdu l'honneur; essayons maintenant de tirer le meilleur parti possible de notre désastre. Nous voulons faire des conditions. Je vous eusse donné une constitution de votre choix, et je vous eusse dit : Assemblez à Londres les députés du peuple, pour former une constitution. J'aurais appelé Burdet et d'autres chefs populaires, pour en organiser une selon les vœux de la nation; j'aurais déclaré la maison de Brunswick déchue du trône; j'aurais aboli la noblesse, proclamé la liberté, l'égalité et la destruction des priviléges. Pensez-vous que pour conserver la maison de Brunswick sur le trône, vos riches citoyens, marchands et autres habitans de Londres, eussent consenti à sacrifier leur fortune, leurs maisons, leurs familles et leurs plus chers intérêts, surtout quand je leur aurais fait comprendre que je ne venais que pour leur donner un gouvernement républicain et les

rendre à la liberté? Non, cela est contraire aux vérités historiques et à la nature humaine. Vous êtes trop riches pour opposer une longue résistance; vos principaux habitans ont trop à perdre, et votre bas peuple a trop à gagner à un changement.

« Si, en effet, on se fût persuadé que ma volonté était de faire de l'Angleterre une province de la France, alors *l'esprit national* aurait enfanté des merveilles. Mais j'aurais créé une république d'après vos propres vœux, j'aurais exigé une contribution modérée, suffisante seulement pour rembourser la France de ses frais, et peut-être moins encore. Le peuple eût été pour moi. *Il aurait su que je suis l'homme du peuple, que je sors du peuple moi-même*, et que toutes les fois que je rencontrais un homme de mérite et de talent, je l'élevais sans lui demander combien il avait de degrés de noblesse : il aurait su qu'en prenant mon parti, il s'affranchissait du joug de l'aristocratie, sous lequel il gémit. Il n'y a pas dans le monde de populace, pas même chez les Prussiens, qui soit plus maltraitée que celle de votre pays. La basse classe des Allemands, si non qu'elle est forcée de servir comme soldat, est dans une meilleure con-

dition que la vôtre. Vous n'avez pas plus d'égards pour *vos gens*, que si c'étaient autant d'ilottes, et vous les traitez en conséquence. Quant aux milords, aux miladis, à l'aristocratie et aux gentlemens, vous avez pour eux des égards et des attentions à n'en plus finir. Rien ne saurait être trop bon pour eux; mais pour votre peuple! bah! ce sont autant *de chiens*, comme disaient vos fournisseurs chargés de donner les provisions aux prisonniers français : *c'est trop bon pour ces chiens de Français.* Vous avez vous-même un grand *fonds de morgue aristocratique dans la tête.* Tout homme qui a le malheur d'appartenir à la populace, dont on peut s'emparer, s'il ne peut prouver qu'il est *gentlemen*, on l'embarque à bord d'un de vos bâtimens, pour servir comme matelot, dans toutes les parties du globe; et cependant vous avez eu l'impudence de blâmer la conscription en France : elle blesse votre orgueil, parce qu'elle ne fait pas de distinction de rangs. Oh! qu'il est affreux qu'un fils de *gentlemen* soit obligé de défendre son pays, comme s'il fesait partie du peuple, et soit forcé d'exposer sa vie ou de se mettre au niveau d'un vil *plébéien!* Cependant Dieu a fait tous les hommes

égaux. Qui compose la nation? Ce ne sont point vos lords, ni vos gros prélats (*pansiati*), ni vos hommes d'église, ni vos *gentlemens*, ni votre oligarchie. Oh! un jour votre peuple se vengera et on verra de terribles scènes.

« Cette conscription, continua Napoléon, qui offensait tant *votre morgue aristocratique*, était conforme aux principes de l'égalité des droits. Chaque homme né dans un même pays est obligé de le défendre. La conscription n'écrase pas une classe particulière, comme votre *pressgang* (ordre pour enlever des matelots), c'est le mode le plus juste pour lever des troupes, parce qu'il est le plus également réparti. C'est par-là que l'armée française était la mieux composée du monde. La conscription serait devenue une institution nationale, au lieu d'être considérée comme une punition ou une servitude. On se serait fait un point d'honneur d'avoir servi son pays, et le temps serait venu où une fille n'eût pas voulu épouser un jeune homme qui n'aurait pas acquitté sa dette envers sa patrie. L'amour de la gloire est l'héritage d'un Français.

« Si vous étiez une nation de demi-sau-

vages, de bergers féroces ou d'agrestes montagnards, vous eussiez pu, en effet, détruire votre capitale et désoler vos contrées, pour arrêter les progrès d'une armée ennemie; ou même si vous étiez aussi ignorans, aussi superstitieux, aussi peu civilisés que les Espagnols, peut-être auriez-vous pu incendier quelques-unes de vos villes et de vos habitations; mais vous êtes et trop riches et trop égoïstes. Où trouver parmi vous quelqu'un qui eût dit: Je veux détruire ma maison, abandonner mes propriétés au pillage, livrer ma femme et mes filles au viol, et mes fils à la mort! Et pourquoi? Pour maintenir lord Bathurst et l'archevêque de Cantorbéry dans leurs emplois de vingt mille livres sterling par an? Je veux consommer tous ces sacrifices pour résister à un homme qui vient nous donner une constitution conforme aux vœux de la nation? Non, non; ce serait plus qu'on ne peut en attendre de la nature humaine. Pitt lui-même le savait bien; et un des moyens qu'il prit pour former la coalition contre moi, fut d'assurer qu'une descente en Angleterre était possible; que, si elle avait lieu, le royaume serait conquis avant un an, et qu'alors le continent serait à ma merci;

que l'Angleterre une fois tombée, tout était perdu. C'est ce que m'a répété depuis le roi de Prusse. »

Napoléon m'a répété ce qu'il avait déjà dit relativement aux habitans de Moscou; qu'ils n'avaient pas eux-mêmes mis le feu à leur ville; mais qu'au contraire ils avaient fait tout leur possible pour l'éteindre, et il continua en ces termes:

« Les Anglais, après une bataille, voyant que nous ne venions ni pour piller ni pour les anéantir; que nous ne fesions ni injure ni dommage aux habitans; que l'on ne violait ni leurs femmes ni leurs filles (car je n'aurais pas permis qu'il fût fait le moindre outrage, une mort certaine eût été la peine de tout homme qui eût osé entreprendre rien de semblable), auraient été convaincus que le pillage et la ruine de leur pays ne nous avaient point amenés; mais que nous avions pour but de...... Si, en effet, la guerre eût été faite comme autrefois; si on avait massacré les prisonniers mâles, ou si on en eût fait des esclaves, et si les femmes fussent devenues la proie des vainqueurs, alors la conquête de la nation eût été impossible. Mais non: vous nous eussiez vu triompher de vos troupes et moins molester

la population que vos propres soldats n'ont coutume de le faire. Nous eussions tout fait pour concilier tous les intérêts et pour vivre en bonne harmonie avec vous. »

J'ai alors fait quelques observations à Napoléon sur le gouvernement qu'il avait établi en France. « Le système du gouvernement, a-t-il dit, doit être adapté au génie de la nation et aux circonstances du moment. La France avait besoin d'un gouvernement vigoureux. Tant que je suis resté à la tête de affaires, la France a été dans le même état que Rome lorsqu'on déclarait qu'il fallait un dictateur pour sauver la république. Toutes les nations puissantes de l'Europe ont été par l'appât de votre or, excitées à former des coalitions successives contre ma puissance. Il était nécessaire que le chef d'un état ainsi menacé disposât de toute la force et de toutes les ressources du pays, pour résister avec quelque succès. Je n'ai jamais fait de conquêtes que pour ma propre défense. L'Europe n'a jamais cessé de combattre la France et ses principes. *Il nous fallut abattre sous peine d'être abattus.* Pendant long-temps je me suis trouvé placé entre les partis qui agitaient ma patrie, comme un cavalier sur un cheval fougueux

qui veut toujours se cabrer et se jeter d'un côté ou de l'autre, et que, pour faire marcher droit, il est obligé de tenir en bride. Il faut de toute nécessité qu'un gouvernement qui succède à des révolutions, qui est menacé par les ennemis du dehors, et troublé intérieurement par des intrigues, soit un peu dur. Dans des temps plus calmes, j'aurais cessé d'être dictateur, et mon règne constitutionnel eût commencé. Mon gouvernement, tel qu'il était, avec une coalition qui me menaçait sans cesse, soit d'une manière ostensible, soit à l'ombre du mystère était encore le plus libéral qu'il y eût en Europe.

« Un des objets principaux que j'avais en vue, était que l'instruction étendît ses progrès parmi toutes les classes de la population. Je fis ensorte que tous les établissemens publics fussent formés de manière à donner une éducation gratuite au peuple, ou à ce que du moins les frais d'une instruction ordinaire fussent si modérés, que le simple cultivateur pût les faire. Les musées étaient ouverts à tout le monde. Le bas peuple français aurait été le plus instruit de l'univers. Tous mes efforts tendaient plutôt à éclairer la masse de la nation qu'à

l'abrutir par l'ignorance et la supersti-
tion. »

J'ai raconté à Napoléon le traitement que j'avais éprouvé hier à *Plantation-House*. « Je ne crois pas, a-t-il dit, qu'on puisse trouver, dans toutes les armées de l'Europe, un homme d'un caractère aussi ignoble. C'est le comble de la bassesse, dans un supérieur, que d'insulter un officier subalterne. Le tempérament de sir Hudson Lowe le rend semblable à un homme affligé d'une galle invétérée; il a toujours besoin de se frotter contre quelque chose. Mais indépendamment de son malaise naturel, ses intentions sont de vous provoquer par de mauvais traitemens et des paroles outrageantes, à lui manquer de respect en sa qualité de gouverneur, et de lui fournir l'occasion de procéder contre vous avec l'autorité dont il est investi, comme si vous vous fussiez rendu coupable d'un attentat. Vous vous trouvez dans une situation périlleuse. Il a un témoin qui est sa créature, qui signera tout ce qu'il voudra, et n'aura d'autre conscience ni d'autre volonté que la sienne. Vous n'aurez que vous pour vous défendre; et la conduite de cet homme, ses efforts à faire de vous un espion, par les mauvais

traitemens et les injures, sont si extraordinaires, que les personnes qui ne le connaîtront pas, auront de la peine à y croire. Je ne vois pour vous d'autre parti à prendre que de garder un silence absolu, d'écouter ce qu'il a à dire et ne pas répondre, à moins qu'il ne vous fasse des questions qui auront votre profession pour objet. Il a le droit d'exiger une réponse à des questions de cette nature; mais à toute autre ne répondez que ces mots: *Je ne sais pas*, ou *ce n'est pas mon affaire.* »

22. — J'ai subi quelques interrogations de la part de sir Hudson, et j'ai eu le bonheur de quitter la maison sans avoir essuyé de propos outrageans.

23. — Cipriani s'est plaint aujourd'hui d'une inflammation d'entrailles qui, dès le moment où il m'en donna connaissance, présenta des symptômes de la nature la plus effrayante.

On le saigna copieusement, on le mit dans un bain d'eau chaude, et enfin on eût recours aux remèdes qu'on administre ordinairement dans de pareils cas. On n'a cependant pu obtenir qu'un soulagement passager, et les syptômes fâcheux sont revenus avec plus de violence qu'auparavant. On vit

bientôt que sa vie était en danger, et l'on eut recours à une assemblée de médecins; néanmoins tout fut inutile, et la maladie l'entraîna bientôt à la dernière extrémité, Cipriani, quoique connaissant par lui-même le danger où il se trouvait, conserva le calme le plus profond et le plus grand sang-froid. Napoléon, qui l'aimait comme son compatriote et comme un homme qui était entièrement dévoué à son service, était extrêmement inquiet et demandait souvent de ses nouvelles.

25. — Cipriani s'est trouvé dans l'état où l'on voit quelquefois les personnes attaquées de sa maladie. Il avait éprouvé quelque soulagement, mais il était douteux que ce mieux fût l'effet de la cessation du mal, ou fût cet espèce d'anéantissement des forces physiques, qu'on peut considérer comme les précurseurs d'une dissolution prochaine. J'étais d'avis qu'il se trouvait dans le dernier cas, mais cependant sans en être certain. Il était dans un état d'extrême faiblesse; on lui administra de la nourriture à des intervalles rapprochés, et son estomac conserva les alimens. Tandis que j'étais dans cet état d'incertitude, Napoléon, auprès duquel j'étais allé différentes fois dans

le cours de la journée, pour lui rendre compte de l'état du malade, m'envoya chercher à minuit. Je lui dis que le malade était dans une sorte d'anéantissement. « Je pense, a-t-il dit, que si je me montrais au pauvre Cipriani, ma présence pourrait servir de stimulant à la nature qui dort chez lui, et lui donnerait des forces pour lutter contre le mal, et peut-être même le surmonter. » Il s'est efforcé de rendre cet exemple plus frappant, en décrivant les effets électriques que sa présence sur le champ de bataille, avait produits dans plusieurs circonstances, critiques; j'ai répondu que Cipriani avait encore sa connaissance, et que j'étais persuadé que l'attachement et le respect qu'il portait à son maître étaient tels, qu'en le voyant, il ferait un effort pour se lever sur son séant, et que dans l'état de faiblesse où il se trouvait, cette émotion occasionerait une crise, pendant laquelle son âme, qui était déjà *tra si e no*, pourrait bien passer dans la céleste demeure(*). Après plusieurs

(*) Les personnes qui exercent la médecine savent bien que, dans une grande faiblesse, en soulevant, le moins du monde, la tête d'un malade de dessus son oreiller, on lui a souvent donné la mort.

explications données sur le même sujet, Napoléon se rangea de mon avis, et résolut de ne point faire d'épreuve, remarquant que, dans de tels cas, les hommes de l'art sont toujours les meilleurs juges.

A dix heures, des symptômes décidément mortels se déclarèrent, et le pauvre Cipriani était à quatre heures, au nombre des morts.

Cipriani était un homme qui avait de l'esprit, quelque talent, mais point d'éducation. Quoique artificieux, il était en apparence ouvert et franc, et possédait de bonnes qualités. Comme la plupart de ses compatriotes, il était généreux et charitable, mais ennemi implacable autant qu'ami dévoué. Républicain par principe, il manifesta plus d'attachement pour Napoléon dans ses revers, qu'il ne lui en avait témoigné pendant son élévation. Son maître avait une extrême confiance en lui. S'il eût reçu une bonne éducation, il aurait probablement joué un rôle dans la révolution. Il fut indisposé plusieurs jours avant de se plaindre, et il est probable que, pendant cet intervalle, une inflammation cachée fit des progrès.

Les comtes Bertrand, Montholon et moi, ainsi que toute la maison, accompagnèrent

son corps jusqu'au lieu où il fut enterré. Il jouissait d'une telle estime à Sainte-Hélène, que la plus grande partie des habitans recommandables de cette île et quelques officiers du 66e régiment accompagnèrent volontairement son enterrement. S'il eût été enterré dans les limites, Napoléon lui aurait rendu lui-même les derniers honneurs.

Immédiatement après sa mort, j'en fis mon rapport à Napoléon, qui me dit : « Où est son âme ? Peut-être est-elle allée voir sa femme et ses enfans à Rome, avant que d'entreprendre le grand voyage. »

Quelques jours avant sa mort, Cipriani m'avait dit que, lorsque le gouverneur eut commencé à mettre à exécution les mesures de rigueur dont il fit usage envers les habitans de Longwood, Santini, qui était naturellement gai, changea tout-à-coup et parut triste et rêveur. Il vint un jour dans la chambre de Cipriani, et il lui découvrit qu'il était dans l'intention de brûler la cervelle à sir Hudson Lowe, la première fois qu'il viendrait à Longwood. Cipriani lui demanda s'il était fou, et s'efforça, en employant tous les argumens en son pouvoir, de le dissuader d'une pareille tentative.

Quoique Cipriani eût beaucoup d'influence sur Santini, ce dernier demeura cependant inébranlable, et accompagna sa déclaration de plusieurs sermens en usage chez les Italiens de la classe inférieure. Il avait un fusil à deux coups, chargé à balles, avec lequel il était résolu de mettre son dessein à exécution et de se tuer ensuite. Cipriani voyant tous ses raisonnemens inutiles, alla trouver Napoléon, à qui il fit part de ce qui se passait. L'empereur envoya sur-le-champ chercher Santini, le questionna, et lui fit avouer ses intentions. Napoléon lui commanda alors, en qualité de son empereur, de renoncer à toute idée de ressentiment et de vengeance, et il réussit, non sans quelque résistance de la part de Santini, à lui faire abandonner le projet qu'il avait conçu.

Santini était d'un caractère très-entreprenant et d'une bravoure à toute épreuve. Il maniait fort bien l'épée ou le sabre, et manquait rarement son homme au pistolet; et on doit croire que, sans la défense qui lui en fut faite, il aurait exécuté son dessein.

6. *Mars.* — La maladie de Napoléon fait peu à peu des progrès, quoique très-lents. Je l'ai trouvé occupé à lire Corneille. Il en fit l'éloge. Il remarqua que la France lui était

redevable, par les sentimens qu'il lui avait inspirés, de quelques-unes de ses belles actions; et il ajouta que, si Corneille eût vécu de son temps, il l'aurait élevé à la dignité de prince.

Il m'a ensuite entretenu de lui-même. Il m'a dit qu'il croyait que la nature l'avait créé pour les grands revers; qu'il avait une âme que rien ne pouvait ébranler. Après cela, il fit quelques comparaisons de sa conduite personnelle avec celle qu'avaient tenue ses ennemis envers lui.

« Maitland, a dit Napoléon, ne fut pas complice du piége que me tendaient vos ministres, quand ils lui donnèrent l'ordre de me recevoir sur son bâtiment. *C'est un brave homme*, et il est incapable d'avoir participer à la transaction infâme qui eut lieu. Il fut abusé ainsi que moi; et probablement qu'en me conduisant en Angleterre, il crut qu'on me permettrait d'y passer ma vie, avec les restrictions qu'on avait imposé à mon frère Lucien. »

Avant de m'embarquer sur le *Belléro-phon*, continua-t-il, quelques débats eurent lieu sur les résultats que pouvait avoir cette démarche. Quelques officiers de la marine française, auxquels on en parla,

dirent fortement que je devais bien me garder de me livrer ainsi. Ils dirent, en parlant des Anglais : l'intérêt est leur dieu, et ils calculeront les suites que pourront avoir les bons ou les mauvais traitemens envers vous. S'ils pensent y gagner quelque chose, ils vous feront partir et vous enseveliront dans une de leurs colonies, où vous éprouverez tous les mauvais traitemens que puisse suggérer la haine. Ils avaient raison. Quelques-uns d'eux avaient été sur les pontons, et ils vous connaissaient mieux que moi. Je ne croyais pas qu'il fût possible qu'une grande nation persécutât un homme qui, après avoir été son ennemi pendant vingt-cinq ans, se jetait entre ses bras. »

Il a ensuite donné les explications suivantes relativement aux causes qui ont amené sa chûte. Sans la fatale suspension d'armes de 1813, à laquelle je fus forcé par l'Autriche, mes succès eussent été assurés. Les victoires de Lutzen et de Wurtzen avaient rendu la confiance aux armées françaises. On ramena le roi de Saxe en triomphe dans sa capitale ; un des corps de l'armée française était aux portes de Berlin, et l'ennemi avait été chassé de Hambourg. Les armées russes et prussiennes se prépa-

raient à passer la Vistule, quand le cabinet d'Autriche, agissant avec cette adresse qui le caractérise, fut d'avis qu'on suspendît les hostilités, dans un moment où il avait déjà fait des arrangemens avec la Russie et la Prusse. L'armistice n'était qu'une ruse pour gagner le temps nécessaire et faire des préparatifs; car cette puissance avait résolu de se déclarer contre la France dans le mois de mai. Mes succès la forcèrent d'agir avec plus de circonspection. Il était nécessaire de gagner du temps, et des négociations s'entamèrent à Prague. Metternich insista pour que l'Autriche eût la moitié de l'Italie, et proposa d'autres conditions onéreuses, dans la certitude qu'il serait refusé. Dès que l'Autriche eût réuni son armée, elle déclara la guerre à la France. Après la victoire de Dresde, je me trouvais supérieur à mes ennemis, et j'avais formé le projet de les tromper en marchant du côté de Magdebourg, de passer l'Elbe à Wirtemberg, et de m'avancer sur Berlin. Plusieurs divisions de mon armée étaient employées à exécuter cette manœuvre, quand on m'apporta, de la part du roi de Wurtemberg, une lettre dans laquelle il m'annonçait que l'armée bavaroise s'était jointe

aux Autrichiens, et que, forte de quatre-vingt mille hommes, elle s'avançait vers le Rhin, sous les ordres de Wredde; que lui-même, forcé par la présence de cette armée, il y avait réuni son contingent, et que Mayence se trouverait bientôt investie par une armée de cent mille hommes.

« Cette défection inattendue renversa entièrement mon plan de campagne, et tous les préparatifs que j'avais faits pour fixer le théâtre de la guerre entre l'Elbe et l'Oder devinrent inutiles.

« Plus tard, à Leipsik, je remportai la victoire dans la journée du 16, et j'aurais également réussi le 18, si toute l'armée saxonne qui occupait une des plus importentes positions, n'eût passé à l'ennemi avec un train de soixante pièces de canon, qui furent à l'instant tournées contre moi. Malgré cela, le champ de bataille resta en mon pouvoir, et les alliés firent, le même jour, un mouvement rétrograde. Je donnai, pendant la nuit, l'ordre à mon armée de se reployer sur nos corps de réserve, derrière l'Ister. La défection de quelques autres corps allemands, et l'accident arrivé au pont de Leipsik, qu'on fit sauter trop tôt, eurent les suites les plus funestes. Quand l'armée eut passé la

Saale, elle devait faire halte pour se remettre de ses fatigues et tirer d'Erfurt des munitions de guerre et de bouche. Mais on vint m'apprendre que l'armée austro-bavaroise, commandée par Wredde, était arrivée à marches forcées sur le Mein, et qu'il fallait se diriger de ce côté. Wredde fut, à Hanau, chassé de sa position, complètement battu et blessé lui-même. On eut ensuite des conférences à Francfort, et on y mit pour condition de paix, que je renoncerais au protectorat de de la confédération du Rhin, à la Pologne et aux départemeus de l'Elbe, et que la France aurait pour limites le Rhin et les Alpes. Ces conditions furent acceptées comme bases. Mais ce congrès fut aussi illusoire que les autres, car dans le moment même où se fesaient ces propositions pacifiques, les alliés violaient la neutralité de la Suisse, où ils entrèrent avec de grandes forces. Ils présentèrent ensuite à Châtillon leur ultimatum, dans lequel ils demandèrent que la France fût renfermée dans les limites qu'elle avait en 1792, ce que rejetai. Sans les trahisons consécutives de T***, de M*** et d'A***, les alliés auraient succombé. »

28. — Sir Hudson Lowe a envoyé à

Longwood, le 12 de ce mois, ving-sept volumes, et aujourd'hui sept, avec quelques numéros des *Lettres Normandes* et *Champenoises.* C'était là toute la fourniture de livres et de pamphlets envoyés par les ministres (*) de sa majesté ou par leurs ordres, depuis l'arrivée du Phaëton en 1816. « *C'est une petitesse dont je ne croyais pas même que lord Bathurst fût capable* », a observé Napoléon.

Pendant quelque temps il a été de règle que tous les capitaines de bâtimens marchands qui arrivent, soient obligés de pré-

---

(*) M. Goulburn avait promis au comte Las Cases, lorsque ce dernier revint en Europe, que chaque livre intéressant et chaque publication curieuse serait envoyé à Longwood, avec une livraison copieuse et régulière de journaux anglais et français de divers genres. Je ne saurais dire si le digne secrétaire a rempli sa promesse ou non. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à l'exception de quelques numéros incomplets du *Times*, du *Courier* et de l'*Observer*, etc., quelques journaux français sans ordre, très-vieux, rien n'est parvenu à Longwood pendant que j'y séjournais. Par exemple, en mars 1817, je crois que le gouverneur m'accorda la permission de prendre le *Morning-Chronicle* de quelques semaines, faveur insigne qui ne fut plus réitérée.

senter une liste de leurs livres, de leurs journaux, etc., à sir Hudson Lowe, qui demande surtout ceux qui traitent de politique, sous le prétexte qu'il désire les envoyer à Longwood, tandis que pourtant on ne reçoit dans cet endroit ni livres ni journaux, à l'exception d'un très-petit nombre de ces derniers. Son excellence et son état-major, sont particulièrement curieux de l'Edimbourg-Review.

4 *Avril.* — Il y a quelques jours qu'il arriva une circonstance qui fit connaître les motifs qu'avait le gouverneur, pour m'obliger à venir deux fois par semaine à *Plantation-House.* Un des étrangers qui habitait passagèrement dans l'île, a fait savoir au comte Montholon que les commissaires avaient lu, dans le bulletin de ce jour, un rapport sur l'état de la santé de Napoléon. Le comte Montholon, sachant que ces bulletins n'étaient pas exacts, demanda des explications qu'on lui donna, et qui démontrèrent qu'une personne, qui ne voyait jamais Napoléon, s'avisait de faire ces rapports factices, qui étaient envoyés aux commissaires et transmis par eux à leurs cours respectives. Je crois que tout lecteur consciencieux sera d'avis que ces bulletins au-

raient dû m'être montrés, puisque j'étais le seul médecin qui vît le malade, et conséquemment la seule personne capable de juger de leur exactitude (*).

10. — Sir Hudson Lowe n'ayant pas réussi dans la démarche qu'il avait faite à Londres pour m'éloigner de l'île Sainte-Hélène, eut recours à un expédient qui assura son succès. Il me fit écrire ce jour-là, par sir Thomas Reade, une lettre dans laquelle il me fesait savoir que je ne devais pas sortir de Longwood, sans me donner aucune raison d'une mesure par laquelle il paraissait que le gouverneur m'avait imposé des restrictions plus arbitraires et plus vexantes que celles qu'il avait imposées aux Français. Car, en me confinant à Longwood, dans l'enceinte duquel il ne permettait à personne de pénétrer sans un laissez-passer, il me privait de la société anglaise; tandis que, dans le même temps, il me

(*) Sir Hudson Lowe ne pouvant s'empêcher de donner quelque détail sur cette affaire, s'efforça de lui donner une autre couleur, en disant au comte Bertrand que ces bulletins faux n'étaient qu'une répétition de mes conversations avec M. Baxter: si cela était ainsi, pourquoi se cacher de moi?

défendait d'avoir avec les Français aucune autre société, excepté celle relative à ma profession (*). Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, je me rendis *aux Briars*, avec l'intention de soumettre l'affaire devant l'amiral Plampin, qui m'envoya dire par son secrétaire qu'il ne voulait pas me voir. J'écrivis ensuite à sir Hudson Lowe une lettre, lui donnant ma démission, et une au comte Bertrand, dans laquelle j'expliquais la démarche que j'avais été obligé de faire, et les motifs qui m'y avaient déterminé.

14. — Napoléon m'envoya chercher pour me donner, avant mon départ, une audience, durant laquelle il refusa de recevoir de moi aucun avis médical, et il m'adressa la parole en ces termes : « Eh bien, docteur, vous allez nous quitter ? Le monde concevra-t-il qu'on a eu la lâcheté d'attenter à mon médecin ? Puisque vous êtes un simple lieutenant, soumis à tout l'arbitraire et à la discipline militaire, vous n'avez plus l'indépendance nécessaire pour que vos secours me soient utiles ; je vous remercie de

(*) Il est presqu'inutile pour moi d'expliquer au lecteur que je ne pouvais, ni n'étais porté à obéir à ce mandat arbitraire.

vos soins. Quittez, le plus tôt possible, ce séjour de ténèbres et de crimes. Je mourrai sur ce grabat, rongé de maladie et sans secours; mais votre nation en sera déshonorée à jamais. » Puis il me dit adieu (*).

9 *Mai.* — Sir Hudson Lowe voyant qu'il ne pouvait réussir dans le plan qu'il avait formé de faire recevoir un autre chirurgien et de le placer près de Napoléon, et ayant été informé par les commissaires (**), que

(*) Il ne sera pas inutile d'apprendre au lecteur que, quoique Napoléon parlât presque toujours italien avec moi, vu que je parlais cette langue très-couramment, étant resté plusieurs années dans cette terre classique, toutes les fois qu'il parlait avec sentiment, il retournait à la langue française, et c'était la même chose toutes les fois qu'il lui arrivait de ne pas trouver un mot italien.

(**) J'ai appris qu'il y eut, à ce sujet, à Plantation-House, des discussions très-vives, dans l'une desquelles le gouverneur, dans ses débats avec le baron Stumer, tomba dans un de ces paroxysmes de colère, qui lui prenaient si souvent quand il avait avec moi les conversations que j'ai rapportées dans le cours de cet ouvrage. Le baron fit placer son excellence vis-à-vis une glace, dans la chambre où ils étaient, et le pria, avec grand sang-froid, de vouloir bien contempler ses traits, ajoutant qu'il ne pourrait donner à sa cour un tableau plus frappant de qui se passait à

si Napoléon venait à mourir pendant qu'il me tenait aux arrêts (sans me faire juger ni même sans porter aucune accusation contre moi), ou si Napoléon mourait dans les mains d'un officier de santé qui l'eût forcé de recevoir, ou dont il lui eût imposé l'obligation de se servir, on ferait, en Angleterre et en Europe, d'étranges conjectures sur la mort de ce dernier, dont ils seraient eux-mêmes hors d'état de donner des explications satisfesantes, il résolut de me mettre en liberté, après m'avoir tenu aux arrêts vingt-sept jours, pendant lequel temps je fus successivement assailli d'une correspondance que son état-major entretenait avec moi, et dans le cours de laquelle, afin de me faire tomber dans des piéges, je recevais fréquemment l'injonction de renvoyer par un dragon, porteur de la lettre, une réponse à des épîtres composées après plusieurs jours de réflexions, et qui n'étaient rien moins que le résidu de la sagesse réunie de Hudson Lowe et de son état-major.

Dans la lettre contenant l'ordre de ma

Sainte-Hélène, qu'en lui fesant voir la physionomie qui était actuellement réfléchie par cette glace.

mise en liberté, son excellence se vit elle-même forcée de reconnaître ma qualité d'officier de santé particulier de Napoléon, ce qui était un point qu'il avait contesté auparavant.

L'état de la santé de Napoléon s'était empiré depuis le mois dernier, la douleur était plus continue, plus grande.

On ressentit une grande indignation, dans l'île, de la conduite qu'on avait tenue envers Napoléon.

16. — Proclamation faite par sir Hudson et placardée dans les lieux les plus apparens, interdisant à tous officiers, habitans et autres personnes quelconques, d'entretenir aucune correspondance ou d'avoir aucune communication avec les étrangers détenus.

18. — Le capitaine Blackeney assemble tous les domestiques anglais de Longwood, lut la proclamation du 16. Ce fut fait sans que leurs maîtres en fussent instruits. Napoléon, quand il en fut informé, donna ordre qu'on renvoyât les domestiques anglais employés à Longwood à la place de Santini et des autres que sir Hudson Lowe avait fait partir.

20. — J'eus une conversation avec Na-

poléon, au sujet de l'ouvrage publié par M. Ellis, sur l'ambassade en Chine, et sur la conversation à Longwood, *que ce gentlemen avait publiée*. Napoléon a fait la remarque, qu'ayant appris que M. Ellis avait été secrétaire d'une mission en Perse, peu de temps après que le général Gardanne eut quitté Ispahan, il l'avait questionné relativement au progrès que la Russie avait faits du côté de la Perse.

« Je lui ai dit, ajouta Napoléon, que si la Russie réussissait à s'attacher la brave nation polonaise, elle n'aurait dès ce moment plus de rivale, parce qu'elle arrêterait l'Angleteterre en menaçant ses possessions dans l'Inde, et l'Autriche par la grande supériorité morale de ses troupes, et l'assistance des partisans de l'église grecque, en si grand nombre en Hongrie et en Gallicie; et que, selon toute apparence, un patriarche grec officierait un jour à Sainte-Sophie. Je lui ai aussi fait l'observation que, si l'Angleterre cherchait à établir sa puissance sur ses forces de terre et à maintenir des armées sur le continent, ces armées masqueraient ses forces réelles, et qu'elle commetterait la même faute dont François Ier se rendit coupable à la bataille de

Pavie, en se plaçant en personne, à la tête de l'élite de sa cavalerie, devant une batterie formidable, qui lui eut assuré la victoire, s'il n'eût pas, en la masquant, empêché cette batterie de faire feu. Je lui ai dit que vos querelles en Angleterre ne signifiaient rien, et qu'il suffisait de vos constables pour rétablir l'ordre, si, dans le même temps, vos ministres dirigeaient toute leur attention et tous leurs soins vers l'amélioration de l'administration publique et vers la prospérité de vos manufactures et de votre commerce; que, surtout, vous ne devez pas être humiliés de votre qualité de marchands, puisque c'est du négoce que provient votre puissance; mais que si la misère était réelle, comme l'assurait lord Wellesley, elle était causée par les trops grands efforts de l'Angleterre pendant vingt ans, et les mesures trop violentes employées pour y remédier; que ces efforts et ces mesures pesaient sur la masse du peuple, et fesaient l'effet d'un topique appliqué mal à propos à un malade, et qui le conduisait à la frénésie. J'ai dit aussi que vous aviez parmi vous des hommes trop sages, pour ne pas faire usage, afin de faire disparaître la misère sans compromettre la sûreté de l'état, de moyens

plus en harmonie, avec la situation actuelle de la nation.

« Pendant l'entretien que j'eus avec M. Ellis, qui ne dura qu'environ une demi-heure, on ne dit pas un mot de Sainte-Hélène. Le comte Montholon n'a pas eu d'entretien à ce sujet avec lui, ni avec aucune autre personne de la légation. M. Ellis n'a fait aucune recherche sur la nature du terrain; il n'a pas non plus parcouru et examiné l'intérieur de l'établissement; il n'a rien su, rien vu, rien entendu, au moins de la part des Français; et pourtant, dans son ouvrage, il a eu l'impudence de jouer le rôle d'un juge qui aurait entendu sur le lieu même les plaintes de ceux qui se croient en droit d'en faire. Mais ce passage n'a pas été écrit de sa main : il est de l'invention de quelque commis de lord Bathurst, qui l'a inséré dans l'ouvrage et l'a attribué à M. Ellis. Une telle prostitution de son nom fait peu d'honneur à ce diplomate (*). »

Il a fait quelques observations sur la con-

(*) M. Ellis a été ensuite nommé à une place lucrative au cap de Bonne-Espérance, place qui, à ce que je crois, est un don du lord Bathurst.

tradiction qui existe entre la proclamation du gouverneur, sa conduite et les dépêches envoyées par lord Bathurst. Il a ajouté que la dépêche était purement destinée à paraître vouloir améliorer sa situation; tandis que, dans le fait, elle ne sert à rien.

Dans le cours de la conversation, Napoléon a observé qu'on ne doit pas s'en rapporter aux écrits d'un homme, pour se former une idée juste de son caractère et de sa conduite privée; et il m'en donna la preuve, en me disant que Bernardin de Saint-Pierre, dont les écrits sont si beaux, si pleins de sentimens, et respirent à chaque page les principes d'humanité et de bonheur social, était un homme d'un très-mauvais caractère.

7. *Juin.* — *Le Mangle*, bâtiment approvisionneur, est arrivé.

11. — A l'exception de l'affection inflammatoire des joues, dont le retour fréquent avait été arrêté par l'extraction de deux dents, l'état de la santé de Napoléon a beaucoup empiré. Il a consenti, en conséquence, aujourd'hui, à adopter la pratique que je lui avais recommandée, et qui a été commencée ce jour même. Il y avait pres-

que six semaines qu'il ne quittait plus ses appartemens.

27. — Napoléon est très-fatigué d'une affection catharrale, d'une nature fâcheuse, et causé par l'extrême humidité de ses appartemens. J'ai cessé de lui administrer quelques-uns des remèdes qu'il prenait habituellement, et j'ai fait au gouverneur le rapport de l'état de sa santé.

15. *Juillet.* — Plusieurs caisses de vin, envoyées par la princesse Borghèse et par lady Holland, sont arrivées le mois dernier. Quelques-unes ont eté envoyées à Longwood, et le reste est déposé, par ordre de sir Hudson Lowe, dans les magasins du gouvernement. Napoléon a exprimé, dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, des sentimens d'une grande affection envers la princesse Pauline, et a déclaré qu'il était convaincu qu'aucun sacrifice ne lui coûterait pour lui rendre service, et qu'elle chercherait à obtenir la permission de venir à Sainte-Hélène (*). Il parla aussi de la princesse Hortense avec beaucoup d'éloges,

(*) Plus tard, la princesse demanda la permission de se rendre au lieu d'exil de son frère, comme on le verra dans l'Appendice.

et il dit que c'est une dame qui possède de très-grands talens. Il en dit autant de la princesse Élisa, et il exprima, en employant des tournures de phrases très-spirituelles, combien le flattaient, dans un moment où il est abandonné par tant de personnes, de qui il était en droit d'attendre de la reconnaissance, l'attention et la bonté de lady Holland. Il ajouta que les membres de la famille de l'immortel Fox abondaient en sentimens libéraux et généreux.

20. — Je suis allé en ville, et j'ai essayé de me procurer une copie des observations sur le discours de lord Bathurst, dont il était arrivé, m'avait-on dit, quelques exemplaires dans l'île... Le capitaine Bunn, du vaisseau *le Mangle*, que je priai de m'aider dans mes recherches, me témoigna combien il était surpris de ma demande, ajoutant qu'aussitôt après son arrivée, sir Hudson Lowe et sir Thomas Rheade avaient pris cinq copies de ce pamphlet, pour en envoyer, disaient-ils, deux ou trois à Longwood, et qu'il les leur avait remises luimême. Il dit que ces messieurs avaient demandé avec beaucoup d'empressement un détail exact des livres qu'il avait apportés, et s'étaient emparés de tous les ouvrages

modernes qui traitaient de politique, et de tous les exemplaires de la *Revue d'Edimbourg*.

25. — Après avoir fait une visite à Napoléon, dont l'état n'a éprouvé aucune amélioration, en entrant dans ma chambre, vers les quatre heures et demie, le capitaine Blackeney me remit la lettre suivante :

Plantation-House, 25 juillet 1818.

« Monsieur, le lieutenant-général sir Hudson Lowe m'a chargé de vous informer que, d'après une instruction reçue du comte Bathurst, en date du 14 mai 1808, on lui enjoint de vous ôter la place que vous occupez auprès du général Bonaparte, et de vous interdire toutes entrevues ultérieures avec les habitans de Longwood.

« Le contre-amiral Plampin a reçu des instructions des lords commissaires de l'amirauté, quant à votre destination, lorsque vous partirez de cette île.

« Vous voudrez bien, en conséquence, immédiatement après la réception de cette lettre, quitter Longwood, sans avoir au-

cune autre communication avec les personnes qui restent ici.

« J'ai l'honneur, etc.

ÉDOUARD WYNYARD,
Lieutenant-colonel, *secrétaire*.

L'humanité, les devoirs de ma profession et l'état actuel de la santé de Napoléon me défendaient d'obéir à cet ordre barbare, d'autant plus que ma place n'était pas dans les attributions militaires, comme celles des officiers de la marine. Je pris dans le même moment la résolution de m'y refuser, quelles pussent être les suites de ma désobéissance. La santé de Napoléon exigeait que je lui prescrivisse un régime, et que je lui préparasse les médicamens qu'il devait prendre pendant mon absence, attendu que j'étais parfaitement sûr qu'il ne prendrait aucun médecin qui fût recommandé par sir Hudson Lowe. Je me rendis donc à l'instant à l'appartement de Napoléon. Ayant été introduit, je lui communiquai l'ordre que j'avais reçu. « J'ai vécu trop long-temps pour lui, me dit-il. *Votre ministère est bien hardi!* Quand le pape était en France, je me serais plutôt coupé le

bras, que de signer un ordre pour faire éloigner mon chirurgien. »

Après que la conversation eut duré encore quelque temps, et que j'eus donné à Napoléon des instructions relatives à sa santé pour le moment actuel, il me dit : « Quand vous arriverez en Europe, vous irez vous-même trouver mon frère Joseph, ou vous lui ferez savoir que je désire qu'il vous donne le paquet contenant les lettres privées et confidentielles (*), des empereurs

(*) A mon retour en Europe, j'employai tous mes soins à obtenir les lettres importantes dont il s'agit. Malheureusement pour la postérité, mes efforts ne furent pas couronné de succès. Avant que le comte de Survillers eût quitté Rochefort pour se rendre en Amérique, craignant d'être arrêté par les puissances alliées, il crut prudent de déposer le précieux dépôt qu'il avait entre les mains d'une personne sur l'intégrité de laquelle il croyait compter, mais par qui il fut trahit, à ce qu'il paraît, puisqu'il y a quelques mois une autre personne apporta ces lettres à Londres pour les vendre, et en demanda trente mille livres. Cela fut aussitôt communiqué à quelques ministres de Sa Majesté et aux ambassadeurs étrangers, et j'ai appris de quelqu'un, digne de foi, que l'ambassadeur russe avait payé dix mille livres sterling celles appartenant à son maître. Entre autres passages curieux qui me furent rapportés par ceux à qui

et des autres souverains de l'Europe qui m'ont écrit, et que je lui ai remises à Rochefort. Vous les publierez.... Je vous prie de prendre cette mesure; et si vous entendez publier des calomnies sur ce qui a eu lieu pendant le temps que vous avez été avec moi, et que vous puissiez dire : j'ai vu de mes propres yeux, cela n'est pas vrai; contredites-les.

Il dicta ensuite au comte Bertrand la lettre dont nous avons donné l'extrait dans une autre partie de cet ouvrage. Il la signa, ajoutant un post-scriptum de sa propre écriture, et en m'assurant que ce peu de mots en disait plus pour moi à l'impératrice, que des pages *in-quarto* entières; il me présenta ensuite une superbe tabatière et une statue qui le représentait. Il me pria de faire, à mon arrivée en Europe, des recherches sur sa famille, et de communi-

l'ont a communiqué leur contenu, en voici un qui mérite d'être rapporté; il est relatif au Hanovre; Il porte en substance que le roi de Prusse déclarait qu'il avait toujours un intérêt paternel pour ce pays; et il paraissait que les souverains, en général, avaient fait à Napoléon des demandes pour obtenir des aggrandissemens de territoire.

quer à ses membres qu'il ne désirait pas qu'aucun d'eux vînt à Sainte-Hélène être témoin de la misère et des humiliations qu'il souffrait. « Vous leur exprimerez les sentimens que je conserve pour eux, ajouta-t-il. Vous assurerez de mon affection ma bonne Louise, mon excellente mère, et Pauline. Si vous voyez mon fils, embrassez-le pour moi : qu'il n'oublie jamais qu'il est né Français ! Témoignez à lady Holland le sentiment que je conserve de sa bonté, et l'estime que j'ai pour elle. Il me prit ensuite la main, la serra et m'embrassa en me disant : « Adieu, O'Méara, nous ne « nous reverrons plus, soyez heureux ! »

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

CAMPAGNE D'ÉGYPTE, (*Mamelucks et Arabes*).

1798. *Juillet.*

13 . . . Chébreisse.
21 . . . Pyramides.

CAMPAGNE DE SYRIE, (*Turcs et Mamelucks*).

1799. *Avril.*

Jaffa.
15 . . . Mont-Thabor.

2e CAMPAGNE D'EGYPTE, (*Turcs et Mamelucks*).

Juillet.

25 . . . Aboukir.

CAMPAGNE D'ITALIE, DITE DE *MARENGO*, (*Autrichiens*).

1800. *Avril.*

9 . . . Pass. du M. S. Bernard.

Juin.

9 . . . Montebello.
14 . . . Marengo.

1re CAMPAGNE D'AUTRICHE, (*Autrichiens et Russes*).

1805. *Octobre.*

8 . . . Wertingen.
9 . . . Güntzbourg.
14 . . . Memmingen.
15 . . . Elchingen.

16 . . . Ulm.

Décembre.

2 . . . Austerlitz.

CAMPAGNE DE PRUSSE, (*Prussiens, Suédois et Saxons*).

1806. *Octobre.*

14 . . . Jéna.

CAMPAGNE DE POLOGNE, (*Russes et Prussiens*).

Décembre.

23 . . . Czarnowo.

26 . . . Pulstuck.

1807. *Février.*

6 . . . Eylau.

Juin.

14 . . . Friedland.

CAMPAGNE D'ESPAGNE, (*Espagnols et Anglais*).

1808. *Novembre.*

10 . . . Burgos.

23 . . . Tudela.

Décembre.

3 . . . Madrid.

2e CAMPAGNE D'AUTRICHE, (*Autrichiens*).

1809. *Avril.*

21 . . . Abensberg.

22 . . . Eckmülh.
23 . . . Ratisbonne.

Mai.

11 . . . Prise de Vienne.
22 . . . Essling.

Juillet.

6 . . . Wagram.

CAMPAGNE DE RUSSIE, (*Russes*).

1812. *Juillet.*

27 . . . Witepsk.

Août.

17 . . . Smolensk.

Septembre.

7 . . . Moskwa.

Novembre.

25 . . . Bérésina.

CAMPAGNE DE SAXE, (*Russes, Prussiens, Suédois, Autrichiens, Saxons, Bavarois*).

1813. *Mai.*

2 . . . Lutzen.
20 . . . Bautzen.
21 . . . Wurtchen.

Août.

26 . . . Dresde.

Octobre.

16 . . . Wachau.

18 . . . Leipsick.
30 . . . Hanau.

CAMPAGNE DE FRANCE, (*Toutes les armées de l'Europe, excepté celles de la Turquie*).

1814. *Janvier.*
29 . . . Brienne.
Février.
2 . . . La Rothière.
9 . . . Champ-Aubert.
11 . . . Mont-Mirail.
14 . . . Vauchamp.
17 . . . Nangis.
19 . . . Montereau.
Mars.
7 . . . Craonne.
9 . . . Lano.
11 . . . Rheims.

CAMPAGNE DE BELGIQUE, (*Prussiens, Anglais, Saxons, Hollandais*).

1815. *Juin.*
16 . . . Ligny sous Fleurus.
18 . . . Waterloo.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA MORT

DE NAPOLÉON.

On ne croyait pas que Napoléon eût échappé à ses geoliers pour venir chercher des fers mille fois plus pesans que ceux qu'il avait brisés. Sa navigation avait été heureuse, une frégate française qui rencontra le sloop qu'il montait n'eut pas l'idée que ce frêle bâtiment portât Napoléon, et ne chercha point à l'arrêter. Le commandant de la station anglaise s'était retiré la veille sur les côtes de la Corse d'où il pouvait observer tout ce qui se passait à Porto-Ferrayo. Etait-il d'accord avec son gouvernement, et ne laissait-il échapper son prisonnier que dans l'espérance que sa présence en France rallumerait la guerre dans notre patrie, ou bien l'officier anglais était-il vendu à l'empereur, ou bien, comme je l'ai rapporté, l'amour l'avait-il fait abandonner son poste. Enfin, soit trahison ou politique, ou jeu de la fortune, il est certain que rien ne s'opposa à la traversée de Napoléon, ni à son débarquement. Je ne retracerai point ici sa marche triomphale et ses aigles volant de clo-

chers en clochers. Les troupes envoyées pour le repousser vinrent se ranger autour de lui. Toute sa garde accourut à sa rencontre avec des transports de joie, et il entra dans Paris au milieu des acclamations ; mais à quoi lui servit ce bonheur d'un instant.

La trahison l'environna de ses lacs. Ceux qui l'avaient appelé ne voulaient se servir de lui que pour détrôner les Bourbons. Peu leur importait des premiers succès qu'ils étaient bien sûrs d'interrompre dès qu'ils le voudraient.

Il paraît certain, d'après ses proclamations, qu'il se croyait assuré de l'alliance de l'Autriche, ou au moins de sa neutralité, et du retour de sa femme et de son fils. On dit même que cette princesse ayant su l'arrivée de l'empereur à Paris, partit aussitôt avec son fils, mais que son père la fit arrêter à peu de distance de Vienne, et ramener dans son palais. Cependant un habile artiste fit par ordre de Marie-Louise le portrait du jeune Prince, et l'envoya à son époux ; ce fut la seule consolation qu'il reçut de celle qui lui était unie par les nœuds les plus saints. Plusieurs membres de la famille impériale se rendirent à Paris, les princesses sœurs de Napoléon, la reine de Hollande, le cardinal Fesch ; mais le prince Eugène qui lui était si cher, ne put obtenir de le joindre ; on refusa la même grâce au prince de Wagram, et la fin tragique de cet habile général ne fut pas un des moindres chagrins de Napoléon dans les derniers jours de sa puissance. Mais ce qui lui fut certainement bien sensible, fut de voir que l'on n'avait pas en lui cette aveugle confiance dont autrefois

il avait, il faut l'avouer, usé avec trop d'étendue. On ne voulait plus être gouverné despotiquement, et il fallut qu'il se contentât d'être empereur constitutionnel. Il parut le désirer lui-même : mais il était aisé de lire sur son visage, à la fameuse assemblée du Champ-de-Mai, qu'il se regardait comme perdu, si la victoire lui était infidèle. Il paraissait mélancolique, et les acclamations dont il était couvert, n'arrivaient pas jusqu'à son cœur en proie aux plus vives inquiétudes. Cependant on lui accorda des subsides et des troupes. Celles-ci se rangent avec zèle sous ses étendards. Elles revoient leurs aigles avec une joie sensible. S'il n'y eut pas eu de traîtres dans l'armée, il est certain que Napoléon se serait emparé de la Belgique, et qu'alors l'empereur d'Autriche aurait peut-être préféré l'intérêt de sa fille et de son petit-fils à l'aggrandissement des autres puissances. Le 18 juin, les Français avaient eu un avantage marqué à Fleurus, et si l'empereur n'avait pas voulu suivre avec trop de vivacité ce premier succès, peut-être le sur lendemain aurait-il gagné la bataille dont la perte fut cause de la sienne.

Ce fut à Waterloo que le génie des batailles avait borné la carrière du plus grand capitaine dont la France s'honore; les premières heures furent brillantes : Bruxelles se disposait à ouvrir ses portes, quand tout-à-coup une méprise ou une trahison, mit un tel désordre dans nos rangs, qu'il fut impossible à l'empereur de le réparer. Il fit inutilement des prodiges de valeur, rien ne put ramener la victoire, elle avait abandonné nos drapeaux. L'empe-

reur, malgré tout ce qu'ont put dire ses ennemis, ne quitta le champ de bataille que lorsqu'il n'y eut plus de ressources; trop heureux s'il avait pu être atteint d'un coup mortel, et ensevelir sa gloire avec sa puissance dans le même tombeau. Mais il était destiné à donner aux hommes l'exemple d'une grande calamité.

Bonaparte, accoutumé à vaincre, aurait pu dire comme Henri IV, qu'il ne se connaissait pas en retraite, et ce fut son malheur. Rien ne fut comparable au désordre qui suivit la bataille : généraux, officiers, soldats, administrateurs, tout fuyait : une terreur panique s'était emparée des Français, et des traîtres augmentaient encore le désordre. On a vû des soldats français en uniforme anglais et prussien, parcourir les villages en criant que l'armée était taillée en pièces, et que les Russes allaient entrer dans la Flandre. Les paysans effrayés sortaient de leurs villages, et fuyaient dans les bois avec leurs bestiaux, ce qui encombrait encore les routes, et ajoutait à la perte des équipages qui tombèrent au pouvoir des alliés. Pendant cette nuit cruelle, l'empereur, devant un feu de bivouac, les mains derrière le dos, entouré de ses généraux, ne prononça pas une seule parole. Tout annonçait en lui une profonde affliction : on lui demandait ses ordres, il ne répondait pas, et à trois heures du matin il partit pour Paris, presque seul, laissant à ses généraux le soin de rallier les restes épars de cette armée, qui, quoique moins considérable que celle de 1812 et 1813, était encore formidable. Il vint dans la capitale pour demander des hommes et de l'argent, que

l'on lui refusa avec une hauteur à laquelle il n'était pas accoutumé : alors se voyant perdu, il ne chercha point à lutter contre sa destinée, et il ne pensa plus qu'à assurer le trône à son fils, sous la régence de Marie-Louise, se persuadant que l'Autriche verrait dans cette position un avantage réel pour sa maison; mais lié par le congrès, l'empereur d'Autriche ne voulut point profiter de cette circonstance et se laissa influencer par les hautes puissances.

En vain les amis de Napoléon, et particulièrement la reine de Hollande l'engageaient à mettre plus de confiance dans les restes de l'armée qui lui était encore toute dévouée ; il ne voulait rien entendre et paraissait de la plus grande indifférence sur tout ce qui se passait autour de lui. Après quelques jours d'hésitation, il abdiqua de nouveau en faveur de son fils, et ne s'occupa plus que de se choisir une retraite où il pût finir tranquillement ses jours. Il était las des grandeurs, de la gloire, et il n'aspirait plus qu'au repos. Il avait dès cet instant le projet d'écrire ses mémoires. Il l'avait dit à sa première abdication, et cet ouvrage, il l'eût destiné à son fils. Il n'avait rien stipulé pour sa fortune. Sa bibliohtèque avait été la seule chose qu'il eût demandée et elle l'accompagna dans son exil.

Ses ennemis impatiens d'être débarrassés de sa présence, qui, pour la plupart était un reproche, lui fesaient entendre qu'il y avait tout à craindre pour la guerre civile s'il ne s'éloignait pas de Paris. Rien n'était plus fait pour hâter son départ, car cette France si ingrate envers lui était toujours l'objet de

ses plus chères affections; et il était plus touché de la perte de la gloire de la nation française, que de la sienne propre. Il se décida donc à se rendre à la Rochelle, où il comptait s'embarquer pour passer aux États-Unis, où son frère Joseph était déjà arrivé. Mais arrivé au port, quelle est sa surprise quand on lui refuse le passage? Il fait inutilement le projet de prendre une barque de pêcheur, mais tout est surveillé et il ne peut échapper à ses persécuteurs. Des objets chers à son cœur l'accompagnent: le maréchal Bertrand, sa femme et ses enfans; le comte, la comtesse de Montholon et leur fils sont décidés à le suivre dans quelque climat où ses malheurs le doivent conduire. Ni les dangers d'une nouvelle émigration, ni les larmes et les prières de leurs parens, de leurs amis, ne purent les détourner de leur projet. Généreux compagnons de celui qui les avait attachés à lui, bien plus par la connaissance de tout ce qu'il valait, que par les faveurs dont il les avait comblés! Ils ont acquis une place distinguée dans l'histoire de ces temps malheureux, si rares en nobles dévouemens.

Les Français impatiens de savoir quel serait le dénouement de ce grand drame, interrogeaient tous les jours les feuilles périodiques, pour savoir si Napoléon avait enfin quitté La Rochelle; on apprit que ce héros qui ne pouvait concevoir que l'on insultât au malheur et qu'on se fit un droit de l'abus de confiance, avait monté *le Bellérophon*, vaisseau anglais, et se rendait en Angleterre pour y passer le reste de ses jours. La traversée n'offrit rien de remarquable.

Seulement il fut étonné que les Anglais lui refusassent le titre de majesté, et ne lui rendissent que les honneurs dus à un général. Ceci n'empêcha pas que ceux de sa suite ne changèrent en rien leur style, persuadés avec raison que le titre de roi et d'empereur sacré, est indélébile.

Mais peu importait celui qu'on lui donnait, s'il avait été reçu par ceux à qui il se confiait, comme un hôte respectable, par les grandes choses qu'il avait faites, le haut point de gloire où il avait été porté, et terrible revers qui l'avait fait tomber du premier trône de la terre et le condamnait au triste sort de fugitif.

Arrivé à Plimouth, le capitaine du vaisseau envoie à terre pour rendre compte au gouvernement qu'il est maître de Napoléon. A cette nouvelle la ville se divise : les uns veulent qu'un exil barbare et éternel ensevelisse un ennemi qui fut si redoutable et qui l'est encore, tout désarmé qu'il se présente. Les autres veulent que la nation anglaise signale sa loyauté en recevant l'illustre exilé; se trouvant assez forte pour ne pas craindre un homme. Mais ce noble orgueil n'appartient qu'aux grandes âmes, et elles ne sont pas communes. Ainsi le nombre des premiers l'emporta; on ne délibéra plus que sur le moyen de rendre irrévocable cette affreuse mesure. C'est avec les hautes puissances que l'on régla les moyens de s'assurer d'un seul homme, que l'on n'osait faire mourir, mais dont on voulait la mort.

C'est le plus élevé des rochers de l'Océan, à quatre cents lieues des côtes d'Afrique, près de la

ligne, que sera dorénavant l'habitation de celui qui avait vu l'Europe à ses pieds. Rocher battu des vents et brûlé de soleil, c'est là que le sénat des rois l'exile pour jamais. Cependant il ignore encore son sort, et on le laisse en but à la curiosité des Anglais, qui chaque jour se portent sur de frêles barques pour le voir, et le forcent ou à rester enfermé dans sa chambre, petite ou malsaine, comme toutes les chambres des vaisseaux, ou à être exposé, s'il paraît sur le pont, à l'insultante curiosité de la multitude. Toute sa suite partageait ce désagrément, plus sensible pour mesdames Bertrand et Montholon, que pour les autres. Quand enfin on leur apprend qu'ils vont changer de vaisseau et faire route vers Sainte-Hélène, que dut alors penser cet infortuné. Combien ne devait-il pas regretter l'île d'Elbe, dont le climat ayant beaucoup de rapport avec celui où il avait reçu le jour, lui était favorable. Ce fut vous, ses dignes amis, qui fûtes dépositaires de ses douloureuses pensées; ce fut à vous qu'il dit sûrement, en serrant vos fils dans ses bras. « Si j'avais avec moi mon cher Napoléon : si sa mère ne s'était pas éloigné de moi, mon exil serait supportable; mais n'être plus époux ni père, voilà ce que mon cœur ne peut supporter sans mourir; » et on peut dire dès cet instant que sa vie ne fut plus qu'une longue agonie.

La mer respecta ce vaisseau, c'était le temple du malheur et de la fidélité. Il aborda sans aucun accident dans cette île qui peut être salutaire à ceux qui font des voyages de l'Inde, parce que l'eau et l'air y sont excellens; mais à la longue, le climat devient

mortel pour les Européanes. Ce ciel d'airain, cette chaleur constante, dessèche peu à peu le sang, et cause des maladies de foie. *Ah! si je voyais un nuage*, disait l'empereur dans le plus fort de sa maladie, je serai guéri.

Rien n'était préparé pour recevoir le prisonnier, il habita la grange de Longwood, et Bertrand *Hut'sgate*, qui signifie la porte de la cabane; il y resta jusqu'à ce qu'on lui eût bâti une maison près celle de l'empereur. On ne parlait dans les journaux que de la magnificence de ce palais de Longwood, qui n'a été fini qu'à l'instant de sa mort. Il l'avait prédit, et disait à M. de Montholon; cette maison me servira de tombeau. C'est en effet des pierres que l'on a ôté de son palais, dont on a recouvert sa tombe. Si je voulais faire un roman, que de ressources ne trouverais-je pas dans les prétendues relations des journaux anglais, sur les beautés de l'île Sainte-Hélène, sur tous les plaisirs qu'y goûtait, selon eux, l'illustre exilé. Ils le peignaient comme le plus heureux des hommes; ils assuraient qu'on allait au-devant de tout ce qui pouvait lui plaire, tandis qu'il avait tellement à se plaindre du gouverneur, et qu'on lui a entendu dire, en plaisantant : mon Dieu, si j'ai le malheur d'être damné, ne me donnez pas pour diable sir Hudson Lowe. Ce seul mot peint assez quel était cet homme, que les Anglais avaient pris pour être le geolier de l'empereur, sous le titre de gouverneur de l'île; parce que, disait un Anglais, il n'y avait que lui parmi les officiers de cette nation, qui eût voulu remplir

cette odieuse commission. Il paraît, comme on ne l'a su que depuis sa mort, que Napoléon souffrit presqu'aussitôt son arrivée de l'effet du climat, et que le comte Bertrand voulut inutilement le faire savoir au ministère anglais; qu'une des grandes raisons, qui fit que les demandes de M. Bertrand, pour un changement d'habitation de l'empereur, ne furent point envoyées, c'était que le maréchal donnait à Napoléon le titre de majesté.

On ne sait pas comment il parvint à instruire la princesse Berghèse de l'état de son frère; mais il est certain qu'elle en écrivit à lord Liverpool, dans les termes les plus pressans. Il est à présumer que ce fut à cet instant que le cardinal Fesch obtint la permission d'envoyer à son neveu un aumônier, un médecin, le docteur Antomarchi, et un cuisinier; si ces précautions ne prouvent pas les inquiétudes que sa famille avait que l'on attentât à ses jours, au moins font elles croire qu'il était dès ce temps dans un état de santé alarmant, et on nous disait qu'il ne s'était jamais mieux porté : et dans le même temps la princesse Borghèse écrivait au ministère anglais : Faites le transférer dans un autre séjour où le climat ne creuse pas sa tombe, ou laissez-moi aller recevoir ses derniers soupirs.

On était parvenu, à force d'or, à placer dans son appartement, un buste du jeune Napoléon, de ce fils qui lui était si cher; il le regardait sans cesse avec une véritable tendresse. Ce fut sur ce buste que se portèrent ses derniers regards. Il n'y a point de doute qu'il écrivait ses Mémoires pour son fils; mais que

seront devenus ces précieux documens, les seuls où l'on aurait pu lire les pensées du héros, sur tant d'événemens dont nous ignorons la cause véritable? Le grand maréchal a-t-il été le maître de les conserver? la politique du cabinet de Saint-James lui aura-t elle permis de les recueillir? lui ou M. de Montholon ont-ils rapporté en France cette précieure collection?

On dit qu'il avait un fort beau jardin qu'il se plaisait à cultiver; cette occupation eût pu être utile à sa santé, ailleurs que dans un climat où l'excessive chaleur oblige à se tenir enfermé tout le jour, et où l'on est forcé d'employer les nègres pour la culture, comme dans presque tous les lieux de la terre qui sont sous les tropiques. J'ai donc peine à croire qu'il ait pu trouver quelque distraction dans ces soins; puis son excessif embonpoint me semble aussi avoir dû mettre un grand obstacle à ce goût qu'il aurait eu de cultiver lui-même des plantes rares. Je crains donc bien que le vainqueur d'Austerlitz et de Marengo, devenu jardinier, ne soit une fable, comme presque tout ce que nous avons su de ce prince, pendant tout le temps de son exil.

Ce qui me parait être vrai, c'est l'aversion qu'il avait, dit-on, pour recevoir les étrangers. Il devait avoir les hommes en haine; les uns comme ses persécuteurs, les autres comme des ingrats.

Ses pensées habituelles semblent avoir été mélancoliques, celle de sa mort paraissait l'occuper, mais sans trouble. Il avait choisi, à ce que rapportent les relations, le lieu de sa sépulture à l'île Sainte-Hélène; et avait désigné un site romantique: c'était auprès

d'une fontaine dont l'eau est la meilleure de l'île, cette fontaine était près de la première maison que le général Bertrand habita à Sainte-Hélène. Bonaparte s'y était reposé plusieurs fois; il en buvait de l'eau avec plaisir; deux saules pleureurs ombrageaient cette fontaine; tout cela parlait à l'imagination, et rendrait probable que Napoléon y eût désigné le lieu de son tombeau; mais je me permettrai de faire des observations qui pourront donner quelque doute de la vérite de cette assertion.

L'empereur ne pouvait pas ignorer qu'il avait été expressément ordonné par le ministère anglais, qu'au moment de la mort de ce prisonnier, son corps serait transporté en Angleterre, pour qu'on n'eût aucun doute de l'identité.

Cette mesure politique était sûrement convenue entre toutes les Hautes-Puissances; comment Bonaparte pouvait-il imaginer que, sur une simple prière de lui, après sa mort on changerait de système, et que l'on ne verrait plus d'intérêt à constater son trépas d'une manière irrécusable; d'ailleurs ne pouvait-il pas avoir le désir que ses dépouilles fussent remises à son fils, et n'était-il pas plus facile qu'il les obtînt, revenues en Europe, que restées à Sainte-Hélène.

D'après les relations, il paraîtrait que l'on avait disposé d'avance son tombeau; on lit dans une, qui paraît authentique, que Napoléon a été déposé dans une chambre prâtiquée dans un vaste caveau; une grande pierre couvre la chambre, et l'espace intermédiaire est remplie par une maçonnerie renforcée de fer. Toute cette bâtisse a-t-elle pu être faite du 6

au 9, où il fut porté dans sa sépulture? Nous reviendrons sur toutes les précautions prises pour prévenir l'enlèvement du corps, suivons les détails qui précédèrent sa mort.

Le 2 septembre 1820, le général Bertrand écrivit à lord Liverpool, pour lui rendre compte de l'état de la santé de l'empereur, et il dit formellement, que celui-ci était attaqué d'une maladie hépatique, depuis le mois d'octobre 1817. C'était d'après la connaissance de cet état, que la famille de Bonaparte avait envoyé le docteur Antomarchi qui, dit le général Bertrand, trouva l'empereur dans l'état le plus critique, et déclara qu'il ne pouvait y avoir d'espérance de guérison, qu'autant qu'il serait transféré en Europe, et à portée de prendre les eaux minérales; que tout le temps qu'il demeurera dans cet affreux climat, sa vie ne sera qu'une pénible agonie, ses forces étaient épuisées par cinq années de séjour dans cette île, privé de tout, en proie aux plus mauvais traitemens. Bertrand finit par demander; au nom de l'empereur, que celui-ci fût transféré dans un climat européen.

Cette lettre est signée du comte Bertrand; la copie certifiée est dans les mains de lady Holland, comme celle des autres lettres dont nous allons parler.

Le gouvernement anglais refusa; tout espoir de ce côté ayant été détruit, M. de Montholon écrivit à la princesse Borghèse, la plus chérie des sœurs de l'empereur, et qui sollicitait inutilement, depuis cinq ans, la faveur de partager l'exil de son frère. Cette letttre contient les mêmes faits que celle du

général Bertrand, avec plus de détails, et madame Borghèse écrivit aussitôt à lord Liverpool, et après avoir parlé de l'état de son frère dans les termes les plus déchirans, elle lui disait : M. Bonavisto, parti de Sainte-Hélène le 17 mars 1821 et qui vient d'arriver à Rome, nous a apporté les nouvelles les plus alarmantes sur l'état de santé de l'empereur. Je mets sous votre couvert, les copies de lettres, qui vous donneront tous les détails de ses souffrances physiques. La maladie dont il est attaqué est mortelle à Sainte-Hélène, et c'est au nom de tous les membres de la famille de l'emperenr que je viens réclamer un changement de climat. Si on refusait une si juste demande, ce serait son arrêt de mort qu'on prononcerait, et dans ce cas, je demande la permission de partir pour Sainte-Hélène, et d'aller rejoindre l'empereur pour recevoir ses derniers soupirs.

Ce fut le 15 juillet que l'abbé Bonavisto arriva à Rome, étant parti de Sainte-Hélène le 17 mars. L'auguste proscrit n'existait plus, et sa sœur croyait encore pouvoir attendrir les tigres en sa faveur. Elle écrivit à lord Liverpool ce que nous venons de dire; elle le supplie de signer l'ordre du transfert de l'empereur dans une contrée européenne. On lui accorde d'aller le rejoindre pour recevoir ses derniers soupirs. C'est au moment de partir qu'elle apprend sa mort; et la faveur qu'elle avait si long-temps sollicitée ne lui est accordée que lorsqu'il n'est plus temps d'en profiter. Dans cette même lettre, elle demande au lord Liverpool de vouloir bien commu-

niquer sa lettre et les copies y jointes à lady Holland, qui a toujours donné des preuves du plus grand intérêt à l'empereur, en lui donnant l'assurance de ses sentimens d'amitié, et de recevoir pour lui, celle de toute sa considération.

Dans une lettre du docteur Antomarchi à M. Simon Colonna, en date du 17 mars 1821, après avoir rendu compte dans les termes de l'art de la maladie de Napoléon avec le plus grand détail, il ajoute :

« Dans cet état de choses, pour l'acquit de ma « responsabilité, je déclare ouvertement à la famille « impériale et à l'Europe entière, que les progrès « de la maladie qui affecte sa majesté et les symp- « tômes qui l'accompagnent, sont très-graves et « causés immédiatement par le climat.

« Mon cher ami, l'art ne peut rien contre l'action « constante du climat, et si le gouvernement anglais « ne se hâte pas de le retirer de cette atmosphère « destructive, bientôt l'empereur, je le dis avec « peine, aura rendu ses dépouilles à la terre.

« Ce n'est certainement pas l'insuffisance de l'art « qu'il faut en accuser, mais la malheureuse et dé- « solante situation dans laquelle sa majesté se trouve, « rend son destin inévitable. »

J'ai insisté sur ces lettres, parce qu'elles ont été écrites par quatre personnes qui vivent encore, qui ne les ont pas démenties; donc elles sont vraies. Il en résulte que Bonaparte a péri victime du climat; que ceux qui l'ont forcé d'y rester sont infiniment coupables. Car il ne fut jamais permis à aucune puissance sur la terre de changer les fers d'un pri-

sonnier en poignards; que les Anglais demeureront éternellement chargés du crime qui a fait descendre au tombeau ce grand homme qui appartenait au monde entier, que son nom avait rempli; qu'ils ont sciemment laisser périr celui qu'ils devaient sauver, celui qui s'était confié à leur loyauté, et qui ne demandait qu'à respirer encore l'air européen, que de revoir sa mère, ses sœurs, peut-être son fils. Il ne pensait plus à régner. L'affaiblissement qu'il éprouvait était extrême; il ne pouvait marcher seul dans sa chambre sans être soutenu par un bras, et une promenade en calèche au pas était souvent au-dessus de ses forces. Voilà l'état où était réduit le vainqueur de presque tous les rois de l'Europe; celui dont l'activité parcourait dans un temps à peine croyable le chemin de Madrid à Moscou, porté, il est vrai, sur les ailes de la victoire. Maintenant anéanti sous le poids des douleurs, il réclame la pitié de ses farouches gardiens, moins pour prolonger une vie qui ne lui offre plus que des douleurs physiques et morales, que pour leur éviter un crime, car c'en est un de faire mourir un prisonnier qui s'est rendu. Tout esprit droit le sentira, quant aux autres, il est inutile de disputer avec eux; habitués à nier l'évidence, il est impossible de les convaincre. Mais revenons aux suites de la maladie qui conduisit notre héros dans la tombe, et prouvons qu'il ne fut pas moins grand dans ses derniers momens qu'il l'avait été aux jours de sa gloire.

Le 17 mars dernier, au moment de son lever, Napoléon poussa un cri aigu, s'assit, et parut prêt

à s'évanouir. On courut avertir le comte Bertrand et le docteur Antomarchi qui lui fit respirer de l'éther. Il parut se ranimer, se leva, et s'appuyant sur le bras de Marchand, son valet de chambre, il s'approcha de la fenêtre et dit ce que nous avons déjà rapporté, *pas un nuage*, etc.

Son médecin l'engagea à se coucher et à prendre quelque potion rafraîchissante. Il s'y prêta, mais sans espoir de guérison. Il parut avoir de la fièvre : son teint était animé et son pouls élevé. Ce n'est pas faiblesse, disait-il à ceux qui l'entouraient, c'est la vie qui me tue. Il paraît quoique en aient pu dire les journaux anglais, qu'il souffrit de grandes douleurs, mais aucune, depuis le premier cri que la surprise lui arracha, ne lui fit proférer une seule plainte. Seulement on l'entendit dire quelquefois : « Mon mal me mord. » Puis, dans un autre instant : « Ce mal ressemble à la blessure faite avec un couteau, dont la lame s'est cassée dans la plaie, qui s'est ensuite refermée. » Si ce n'est pas là donner la mesure de douleurs cruelles, je ne sais point de mots dans lesquels la langue pourrait les exprimer. Mais il y avait de fortes raisons pour faire entendre que l'infortuné n'avait point souffert. On me dispensera de dire celle qui se présente d'elle-même à l'esprit. La seconde, c'est ce système de diffamation que la nation anglaise a toujours suivi contre Bonaparte. Un homme calme, au dernier jour de sa vie, qu'il perd dans les plus cruelles douleurs, a quelque chose de grand et de digne d'inspirer l'admiration, et c'est ce que les Anglais et surtout leur gouverne-

ment n'ont jamais voulu qu'on éprouvât pour celui qui, par sa constance à suivre le système continental, avait tellement ébranlé leur puissance colossale, qu'ils convenaient en 1813, que si le gouvernement impérial avait tenu six mois de plus, l'Angleterre était perdue.

Il n'est pas étonnant qu'après avoir voulu faire douter de sa bravoure au milieu des combats ; ils lui aient voulu ôter le mérite de sa noble résignation à la mort, dont il ne douta pas un moment depuis la première crise dont nous avons parlé. Il y eut cependant quelques intervalles de mieux, mais qui donnaient peu d'espérance. Il ne quitta presque point son lit. Il se fesait lire par madame Bertrand, dont il louait la manière parfaite avec laquelle elle rendait nos auteurs tragiques. Elle lui rappelait, disait-il, le plaisir que lui avait fait Talma. Il dictait encore et écrivait lui-même des réflexions sur des feuilles volantes. On dit en avoir recueilli quelques-unes après sa mort ; mais j'ai peine à le croire, ces dernières pensées d'un grand homme étaient trop chères à ceux qui l'entouraient pour les confier à des étrangers.

Il s'occupa tout le temps de sa dernière maladie, de son fils, et fit mettre au pied de son lit le buste dont nous avons parlé. Il n'en détourna pas les yeux; on eût dit qu'il cherchait dans les traits de cet enfant, quelle serait sa destinée. Le voir un instant, un seul instant, le serrer dans ses bras, et la mort eût perdu pour lui toute son horreur. Il ne pouvait prendre que des gelées et du café, son médecin voulait s'y

opposer, l'empereur lui disait : qu'importe ce que je prendrai, je n'en reviendrai pas ; par la même raison, il se refusait aux remèdes amers qu'on voulait lui donner.

Le grand homme avait atteint le terme de sa carrière, et nous le croyions plein de vie et de santé, quand nous fûmes frappés comme par un coup de foudre, en lisant dans le journaux du 5 juillet ces mots : « Bonaparte n'est plus, il est mort le 5 mai à six heures moins dix minutes du soir, après une maladie de langueur qui le retenait au lit depuis quarante jours. Il a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment, et il est mort sans douleur. »

Je m'abstiens de toutes réflexions sur cet article, traduit littéralement du journal anglais *le Courier*, et je vais chercher à recueillir les circonstances de la fin de ce héros, qui nous furent communiquées, tant par les actes officiels, que par des lettres particulières de Sainte-Hélène, et apportées par le vaisseau que le gouverneur envoyait à sa cour, pour lui notifier la mort de Bonaparte, ce qu'il fit en ces termes :

Milord,

Il est de mon devoir d'annoncer à V. S. que Napoléon Bonaparte est mort, à environ six heures moins dix minutes du soir, le 5 mai courant 1821, après un maladie qui l'avait retenu chez lui depuis le 17 mars dernier.

Il a été soigné dans le commencement, c'est-à-dire

depuis le 17 jusqu'au 31 mars, par son propre médecin, le docteur Antomarchi seul, pendant les derniers temps, c'est-à-dire depuis le 1er avril jusqu'au 5 mai, il recevait les visites journalières du docteur Arnott, du 20e régiment de S. M., conjointement avec le professeur Antomarchi.«

Le docteur Shortt, médecin en chef et le docteur Mitchel, premier médecin des forces navales de station, dont on avait offert les services, ainsi que ceux des autres médecins de l'île, ont été appelés en consultation par le professeur Antomarchi, le 3 mai; mais on ne les invita pas à voir le malade.

Le docteur Arnott était près de lui au moment de sa mort, et lui vit rendre le dernir soupir; le capitaine Crokat, officier de service, et les docteurs Shott et Mitchel le virent immédiatement après. Le docteur Arnott resta près du corps pendant la nuit.

Ce matin de bonne heure, à environ sept heures, je me rendis à l'appartement où était le corps, accompagné du contre-amiral Lambert, commandant en chef de la station, le marquis de Montchenu, commissaire de S. M. le roi de France, et chargé des mêmes fonctions de la part de S. M. l'empereur d'Autriche; le brigadier-général Coffin, commandant en second des troupes; Thomas Brooka et Thomas Greentrel, écuyers, membres du conseil du gouvernement de l'île, et les capitaines Brownt, Hudry et Marval, de la marine royale.

Après avoir vu la personne de Napoléon Bonaparte, qui avait la figure découverte, nous nous retirâmes.

On permit ensuite, avec le consentement des personnes qui avaient composé la maison de Bonaparte, aux officiers de terre et de mer qui le désirèrent, aux officiers et employés civils de l'honorable compagnie des Indes-Orientales, et à plusieurs autres habitans résidans dans l'île, d'entrer dans la chambre où était le corps, et de le voir.

Aujourd'hui, à deux heures, il a été ouvert en présence des médecins, dont les noms suivent :

Le docteur Shortt, le docteur Arnott, le docteur Burton, du 66e régiment de S. M., et Matthew-Livingstone, médecin au service de la compagnie des Indes.

Le professeur Antomarchi assistait à la dissection. Le général Bertrand et le comte Montholon étaient présens.

Après avoir examiné avec soin les parties intérieures du corps, tous les médecins présens tombèrent d'accord sur leur nature, dans un rapport ci-joint.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, H. LOWE, *lieutenant-général.*

Longwood, 6 mai 1821.

Rapport des médecins, après la dissection du corps de Napoléon.

A la première apparence, le corps paraissait très-gras, ce qui fut confirmé par la première incision

vers le bas-ventre, où la graisse avait plus d'un pouce et demi d'épaisseur sur l'abdomen.

En pénétrant au travers des cartilages des côtes, et en examinant la cavité du thorax, on vit une légère adhésion de la plèvre gauche à la plèvre des côtes. Environ trois onces d'un fluide rougeâtre, étaient contenues dans la cavité gauche, et près de huit onces dans la cavité droite; les poumons étaient très-sains, la péricarde était dans son état naturel, et contenait environ une once de fluide; le cœur était de la grandeur naturelle, mais revêtu d'une forte couche de graisse; les oreillettes et les ventricules n'avaient rien d'extraordinaire, si ce n'est que les parties musculaires paraissaient plus pâles qu'elles ne devaient l'être.

En ouvrant l'abdomen, on vit que la coëffe qui couvre les boyaux (l'omentum), était extraordinairement grasse; et en examinant l'estomac, on s'aperçut que ce viscère était le siége d'une grande maladie : de fortes adhésions liaient toute la surface supérieure, surtout vers l'extrémité du pylore, jusqu'à la surface concave du lobe gauche du foie; en séparant, on découvrit qu'un ulcère pénétrait les enveloppes de l'estomac, à un pouce du pylore, et qu'il était assez grand pour y passer le petit doigt.

La surface intérieure de l'estomac, c'est-à-dire, presque toute son étendue, représentait une masse d'affection cancereuse ou des parties squireuses, se changeant en cancer; c'est ce que l'on remarqua surtout près du pylore : l'extrémité cardiaque, moins une petite étendue vers le bout de l'œsophage, était

la seule partie qui paraissait saine; l'estomac était presque plein d'une grande quantité de fluide ressemblant à du marc de café.

La surface convexe du côté gauche, adhérait au diaphragme, à l'exception des adhésions occasionées par la maladie de l'estomac; le foie ne représentait rien de malsain.

Le reste des viscères abdominaux était en bon état.

Signés, Thomas SHORTT, premier médecin; Arch. ANCOT, médecin du 20e régiment; Francis BURTON, médecin du 66e régiment; Chas. MITCHEL, médecin de Vigo; Matthen LIVINGSTONE, médecin de la compagnie des Indes.

Les lettres particulières, dont nous venons de parler, diffèrent avec ces pièces officielles; plusieurs assuraient que tous les médecins n'avaient pas été du même avis; qu'un, entre autres, disait, qu'il n'y avait que le changement de climat qui pût guérir le malade. Une chose aussi fort remarquable, c'est qu'au moment de la consultation des cinq médecins, que l'on adjoignit au docteur Antomarchi, le seul docteur Arnott avait vu le malade; le rapport sur la maladie fut fait par le médecin de l'empereur, contre l'usage. Celui-ci ne fut exposé à visage découvert, qu'après l'ouverture du corps, que l'on revêtit de son uniforme de dragons à paremens rouges qu'il portait habituellement. Il était couché sur le lit de camp, qui l'avait toujours suivi dans ses campagnes, couvert de son manteau bleu brodé d'argent, qu'il avait à la bataille de Marengo, et était décoré de

ses différens ordres. On avait placé un crucifix d'argent sur sa poitrine; son aumônier, en habit ecclésiastique, récitait des prières en versant des larmes; il avait eu, dit-on, peu de jours avant sa mort une conversation particulière avec lui.

L'état de suffocation qu'il éprouva les derniers jours de sa vie, ne permit pas, selon toute apparence, de lui donner le viatique. Le général Bertrand et M. le comte de Montholon, étaient à la tête du lit et répandaient des larmes. On entendait les gémissemens de madame Bertrand et de ses enfans, qui étaient dans une chambre voisine; toute sa maison était plongée dans la douleur, quoique par son testament il ait magnifiquement récompensé ses domestiques, surtout le cocher, qui, par sa présence d'esprit, lui fit éviter d'être tué par la machine infernale dirigée contre lui, que ses ennemis eurent la lâcheté de vouloir faire croire inventée par Bonaparte, pour se donner le droit d'avoir des gardes, et dont ils se vantèrent quelques années après.

Un Anglais qui vit Napoléon sur son lit de parade, dit que sa physionomie avait conservé, même après sa mort, un caractère noble et touchant; qu'il ne pouvait en ôter ses regards, que sa main était très-belle. Ceux qui assistèrent à l'ouverture du corps, dirent qu'il était le plus beau que l'on pût imaginer; il avait cependant la tête un peu forte pour sa taille. Peu de jours avant sa mort, il grava avec son canif un N sur une fort belle boîte qu'il donna au docteur Arnott. Il a laissé, dit-on, une fortune considérable. Il a légué à lady Holland une tabatière en camée au-

tique, qu'il tenait du pape, avec ce billet de sa main :

« Témoignage de souvenir et de gratitude à lady « Holland. »

On rapporte que lorsque le capitaine Poppleton prit congé de l'empereur, peu de jours avant sa mort, Napoléon lui présenta une tabatière enrichie de diamans, et lui dit : Adieu, mon ami, recevez cette bagatelle, la seule qui me reste, pour que vous puissiez faire voir le don de ma reconnaissance, après ma mort.

Il a eu du délire ou plutôt de l'exaltation vingt-quatre heures avant sa mort. C'est à ce temps qu'il faut rapporter ce qu'il dit en parlant du jeune Napoléon : *Pour mon fils, mon nom, rien que mon nom;* il ajouta *tête armée*, sans que l'on puisse savoir quel rapport ces mots avaient avec le commencement de la phrase. Ses dernières paroles furent : *Mon Dieu.... Nation française....* Il éleva les bras, joignit les mains, et elles retombèrent à côté de lui; il cessa de parler. Il paraît qu'en effet ses derniers momens furent sans douleur; on ne peut attribuer cette cessation de souffrance qu'à l'effet de la gangrène, qui sûrement avait succédé à l'inflammation; mais tous les rapports attestent qu'il n'eut pas d'agonie : privilége que quelques docteurs indiens disent appartenir aux génies de premier ordre qui brisent, sans efforts, leur prison, pour se réunir au Grand-Etre.

Son corps ne fut point embaumé : on mit son cœur dans une coupe d'argent remplie d'esprit de vin. Le

généra Bertrand le demanda avec instance, pour le rapporter en Europe; il lui fut refusé. Antomarchi désirait avoir l'estomac qui était percé en plusieurs endroits et que l'on avait aussi renfermé dans une coupe d'argent pleine d'esprit de vin. On ne lui a pas non plus accordé sa demande, et l'une et l'autre coupe ont été mises dans le tombeau. On fut obligé de se hâter de placer le corps dans le cercueil de plomb, car il était déjà en proie à la décomposition, beaucoup plus prompte dans les climats chauds que dans le nôtre. Deux autres cercueils, un de bois de chêne et un de bois d'acajou, ayant des bandes de bois d'ébène attachées par des vis d'argent, étaient placées sur le premier.

L'officier qui rend compte de ces détails, qui paraissent certains, ajoute, comme tout intéresse dans un homme aussi extraordinaire, « j'ai désiré savoir quelle était sa manière d'être dans son intérieur, et ayant trouvé le moyen de me faire bien venir de M. Marchand, son valet de chambre, à qui par parenthèse il a laissé 400,000 francs, il me fit entrer dans les cabinets de son maître pour me faire voir sa garderode. Je n'en ai jamais vu de plus mal composée. De vieux habits, des chapeaux, des pantalons qu'un garde marine ne daignerait pas porter. Mais Marchand m'a dit qu'il était extrêmement difficile de lui faire mettre quelque chose de neuf; et qu'après l'avoir porté une heure, il le rejetait et reprenait ses vieux habits. »

On remarqua, lors de l'inspection du corps, qu'il avait reçu trois blessures, dont il portait les cica-

trices. Une à la tête, qu'un sergent anglais lui fit au siége de Toulon; une autre au genou, d'une balle morte qu'il reçut près de Ratisbonne; et une à la cheville du pied. C'est la seconde qui a donné lieu à un fort beau tableau où l'empereur est représenté montant à cheval, ayant le pied gauche dans l'étrier, pendant qu'un chirurgien achève de bander la jambe droite qui est blessée : pensée ingénieuse, si elle n'est historique, qui donne une juste idée du caractère de l'homme que rien ne pouvait arrêter quand il poursuivait l'ennemi ou cherchait à le surprendre.

Une chose dont la postérité sera frappée, c'est de voir que celui que ses ennemis avaient calomnié pendant sa vie, dont ils avaient calculé la fin avec une barbarie sans exemple, les a cependant forcés, par je ne sais quelle puissance, de lui rendre les plus grands honneurs militaires possibles, dans une île, où on ne peut avoir aucune communication prompte avec le continent.

C'est ce même Hudson Lowe, son cruel persécuteur, qui, sans attendre les ordres de sa cour, prend sur lui de le faire enterrer dans cette île d'où, comme nous l'avons dit, il devait être conduit après sa mort en Angleterre, et qui fait donner à cette lugubre cérémonie toute la pompe dont elle était susceptible. Comment a-t-il pris sur lui ces dispositions opposées à celles de sa cour; il me paraîtrait d'après cela, que l'instant de la mort de Napoléon avait été calculé, d'une manière bien précise, par le ministère anglais, et qu'il avait donné des ordres secrets, pour la ma-

nière dont il devait être inhumé, au gouverneur, qui sûrement n'aurait pas pris sur lui, un changement aussi opposé aux décisions des puissances alliées, s'il n'y avait pas été autorisé par le ministère.

Voici ce que les journaux anglais nous ont appris. Napoléon Bonaparte a été enterré le 9 mai 1821. On lui a rendu tous les honneurs dus au grade militaire le plus élevé, ou, en d'autres termes, les plus grands honneurs que l'on pouvait lui rendre.

Voici l'ordre de la marche : Napoléon Bertrand, fils du maréchal; le prêtre revêtu de ses habits ecclésiastiques; le docteur Arnott du 20e régiment; le médecin de Bonaparte; le corps dans une voiture attelée de quatre chevaux; douze grenadiers de chaque côté pour descendre le corps au bas d'une colline où la voiture ne pouvait aller, le cheval de Bonaparte conduit par deux domestiques; le comte Montholon et le maréchal Bertrand portaient les coins du drap; madame Bertrand et sa fille suivaient dans une voiture découverte; venaient ensuite des domestiques des deux côtés et derrière; les officiers de la marine et de l'état-major; les membres du conseil; le général Goffin; le marquis de Montchenu; l'amiral et le gouverneur; lady Lowe et sa fille, en grand deuil, dans une voiture découverte; des domestiques à droite, à gauche et derrière; les dragons; les volontaires de Ste.-Hélène; le régiment de Ste.-Hélène; le 66e régiment; les soldats de marine, le 20e régiment; l'artillerie royale.

Il a été reçu à la sortie de Longwood par 3,000

hommes de troupes, y compris l'artillerie et une partie des soldats de marine, avec quatre détachemens de musiciens rangés le long de la route. Après le passage du corps, les troupes le suivirent et s'arrêtèrent au-dessus de l'endroit où il devait être déposé, occupant la route qui longe la vallée, tandis que le cortége suivait par une route pratiquée exprès. Le corps fut alors enlevé par vingt-quatre grenadiers des différens corps présens, et porté au tombeau, où il reçut la bénédiction du prêtre. Il a été déposé dans une chambre pratiquée dans un vaste caveau en pierre.

J'ai déjà dit combien il est singulier que ce caveau se soit trouvé là au lieu que Bonaparte avait choisi pour sa sépulture : que l'on y ait pratiqué une chambre particulière : pourquoi ne pas lui laisser tout le caveau, c'eût été moins large qu'une pyramide d'Égypte. On n'avait pas l'intention de faire usage du reste du caveau, car on a fermé l'ouverture avec tant de précaution, que personne n'y pénétrera; et non content de ces premières précautions, on établit une garde pour empêcher que l'on enlève son corps. Ainsi en agirent ces princes des prêtres pour empêcher que l'on dise que le juste était ressuscité. Mais ici la précaution a été portée plus loin; c'étaient des soldats qui gardaient le Christ; à Sainte-Hélène ce sont des officiers à qui l'on a confié Napoléon. Mais quelle a été la raison du gouverneur s'il n'avait pas des ordres de sa cour pour en agir ainsi; et si c'est d'après la volonté du cabinet St.-James, quel intérêt y avait-il? Nous avons vu, il est vrai,

les dépouilles de Duguesclin prendre une ville, mais je ne crois pas que le corps de Bonaparte eût le même effet, non qu'il ne fut de son vivant un aussi grand capitaine, mais parce que les circonstances ne sont pas les mêmes. Ainsi que pouvaient craindre leurs seigneuries, des restes de celui qu'ils enchaînèrent pendant six ans? Est-ce à la tendresse filiale qu'ils dérobèrent sa dépouille? Ah! quelle leçon plus terrible pour le fils de ce grand homme, que de voir couché dans la tombe, celui qui vainquit l'Europe entière. Enfin il est impossible de se rendre un compte exact des raisons qui lui assignèrent sa prison pour tombeau. Comme j'y réfléchissais, je portai sans dessein les yeux sur un recueil de poésies ouvert à l'endroit de stances que je lus; elles ne furent point faites pour le tombeau de Bonaparte, il me serait possible de le prouver, mais elles s'y rapportent si bien, qu'en changeant deux mots elles paraissent avoir été composées sur ce triste sujet; et, après avoir répété que ces beaux vers ne sont pas de moi, je les placerai ici pour terminer cette notice.

STANCES.

Que t'importe après tout que cet ordre barbare,
T'enchaîne loin des bords qui furent ton berceau.
Que t'importe en quels lieux le destin te prépare
Un glorieux tombeau.

Ni l'exil, ni les fers du fier aréopage
N'enchaîneront ta gloire aux bords où tu mourras;
La France la réclame et voilà l'héritage
Qui tu lui laisseras.

Ceux qui l'ont méconnu, pleureront le grand homme.
Athène à des proscrits ouvre son Panthéon;
Coriolan expire, et les enfans de Rome
Revendiquent son nom.

Testament de Napoléon, ex-empereur des Français, déposé en Angleterre, contenant les différens legs qu'il a faits à ses amis, à ses anciens officiers, et généralement à toutes les personnes qui composaient sa maison à Sainte-Hélène; avec une lettre de Napoléon à M. J. Lafite, député; suivi des explications données par M. Jacques Lafitte, relativement à la contestation soumise au tribunal du département de la Seine.

Cejourd'hui 15 avril 1821, à Longwood,
île Sainte-Hélène.

Ceci est mon testament, ou acte de ma dernière volonté.

Je lègue au comte de Montholon deux millions de francs, comme une preuve de ma satisfaction des soins qu'il m'a rendus depuis six ans, et l'indemniser des pertes que son séjour à Sainte-Hélène lui a occasionées.

Je lègue au comte Bertrand cinq cent mille francs.

Je lègue à Marchand, mon premier valet de chambre, quatre cent mille francs : les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami; je désire qu'il épouse une veuve, sœur ou fille d'un officier ou soldat de ma vieille garde.

Je lègue à Saint-Denis, cent mille francs.

A Novarre, cent mille francs.

A Pijéron, cent mille francs.

A Archambaud, cinquante mille francs.

A Cursor, vingt-cinq mille francs.

A Chandelle, vingt-cinq mille francs.

A l'abbé Visnale, cent mille francs; je désire qu'il bâtisse sa maison près de Ponte-Novo de Rossino.

Au comte Las-Cases, cent mille francs.

Au comte Lavalette, cent mille francs.

Au chirurgien en chef Larrey, cent mille francs. C'est l'homme le plus vertueux que j'aie connu.

Au général Brayer, cent mille francs.

Au général Lefevre Desnouettes, cent mille francs.

Au général Drouot, cent mille francs.

Au général Cambronne, cent mille francs.

Aux enfens du général Mouton-Duvernet, cent mille francs.

Aux enfans du brave Labédoyère, cent mille fr.

Aux enfans du général Girard, tué à Ligny, cent mille francs.

Aux enfans du général Chartran, cent mille fr.

Aux enfans du vertueux général Travot, cent mille francs.

Au général Lallemand l'aîné, cent mille francs.

A Costa Bastilica, encore cent mille francs.

Au général Clausel, cent mille francs.

Au baron de Menneval, cent mille francs.

A Arnault, auteur de *Marius*, cent mille francs.

Au colonel Marbot, cent mille francs. Je l'engage à continuer à écrire pour la défense de la gloire des

armées françaises, et à confondre les calomniateurs et les apostats.

Au baron Bignon, cent mille francs. Je l'engage à écrire l'histoire de la diplomatie française, de 1792 à 1815.

A Poggi de Talaro, cent mille francs.

Au chirurgien Emmery, cent mille francs.

Ces sommes seront prises sur les six millions que j'ai placés, en partant de Paris, en 1815, et sur les intérêts à raison de cinq pour cent, depuis juillet 1815; les comptes en seront arrêtés avec le banquier, par les comtes Montholon, Bertrand et Marchand.

Ces legs, en cas de mort, seront payés aux veuves et enfans, et, au défaut de ceux-ci, rentreront à la masse.

J'institue les comtes Montholon, Bertrand et Marchand mes exécuteurs testamentaires.

Ce présent testament, tout écrit de ma propre main, est signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

Le 24 avril 1822, Longwood.

Ceci est mon codicile, ou acte de ma dernière volonté :

Sur la liquidation de ma liste civile d'Italie, tels que argent, bijoux, argenterie, linges, meubles, écrins, dont le vice-roi est dépositaire, et qui m'appartenaient, je dispose de deux millions, que je lègue à mes plus fidèles serviteurs. J'espère que, sans s'autoriser d'aucune raison, mon fils Eugène

Napoléon les acquittera fidèlement : il ne peut oublier les quarante millions que je lui ai donnés, soit en Italie, soit par le partage de la succession de sa mère.

Au comte Montholon deux cents mille francs, dont il en versera cent mille à la caisse pour le même usage que ci-dessus, pour être employés, selon mes dispositions, à l'acquit de legs de conscience.

Ce codicile est écrit entièrement de ma propre main, signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

Le 24 avril 1822, Longwood.

Ceci est encore un codicile, ou acte de ma dernière volonté.

Les neuf mille livres sterling que nous avons donnés au comte et à la comtesse Montholon, doivent, s'ils ont été soldés, être réduits et portés en compte sur les legs que nous lui fesons par nos testamens : s'ils n'ont pas été acquittés, nos billets seront annulés.

Moyennant le legs fait par notre testament au comte Montholon, la pension de vingt mille francs accordée à sa femme est annulée ; le comte Montholon est chargée de la lui payer.

L'administration d'une pareille succession, jusqu'à son entière liquidation, exigeant des frais de bureaux, de courses de commission, de consultation, de plaidoiries, nous entendons que nos exécuteurs

testamentaires retiendront 3 pour 100 sur tous les legs, soit sur les six millions huit cent mille francs, soit sur les sommes portées dans les codiciles.

Les sommes provenant de ces retenues seront déposées dans les mains d'un trésorier, et dépensées sur le mandat de nos exécuteurs testamentaires.

Nous nommons le comte Las-Cases, ou à son défaut son fils, et à son défaut le général Drouot, trésorier.

Ce présent codicile est entièrement écrit de notre main, et signé et scellé de nos armes.

NAPOLÉON.

Ce 24 avril 1821, Longwood.

Ceci est mon codicile ou acte de ma dernière volonté :

Sur les fonds remis en or à l'impératrice Marie-Louise, ma très-chère et bien-aimée épouse, à Orléans, en 1814, elle reste me devoir deux millions, dont je dispose par ce présent codicile, afin de récompenser mes plus fidèles serviteurs que je recommande, au reste, à la protection de ma chère Marie-Louise.

Je lègue deux cent mille francs au comte Montholon, sur lesquels il versera cent mille francs dans la caisse du trésorier, pour le même usage que ci-dessus, pour être employés, selon mes dispositions, à des legs de conscience.

Ce codicile est écrit tout de ma propre main, signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

LETTRE A M. LAFFITE.

Monsieur Lafitte,

Je vous ai remis en 1815, au moment de mon départ de Paris, une somme de près de six millions, dont vous m'avez donné un double reçu; j'ai annulé un des reçus, et je charge le comte de Montholon de vous présenter l'autre reçu, pour que vous ayez à lui remettre, après ma mort, ladite somme, avec les intérets à raison de cint pour cent, à dater du 1er juillet 1815, en défalquant les paiemens dont vous avez été chargé en vertu d'ordres de moi.

Je désire que la liquidation de votre compte soit arrêtée d'accord entre vous, le comte de Montholon, le comte Bertrand et le sieur Marchand; et cette liquidation réglée, je vous donne, par la présente, décharge entière et absolue de ladite somme.

Je vous ai également remis une boîte contenant mon médaillon; je vous prie de le remettre au comte Montholon.

Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, M. Lafitte, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Longwood, île Sainte-Hélène, le 25 avril 1821.

NAPOLÉON.

Ce testament a été présenté le 10 décembre 1821, à la cour de prérogative du lord archevêque de Cantorbéry, déposé et enregistré, après l'*affidavit*, és:

mains de M. Fox, notaire et procureur-général de la cour.

A M. le rédacteur du Constitutionnel.

Paris, le 28 février 1822.

Monsieur,

L'ancienne maison Perregaux, Lafitte et compagnie, dont je suis liquidateur, a un compte à régler avec la succession de Napoléon Bonaparte.

Ce compte donne lieu à une contestation, soumise au tribunal de la Seine, et dont plusieurs journaux ont parlé d'une manière plus ou moins exacte. Jusqu'ici j'ai gardé le silence, espérant que la publicité des débats judiciaires éclairerait suffisamment l'opinion publique.

Mais aujourd'hui que le tribunal a ordonné que cette affaire serait plaidée à huit clos, je crois devoir en faire connaître le véritable objet.

En 1815, Napoléon Bonaparte, au moment de quitter Paris pour se rendre dans l'Amérique septentrionale, fit verser dans la caisse de ma maison une somme de 4,220,000 francs, qui, au moyen d'autres valeurs en recouvrement, devait être portée à 5,000,000.

Ma maison lui remit en échange.

1° Une reconnaissance de 5,000,000, au terme de laquelle cette somme était remboursable à vue;

2° Une lettre de crédit, également à vue, pour la même somme, sur des banquiers de Philadelphie.

Ainsi, Napoléon Bonaparte avait deux titres pour

disposer de cette somme à sa volonté, soit à Paris, soit à l'étranger.

Les valeurs en recouvrement qui devaient compléter les 5,000,000, n'ont jamais été réalisées, et la somme de 4,220,000 francs, seule remise à ma maison, a été réduite, par divers paiemens partiels, faits sur l'ordre de Napoléon Bonaparte, à celle d'environ 3,149,000 francs dont ma maison reste débitrice envers sa succession.

On apprend, par un extrait du testament olographe de Napoléon Bonaparte, déposé en Angleterre, qu'il a nommé des exécuteurs testamentaires.

C'est avec ce simple extrait, accompagné d'une lettre missive signée par Napoléon Bonaparte, mais non écrite de sa main, que MM. les exécuteurs testamentaires se présentent à moi, comme liquidateur de la maison Perregaux, Lafitte et compagnie : ils demandent à régler le compte et à en toucher le reliquat.

MM. les exécuteurs testamentaires connaissent mes dispositions, et même mon empressement à me libérer; ils sont d'accord aussi que je dois me refuser à tout paiement qui n'opérerait pas ma plaine libération; mais ils soutiennent qu'ils ont qualité pour me donner une quittance valable; mes conseils pensent le contraire. Voici le point qui nous divise.

On dit, pour moi, que la lettre missive considérée comme *mandat*, est révoquée par le décès du mandant, et qu'elle ne saurait valoir comme disposition *à cause de mort*, puisqu'elle n'est pas revêtue des formalités voulues par la loi; que le testament olo-

graphe, représenté par *extrait*, n'est pas exécutoire *de plein droit* contre un tiers débiteur de la succession ; que je ne puis ni ne doit me constituer juge des questions de droit politique ou civil qui pourraient s'élever sur la validité de ce titre ; que cette validité doit être reconnue par l'héritier légitime, ou vérifiée contradictoirement avec lui ; que dans notre droit il n'existe point de succession sans héritier ou représentant légal ; qu'il est, ou dans un parent au degré susceptible, ou dans la veuve, ou dans l'état ; qu'enfin ce n'est pas à moi, mais à MM. les exécuteurs testamentaires à rechercher et à mettre en cause cet héritier légitime, quel qu'il puisse être.

En un mot, d'après l'avis de mes conseils, je dis à MM. les exécuteurs testamentaires : Je suis prêt à payer valablement ; mais je ne veux pas m'exposer à payer deux fois. Faites vérifier votre titre et votre qualité avec le contradicteur légitime, ou bien souffrez que je me libère par un versement à la caisse des consignations.

Tel est, si l'on peut appeler cela un procès, celui qui existe entre MM. les exécuteurs testamentaires et l'ancienne société Perregaux, Lafitte et compagnie.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, LAFITTE.

Dernière lettre que le général Pichegru a adressée en Angleterre, après son débarquement lors de la tentative de Georges contre le premier Consul.

Le 18 janvier, de cinq lieues dans les terres.

Je vous écrit de la rade de Douvres, le soir du samedi 14. Le lendemain, à quatre heures du matin, nous remîmes à la voile, et, dans la nuit du 16, nous avons débarqué heureusement avec un pronostic extraordinaire pour s'être déjà renouvelé trois fois, J'en fut frappé d'abord, mais je l'ai été bien davantage, lorsque ceux qui nous ont devancés ici, m'ont dit que la même chose leur était arrivée. Voici ce que c'est.

Au moment où les chaloupes ont abordé le rivage, une étoile, ou feu aérien, d'un éclat extraordinaire, est venu tomber directement devant nous, comme pour nous indiquer le point de débarquement et suppléer aux personnes qui devaient nous y attendre, et qui ne s'y trouvaient pas, parce que ce n'était pas un jour de rendez-vous. St..... et Larive, qui arrivent à l'instant de P..., et qui, comme vous savez, ont débarqué séparément, nous ont dit avoir remarqué la même chose. Je me flatte que ce phénomène est d'un heureux présage, et je désire que tout ce que j'aurai vu, d'ici à peu de jours, me confirme dans cette espérance. Nous partons d'ici ce soir, et Larive m'a dit que nous ne pourrions être à P.... avant dimanche ou lundi. Je détache d'ici M. Frédé-

ric pour aller par la voie la plus prompte, je veux dire, la poste, prévenir de notre arrivée, de manière que j'espère voir et savoir à quoi m'en tenir dans les premiers jours de la semaine prochaine; je vous écrirai aussitôt. L.... retourne avec nous, et sera probablement porteur de ma première, surtout si elle a à vous annoncer ce que nous désirons.

Notre voyage n'aura, j'espère, d'autres désagrémens que ceux résultant des mauvais chemins, des mauvais temps, et des marches de nuit. Toutes les troupes sont concentrées des environs de Boulogne à Flessingues, de manière qu'il n'y en a presque point d'ici à Paris. Le Corse y est retourné depuis environ huit jours; on croit bien décidément qu'il tentera la descente, et il vient de mettre (d'hier seulement) tout les bâteaux de la côte en réquisition.

Adieu, mon cher B***, j'espère vous donner prochainement de nos nouvelles, j'y mettrai plus de célérité, s'il elles peuvent être aussi favorables que je le désire.

Faites-moi le plaisir de communiquer ces deux mots à Larive, n'ayant pas le temps de lui écrire. Portez vous aussi bien que nous; ALL IS WELL. (Tout va bien.)

B. of. R.

Publiée à Londres par le capitaine N. W d'Angibau, aide de camp et secrétaire particulier du général de Willot.

APPENDICE.

Extrait de la déclaration signée par les ministres des puissances alliées, à Vienne, le 13 mars 1815.

Les puissances qui ont signé le traité de Paris s'étant réunies en congrès à Vienne, et ayant appris la fuite de Napoléon Bonaparte, et son entrée en France par la force, doivent à leur propre dignité et à l'ordre social, une déclaration des sentimens que cet événement leur fait éprouver.

En rompant la convention qui l'avait établi dans l'île d'Elbe, Bonaparte a détruit le seul titre légal auquel était attachée son existence. En reparaissant en France avec des projets de trouble et de subversion, il s'est privé de la protection des lois, et a manifesté à la face du monde qu'il ne peut y avoir de paix avec lui.

Les puissances alliées déclarent, en conséquence, que *Napoléon est repoussé des relations civiles et sociales; et qu'elles le livrent à la vengeance publique, comme l'ennemi et le perturbateur du repos du monde.*

Suivent les signatures.

Autriche. Le prince de Metternich. — Le baron de Wessemberg.

Espagne. P. Gomoy Labrador.

France. Le prince Talleyrand.—Le duc d'Alberg. — Latour-du-Pin. — Le comte Alexis de Noailles.

Russie. Le comte de Rasoumouski —Le comte de Stakelber.— Le comte de Nesselrode.

Grande-Bretagne. Wellington. — Clancarty. — Catcart. — Stewart.

Portugal. Le comte Palmela. — Saldanha. — Lobo.

Prusse. Le prince d'Hardember. — Le baron de Humbolt.

Suède. Lowenhielm.

Protestation de l'empereur Napoléon.

En présence de Dieu et des hommes, je proteste ici solennellement contre la violence exercée envers moi; contre la violation de mes droits les plus sacrés. On a porté, par la force, atteinte à ma personne et à ma liberté. Je suis venu volontairement à bord du *Bellérophon;* je ne suis pas prisonnier de l'Angleterre; je suis son hôte.

Je suis venu à l'invitation du capitaine lui-même; il m'a dit qu'il avait ordre du gouvernement de me recevoir et de me transporter, ainsi que ma suite, en Angleterre, en cas que cela me fût agréable. Comptant sur cette assurance, j'acceptai cette offre, afin de me mettre sous la protection de la Grande-Bretagne. Du moment où je montai à bord du *Bellérophon*, j'avais droit à l'hospitalité anglaise. Si le gouvernement, en donnant au capitaine du *Bellérophon* des ordres pour me recevoir, moi et ma suite,

n'a voulu que me faire tomber dans un piége, il a forfait à l'honneur, et dégradé son pavillon.

Si cet acte a lieu, les Anglais auront parlé en vain à l'Europe de leurs lois et de leurs libertés. La confiance dans la bonne foi de l'Angleterre est anéantie par l'inhospitalité du *Bellérophon*.

J'en appelle à l'histoire. Elle dira : Un ennemi qui, pendant vingt ans, a fait la guerre au peuple anglais, vint, dans son infortune chercher un asile sous la protection de ses lois. Quelle plus forte preuve pouvait-il lui donner de son estime et de sa confiance? Mais comment l'Angleterre a-t-elle payé une telle magnanimité? *On affecta de lui tendre une main hospitalière; et quand il se fut livré....* on le sacrifia!

4 août 1815 *Signé*, NAPOLÉON.

Lettre de l'auteur à l'amiral lord Keith, à bord du vaisseau de S. M. le Bellérophon.

Torbay, 7 août 1815.

Milord,

Le comte Bertrand m'ayant demandé hier pour accompagner le général Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène, en qualité de chirurgien, celui qui s'était embarqué avec lui ne voulant pas aller plus loin, je prends la liberté d'informer votre seigneurie, que je suis prêt à accepter cette place, pourvu que ma démarche reçoivent son approbation et aux conditions suivantes, savoir : qu'il me sera permis, en préve-

nant d'avance de mon intention, de quitter le service particulier que j'accepte, s'il ne me convient pas ; que tous le temps que je servirai de cette manière, me sera compter comme autant de service actif dans la marine de S. M., ou que je serai indemnisé d'une manière quelconque de la perte du temps que cela pourrait m'occasioner. Que je ne pourrai pas être considéré comme dépendant du général Napoléon Bonaparte ou payé par lui, mais comme officier anglais employé par mon propre gouvernement. Enfin, que je serai instruit aussitôt que les circonstances pourront le permettre, du traitement qui me sera alloué, ainsi que de la manière dont je le recevrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BARRY E. O'MEARA.

Proclamation du gouverneur de Sainte-Hélène, dans laquelle il prend possession de l'autorité dont il a été investi par le parlement britannique.

Proclamation du lieutenant-général sir Hudson Lowe, gouverneur et commandant en chef, pour l'honorable compagnie des Indes-Orientales, de l'île Sainte-Hélène, et commandant les forces de S. M. dans ladite île.

En vertu des pouvoirs et de l'autorité qui m'ont été confiés par l'ordre et au nom de S. M. britannique, en date du 12 avril de la présente année, et du règne de S. M. le cinquante-sixième, lesquels m'au-

torisent à retenir Napoléon Bonaparte et à le traiter en prisonnier de guerre, en me conformant aux ordres particuliers qui seraient transmis de temps en temps, de la main d'un des premiers secrétaires d'état de S. M., pour prévenir l'évasion du susdit Napoléon Bonaparte; tous les bien-aimés sujets de S. M., ses officiers de terre et de mer, sont requis de prêter main forte et assistance. Il est fait savoir publiquement que le gouvernement britannique a arrêté dans sa présente session, que le susdit Napoléon Bonaparte serait détenu, et que quiconque aiderait à sa fuite subirait la peine capitale. Le gouverneur a également reçu pleins pouvoirs pour régler les rapports journaliers des vaisseaux avec l'île pendant le temps que Napoléon Bonaparte serait retenu prisonnier.

Les copies des deux actes sus-mentionnés sont annexées ici.

En conséquence, le gouvernement fait publiquement connaître que les différens ordres promulgués jusqu'à présent dans l'île, pour tout ce qui a rapport à la sûreté du susdit Napoléon Bonaparte, et pour ce qui est d'empêcher toute correspondance ou communication avec lui, ses généraux ou ses domestiques, continueront à rester en vigueur.

Il est déclaré encore qu'après cette proclamation, quiconque enfreindrait les ordres établis pour la sûreté de Napoléon Bonaparte, « ou entretiendrait une « correspondance quelconque avec lui, ses généraux « ou ses domestiques », placés, d'après leur propre vœu, dans la même cathégorie que lui, ou qui en

recevraient ou leur remettraient des lettres ou paquets, « sans l'autorisation expresse du gouverneur « ou de l'officier commandant alors dans l'île, et tenant la plume en sa place, sera considéré comme « ayant agi contre les ordres et les intentions ex- « presses des susdits actes du parlement, et poursuivi « en conséquence. Si par suite de quelque infraction « aux règles établies, ou de quelque correspondance « entretenue avec lui ou les gens de sa maison, le « susdit Napoléon Bonaparte venait à s'évader, les « contrevenans seraient considérés comme ayant « facilité sa fuite, et jugés selon toute la rigueur « des lois. »

Il est déclaré en outre, que quiconque aurait connaissance de projets ou menées ayant pour but de faciliter l'évasion de Napoléon Bonaparte, et n'en donnerait pas immédiatement connaissance au gouverneur ou à l'officier commandant en sa place, ou ne ferait pas tous ses efforts pour le prévenir, serait considéré comme y ayant pris part, et jugé comme tel.

Tout individu qui recevrait des lettres de Napoléon Bonaparte ou des personnes de sa maison, et qui ne les remettrait pas immédiatement au gouverneur ou à l'officier commandant en sa place, ou qui procurerait au susdit Napoléon Bonaparte, à ses officiers ou domestiques, de l'argent ou tout autre moyen d'évasion, sera considéré comme l'ayant aidé, et jugé comme tel.

Toutes les lettres ou communications pour Napoléon ou sa suite, ou venant de quelqu'un d'eux, soit

cachetées ou ouvertes, devront être remises au gouverneur sans perdre de temps, et dans le même état qu'elles auront été reçues.

L'objet de la présente proclamation n'est pas d'autoriser aucune rigueur inutile, mais de donner plus de force à l'exécution des règles jusqu'à présent établies, et de prévenir les funestes résultats que pourraient amener l'ignorance et l'imprudence aussi bien que la volonté. Toutes les personnes que leur devoir appelle près du lieu habité par Napoléon et les gens de sa suite, ou qui auraient quelques relations d'affaires avec eux, sont donc prévenues qu'elles recevront des permissions régulières et signées du gouvernement de l'île. L'acte du parlement ne saurait autoriser aucun traitement violent ou aucune conduite inconvenante envers Napoléon ou les gens de sa maison, tant qu'ils observeront les défenses que leur ont imposées les lois et les instructions du gouvement de S. M.

Donné à James-Town, dans l'île Sainte-Hélène, le 28 juin 1816.

Signé, HUDSON LOWE,
Gouverneur et commandant en chef.

Par ordre du gouverneur,

Signé, G. GORREQUER,
Secrétaire militaire.

Lettre du gouverneur sir H. Lowe, au comte de Montholon.

Plantation-House, le 17 août 1816.

Monsieur,

Ensuite de la conversation que j'ai déjà eue avec vous au sujet des dépenses de l'établissement de Longwood, j'ai l'honneur de vous apprendre qu'ayant fait tous mes efforts pour y effectuer des réductions, sans diminuer d'une manière sensible les agrémens et les jouissances du général Bonaparte, ou celles d'aucune des familles ou des individus qui forment sa suite (et je suis heureux de reconnaître l'esprit d'économie que vous avez apporté dans cette opération); je puis vous transmettre maintenant, pour l'information du général Bonaparte, deux états présentant des renseignemens assez exacts pour que l'on puisse calculer la dépense annuelle, si toutefois les choses continuent sur le même pied qu'à présent.

L'état n° 1, m'a été fourni par M. Ibbetson, commissaire en chef de l'île, et le 2e a été fait par mon secrétaire militaire.

Les instructions que j'aie reçues du gouvernement anglais m'ordonnent de limiter les dépenses de l'établissement du général Bonaparte à 8,000 livres sterling par an. Elles me permettent en même temps de me prêter aux autres dépenses que l'on désirerait, et que peut demander la table, etc., au-delà de la

somme fixée par le gouvernement, pourvu qu'il (le général Bonaparte) fournisse des fonds pour défrayer ces dépenses.

Je suis donc réduit à la nécessité de vous requérir de lui faire savoir l'impossibilité dans laquelle je suis de fournir aux dépenses de son établissement, avec le somme qui m'est prescrite, à moins de faire sur différens articles, des réductions qui naturellement feront disparaître les commodités dont jouissent maintenant les personnes qui sont autour de lui. Et ayant été déjà franchement informé par lui, aussi bien que par vous-même qu'il a à sa disposition, dans différentes parties de l'Europe, des moyens pécuniaires qui peuvent défrayer, non seulement l'*extra*, mais encore toutes les dépenses (*), je prends la liberté de demander, avant de commencer aucune réduction considérable et qui puisse être désagréable à lui ou aux personnes de sa suite, s'il serait bien aise que ces réductions fussent faites, ou s'il voulait mettre à ma disposition les fonds nécessaires pour empêcher ces réductions, qui autrement seront inévitablement imposées.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, H. LOWE, *lieutenant-général.*

(*) On a répondu par le post-scriptum de la lettre du 23 août à cette partie de la lettre de sir H. Lowe, et on lui a dit que si on permettait une libre correspondance, et si les besoins éprouvés ici étaient connus en Europe, on ne doutait pas que des millions ne fussent offerts des différentes parties de l'Europe.

N°. 1 — (Annexé à la lettre précédente.)

Tableau montrant les dépenses annuelles probables pour le général Bonaparte et sa suite, à l'île Sainte-Hélène.

Fourni par le département du commissariat.

	l.	s.	d.	l. s. d.
Fourrage pour 13 chevaux................	720	4	7	794 2 3
Transport et fourrage pour le mulet qui le transporte................	46	10	2	
Paie du soldat qui soigne le mulet...............	27	7	6	
Dépense des domestiques anglais attachés à l'établissement du général Bonaparte........................				675 0 0
Dépense du transport pour les provisions que le pourvoyeur fournit à Longwood.				
Fourrage pour 8 mulets....	272	1	4	477 7 7
Paie de 2 muletiers......	109	10	0	
Rations des mêmes......	68	8	9	
Paie de 2 soldats, dito...	27	7	6	
Dépense pour les ouvriers employés à Longwood, dont on aura encore probablement besoin pour long-temps				
Deux inspecteurs de bâtimens, 6 char-				
TOTAL.........				1,947 0 0

	report.....1,947	0 0
	l. s.	s. d.
pentiers, 4 scieurs de longs, 9 maçons, 3 platriers, et 1 peintre.........	939	17 7
Fourni par M. Défountain, chef des magasins de la compagnie des Indes.		
Tables et autres objets nécessaires pour la maison......................	2,020	5 3
Fourni par les magasins du gouvernement, envoyé d'Angleterre.		
Vin de Grave, de Bordeaux, de Madère..........................	2,445	10 0
Fourni par M. Balcombe pourvoyeur.		
Dépense de la maison et de la table...	11,700	0 0
Proposé.		
Commission de 5 pour o/o au pourvoyeur M. Balcombe, sur ses avances pour la somme sus-mentionnée (*à être ajoutés.*)		
Proposé.		
Les appointemens pour le chirurgien O'Meara, attaché au général et à sa suite, qui ne sont point encore fixés. (*à être ajoutés.*)		
Total......19,052		2 7

Signé, IBBETSON, *commissaire-général*.

N. B. Dans la somme de 11,700 est comprise la dépense fixée à 672 livres sterling (16,128 francs.) pour la table de l'officier anglais de garde à Long-

wood. L'état n° 2 est absolument semblable à celui-ci. Seulement il entre moins dans les détails et est fait en nombre ronds. Il montre à 19,450 liv. sterling, contenant les appointemens joints comme memorandum à l'état ci-dessus.

Le gouvernement anglais accordait les provisions aux prisonniers, ainsi qu'il suit :

Par jour :

Viande, bœuf et mouton, 82 livres.—Volailles 6. — Pain, 66 livres. — Beurre, 5 liv. — Lard, 2 liv. — Huile à salade, trois quarts de pinte. — Sucre candi, 4 livres. — Café, 2 livres. — Thé vert, une demi-livre. — Thé noir, idem. — Chandelles, cire, 8 livres. — 30 œufs. — Sucre commun, 5 livres. — Fromage, 1 livre. — Vinaigre, 1 quart. — Farine, 5 livres. — Viandre salée, 6 livres. — 300 livres pesant de bois à brûler. — 3 bouteilles de porter ou aile. — Légumes, 10 s. — Fruits, 10 s. — Objets confits, 8 s.

Par quinzaine :

8 canards. — 2 dindes. — 2 oies. — 2 pains de sucre. — Un demi-sac de riz. — 2 jambons, n'excédant pas 14 livres chaque. — 45 boisseaux de charbon. — 80 s. de poisson. — 98 s. de lait. — 7 liv. s. de beurre frais, sel, moutarde, poivre, capres, huile à brûler, pois.

Vin, par jour :

7 Bouteilles Champagne ou vin de Grave.—Und

bouteille Madère. — Une bouteille Constance. — 6 bouteilles vin rouge (*).

N. B. Après le départ du comte de Las-Cases et de Piontkiowski, la quantité de viande fut réduite à 72 livres par jour, et le nombre de volailles à 5.

Dépenses extraordinaires par jour payées par les Français.

	Liv.	s.	d.
Une douzaine d'œufs,	«	5	«
8 livres de beurre, à 3 schell. la livre,	1	4	«
2 liv. de chandelles de cire, à 3 sh. 6. d.,	«	7	«
3 volailles à 6 sh. la pièce,	«	19	«
4 livres de sucre candi,	«	8	«
2 livres de sucre en pain,	«	6	«
Une livre de fromage,	«	3	«
Légumes,	«	10	«
2 livres de porcs salé,	«	2	6
Une livre de lard,	«	1	«
Une bouteille d'huile,	«	8	«
Une livre de riz et une livre de farine de froment,	«	1	«
5 livres de sucre commun,	«	1	«
Une bouteille de vinaigre,	«	1	«
Papier pour la cuisine et fil d'emballage,	«	1	«
Petits pain à 1 ch. 6 d. chaque,	«	6	«
	6	3	«

(1) Le gouvernement donnait aussi du vin de Cap et de Ténériffe pour les domestiques, à raison d'une bouteille par jour, ce qui n'était pas compris dans l'état. C'était à peu près une peinte de plus que la quantité accordée journel-

Extraordinaire par semaine.

2 dindes,	3	«	«
Un jambon,	3	«	«
Un cochon rôti,	»	11	«
Une bouteille de cornichons,	»	12	«
3 bouteilles d'olive,	1	4	«
	8	7	«

Restrictions faites par sir H. Lowe et communiquées à Longwood, le 19 *octobre* 1816, *mais qu'il avait déjà mises à exécution par différens ordres secrets, depuis le mois d'août précédent, et qu'il ne communiqua jamais aux officiers anglais de service, honteux sans doute de leur contenu.*

L'état ci-dessus détaillé ne contient pas la quantité de viande achetée par les Français. Elle s'élevait de trois à cinq moutons par semaine, et deux veaux par mois.

Texte de quelques changemens proposés dans les réglemens établis pour les captifs de Longwood.

I. Longwood avec la route par Hustgate le long de la montagne jusqu'au poste des signaux, près d'Alarm-House, sera établi comme limite.

II. Des sentinelles marqueront les limites, que personne ne pourra traverser, pour approcher de

lement pour les soldats et les matelots stationnés à Sainte-Hélène.

la maison de Longwood, ou de son jardin, sans la permission du gouverneur.

III. La route à la gauche de Hutsgate, qui retourne par Wood Rigde à Longwood, n'ayant jamais été fréquentée par le général Bonaparte, depuis l'arrivée du gouverneur, le poste qui l'observait, sera, en grande partie, retiré; cependant toutes les fois qu'il voudrait aller à cheval dans cette direction, en prévenant l'officier à temps, il n'éprouvera aucun obstacle.

IV. S'il (le général Bonaparte) voulait prolonger sa promenade dans quelqu'autre direction, un officier de l'état-major du gouverneur (s'il en est informé à temps) sera prêt à l'accompagner. Si le temps manquait, l'officier de service à Longwood le remplacerait.

L'officier qui le surveille a ordre de ne point l'approcher, à moins qu'il ne soit demandé, et de ne jamais surveiller sa promenade, excepté pour ce que lui commande son service, c'est-à-dire, de veiller à tout ce qui pourrait, dans ses promenades, s'écarter des règles établies et de l'en avertir respectueusement.

V. Les réglemens déjà en force, pour empêcher des communications avec qui que ce soit, sans la permission du gouverneur, doivent être strictement exécutés. En conséquence, *il est requis du général Bonaparte qu'il s'abstienne d'entrer dans aucune maison ou d'engager aucune conversation avec les personnes qu'il pourrait rencontrer*, (excepté ce que demandent les salutations et les politesses ordinaires,

que chacun lui rendra), *à moins que ce ne soit en présence d'un officier anglais.*

VI. Les personnes qui, avec le consentement du général Bonaparte, peuvent toujours recevoir du gouverneur des permissions pour le visiter, ne pourront, malgré ces permissions, communiquer avec aucune autre personne de sa suite, à moins que ce ne soit spécialement exprimé dans ces permissions.

VII. Au coucher du soleil, l'enceinte du jardin autour de Longwood sera regardé comme étant les limites. A cette heure, des sentinelles seront placées à l'entour, mais de manière à ne pas incommoder le général Bonaparte, en observant sa personne, s'il voulait continuer sa promenade dans le jardin après cette époque. Les sentinelles seront portées pendant la nuit à toucher la maison, comme cela se pratiquait auparavant, et l'admission sera interdite jusqu'à ce que les sentinelles soient retirées le lendemain matin de la maison et du jardin.

VIII. Toute lettre pour Longwood sera mise, par le gouvernement, sous une enveloppe cachetée et envoyée à l'officier de service, pour être délivrée, cachetée, à l'officier de la suite du général Bonaparte auquel elle est adressée, lequel, par ce moyen, sera assuré que personne autre que le gouverneur n'en connaît le contenu.

De la même manière, toute lettre des personnes de Longwood doit être délivrée à l'officier de service, mise sous une seconde enveloppe, cachetée et adressée au gouverneur, qui assurera que personne autre que lui n'en connaîtra le contenu.

Aucune lettre ne doit être écrite ou envoyée; aucune communication, de quelque espèce qu'elle soit, ne doit être faite, excepté en la manière susmentionnée. On ne peut avoir aucune correspondance dans l'île, excepté pour les communications qui sont indispensables à faire au pourvoyeur. Les notes qui les contiendraient doivent être données ouvertes à l'officier de garde qui sera chargée de les faire parvenir.

Les restrictions susmentionnées commenceront à s'observer le 10 du courant.

H. LOWE.

Ste.-Hélène, 9 octobre 1816.

Lettre de l'empereur au comte Las-Cases.

Mon cher comte Las-Cases,

Mon cœur sent vivement ce que vous éprouvez. Arraché il y a 15 ou 16 jours, d'auprès de moi, vous êtes enfermé au secret sans que j'aie pu recevoir, ni vous donner aucune nouvelle, sans que vous ayez communiqué avec qui que ce soit, Français ou Anglais, privé même d'un domestique de votre choix.

Votre conduite à Sainte-Hélène a été, comme votre vie, honorable et sans reproche; j'aime à vous le dire.

Votre lettre à votre amie de Londres n'a rien de

réphréhensible. Vous y épanchiez votre cœur dans le sein de l'amitié. Cette lettre est comme les huit ou dix autres que vous avez écrites à la même personne et que vous avez envoyées ouvertes. Le commandant de cette île ayant eu l'indélicatesse de scruter les expressions que vous confiez à l'amitié, vous les a reprochées.... Dernièrement il vous a menacé de vous renvoyer de l'île, si vos lettres contenaient encore quelques plaintes. En agissant ainsi, il a violé le premier devoir de sa place, le premier article de ses restrictions, et le premier sentiment de l'honneur. Il vous a ainsi autorisé à chercher les moyens de répandre, par effusion, vos sentimens dans le sein de vos amis, et de leur faire connaître la conduite coupable de ce commandant. Mais vous êtes sans artifice; il a été facile de surprendre votre confiance!...

On cherchait un prétexte de saisir vos papiers. Une lettre à votre amie de Londres ne pouvait point autoriser une visite de police chez vous; car elle ne contient aucun complot, aucun mystère. Elle n'est que l'expression d'un cœur noble et franc. La conduite illégale et précipitée que l'on a tenue en cette occasion, porte le caractère d'une haine basse et personnelle.

Dans les contrées les moins civilisées, les exilés, les prisonniers, et même les criminels sont sous la protection des lois et même des magistrats. Les personnes nommées pour les garder ont des chefs, soit dans l'administration, soit dans l'ordre judiciaire, pour les surveiller; mais sur ce roc, le même

homme qui fait les plus absurdes réglemens, les exécute avec violence, transgresse toutes les lois, et il n'est personne pour restreindre les excès de son caprice.

On enveloppe Longwood d'un voile que l'on voudrait rendre impénétrable, pour cacher une conduite criminelle. Ce soin fait suspecter les intentions les plus odieuses!...

Par des bruits artificieusement semés, on a essayé de tromper les officiers, les étrangers, les habitans de cette île, et même les agens étrangers, qui, à ce que l'on dit, sont entretenus ici par l'Autriche et la Russie. Certainement, le gouvernement anglais est trompé de la même manière par des rapports artificieux et mensongers.

Vos papiers, parmi lesquels on savait qu'il y en avait qui m'appartenaient, ont été saisis, sans aucune formalité, près de mon appartement, avec des exaltations de joie féroces. J'en fus informé quelques momens après. Je regardai par la fenêtre et je vis qu'on vous enlevait. Un nombreux état-major caracolait autour de vous. Je crus voir les sauvages des îles de la mer du Sud, dansant autour des prisonniers qu'ils vont dévorer.

Votre société m'était nécessaire; seul vous lisez, vous parlez et entendez l'anglais. Combien vous avez passé de nuits pendant mes maladies! Cependant, je vous engage, et au besoin je vous ordonne de requérir le commandant de cette île de vous renvoyer sur le continent. Il ne peut point s'y refuser, puisqu'il n'a action sur vous que par l'acte volontaire que

vous avez signé. Ce sera pour moi une grande consolation que de vous savoir en chemin pour de plus fortunés pays.

Arrivé en Europe, soit que vous alliez en Angleterre, ou que vous retourniez dans la patrie, perdez le souvenir des maux qu'on vous a fait souffrir. Vantez-vous de la fidélité que vous m'avez montrée et de toute l'affection que je vous porte.

Si vous voyez un jour ma femme et mon fils, embrassez-les. Depuis deux ans je n'en ai aucune nouvelle directe ou indirecte. Il y a dans ce pays, depuis six mois, un botaniste allemand qui les a vus dans le jardin de Schœnbrunn, quelques mois avant son départ. Les barbares ont empêché qu'il vînt me donner de leurs nouvelles !...

Toutefois, consolez-vous et consolez mes amis. Mon corps se trouve, il est vrai, au pouvoir de la haine de mes ennemis. Ils n'oublient rien de ce qui peut assouvir leur vengeance. Ils me tuent à coups d'épingles; mais la Providence est trop juste pour permettre que cela se prolonge long-temps encore. L'insalubrité de ce climat dévorant, le manque de tout ce qui entretient la vie, mettront, je le sens, un terme prompt à cette existence, dont les derniers momens seront l'opprobre du caractère anglais. L'Europe signalera un jour avec horreur cet homme hypocrite et méchant que les vrais Anglais désavoueront pour Breton.

Comme tout porte à penser qu'on ne vous permettra pas de venir me voir avant votre départ, re-

cevez mes embrassemens, l'assurance de mon estime et de mon amitié. Soyez heureux.

Votre affectionné,

Signé, NAPOLÉON.

Longwood, 11 décembre 1816.

Lettre du comte Bertrand à sir Hudson Lowe, relativement aux présens envoyés par M. Elphinstone.

Longwood, 9 juillet 1817.

Monsieur le gouverneur. — J'ai reçu les cinq boîtes en carton que vous avez pris la peine de m'envoyer, contenant un échiquier, une boîte à jetons et deux corbeilles en ivoire, envoyés par M. Elphinstone. Napoléon a été surpris d'apercevoir, par votre lettre, que vous pensiez qu'il était de votre devoir de ne pas envoyer ces objets. « *Si j'eusse agi*, dites-vous, *en me conformant rigoureusement aux règles établies, j'aurais retardé de les envoyer.* » En ce cas, monsieur le gouverneur, il nous aurait convenu que vous les eussiez gardés.

Mais à quoi cela a-t-il rapport? est-ce parce que ces objets ne sont pas venus par le canal de vos ministres? Il est dit dans les instructions de votre ministère, que les lettres doivent nous parvenir par son canal, mais non les articles de vêtemens, les bustes, les meubles, etc. Nous avons reçu constamment du cap de Bonne-Espérance un grand nombre d'objets qui nous ont été envoyés. D'ailleurs, lord Bathurst, dans

son discours, et vous-même, dans une de vos lettres, avez nié avec indignation, que les lettres expédiées par la poste ou autres occasions, aient été envoyées à Londres pour être retournées ici. Cela ne peut ni ne doit vous avoir autorisé à retenir des objets, tels que bustes, meubles, livres ou toutes autres choses qui n'ont aucun rapport avec la sûreté de notre détention.

Est-ce parce qu'il y a une couronne sur les jetons? Il ne doit exister de défense que celle dont on nous a donné connaissance. Il ne nous a jamais été signifié que nous ne pouvions posséder des objets sur lesquels se trouverait une couronne. Il serait nécessaire, en ce cas, de faire faire pour nous de nouveaux jeux de cartes, parce qu'il y en a sur ceux que nous avons. Le linge et *la petite quantité* de vaisselle plate qui nous reste, qu'on envoie souvent à la ville, est marquée d'une couronne.

Mais de qui la règle dont vous parlez émane t-elle? Est-ce de votre gouvernement, qui seul, d'après le bill, ait le droit d'en faire? Votre ministère a déclaré devant le parlement qu'il n'a été pris aucune mesure restrictive depuis celles qui avaient été imprimées ou communiquées en Europe, que votre prédécesseur exécutait déjà, et qu'on vous avait envoyées. Il a ajouté que vous n'aviez fait aucune défense nouvelle, mais que vous aviez seulement adopté des mesures d'exécution. En effet, vous n'avez pas le droit d'en faire aucune.

Napoléon n'attend de faveurs de personne, et ne désire rien du caprice de qui que ce soit; mais il a le

droit de connaître les défenses qui lui sont imposées. Votre gouvernement, le parlement et toutes les nations ont le même droit. Je vous prie donc, monsieur, de nous communiquer ces défenses, et si elles existent, elles sont en contradiction avec l'assertion de lord Bathurst, qui dit qu'elles n'ont d'autre objet que celui de la sécurité de notre détention. L'empereur me charge de protester contre l'existence de toutes mesures restrictives ou régulatrices qui ne lui seraient pas légalement notifiées, avant leur mise à exécution.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, comte BERTRAND.

Lettre du comte Bertrand au canonier.

Longwood, 16 juillet 1817.

J'ai reçu, monsieur, le buste en marbre du jeune Napoléon. Je l'ai remis à son père. Il lui a procuré le plus vif plaisir. Je regrette que vous n'ayez pu venir nous voir, et nous donner des détails toujours intéressans pour un père, surtout dans la position où Napoléon se trouve. Il résulte d'après la lettre que vous m'avez envoyée, que l'artiste estime sa production à cent guinées. Napoléon m'a ordonné de vous envoyer une traite de *trois cents livres sterling* (1). Le surplus est pour vous indemniser des pertes que vous avez supportées dans la vente de

(1) Au moyen de quelques menées indignes, ce pauvre homme ne reçut que deux ans après la somme qui lui avait été accordée.

votre petite pacotille, que vous n'avez pas eu la permission de débarquer, et des tracasseries auxquelles vous vous êtes trouvé en butte par suite d'un événement fort simple par lui-même, et qui vous eût attiré les témoignages d'estime de tout homme sensible.

Ayez la bonté de communiquer les remercîmens de Napoléon aux personnes qui lui ont donné cette preuve aimable d'attention.

Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, comte BERTRAND.

A M. Radowich, maître canonier à bord du vaisseau le *Bearing*.

Réponse du gouverneur à la lettre du comte Bertrand relative aux présens.

Château de James-Town, 25 juillet 1817.

Monsieur. — J'ai reçu votre lettre du 10 courant. L'usage fréquent que vous faites de la qualification d'empereur, le ton que vous employez pour exprimer vos sentimens, seraient des motifs pour que je refusasse de la recevoir, comme n'étant pas écrite comme elle aurait dû l'être, dans la position où nous nous trouvons respectivement. Je m'abstiens néanmoins de m'en référer au contenu de ma lettre du 30 août 1816, adressée au comte Montholon, pour vous prouver que je ne refuse pas de prendre connaissance de ce qu'elle renferme.

Le seul but que j'ai eu en vous écrivant le 8 du courant, a été d'empêcher qu'on ne crût que je consentais tacitement, ou même que j'approuvais qu'on fît usage du titre d'empereur, pour désigner le général Bonaparte; ce qui aurait eu lieu, si je n'avais fait aucune observation sur la couronne placée dans tous les endroits où se trouvent les lettres initiales de Napoléon, sur des objets envoyés particulièrement par un sujet anglais, d'une factorerie anglaise. Si je les eusse fait parvenir ainsi, on en aurait facilement conclu que je n'en avais pas senti l'importance, et je ne dissimule pas les inductions qu'on aurait pu tirer d'un tel présent; et quelles plaintes entraînerait le renouvellement de semblables transgressions, si je ne vous eusse pas en même temps fait connaître les motifs d'après lesquels j'ai consenti à ce qu'ils vous fussent remis.

Celui qui a fait ces dons, a sa manière de penser personnelle, mais j'ai également droit de montrer mon opinion en ne souffrant pas qu'on se serve de mon intermédiaire, et en permettant que les présens lui fussent envoyés intacts. Ce que j'aurais pu empêcher d'après une instruction; j'ai fait, pour le général Bonaparte, tout ce qu'on peut exiger de la considération que j'ai pour sa personne.

Vous me demandez, monsieur, *est-ce parce que ces objets ne sont pas arrivés par le canal du ministère ?* etc.

J'aurais pu me regarder comme autorisé à refuser de les recevoir, d'après les ordres et instructions qui m'ont été donnés, à moins que le gouvernement ne

m'eût accordé la faculté expresse d'en permettre le débarquement, et de vous les envoyer.

Il est vrai que je pouvais encore faire usage de mon pouvoir discrétionnaire pour m'assurer que ces boîtes ne renfermaient aucun moyen de communication pour servir à une correspondance clandestine. Tel est pourtant le principe d'après lequel j'étais toujours prêt à agir, au lieu d'attendre le délai du retour de l'Angleterre ; ce qui vous le prouve évidemment, c'est que je vous ai fait passer la lettre d'envoi avant que les articles ne fussent debarqués.

Vous avez observé, monsieur, *que j'ai repoussé avec indignation l'accusation portant que des lettres apportées par la poste dans des occasions particulières pussent être renvoyées à Londres, pour retourner dans ce pays.* J'ai rejeté, monsieur, avec indignation cette accusation, et les réflexions qu'on en fesait naître, parce qu'il n'y a en elles ni vérité, ni justice ; parce que je me sentais révolté d'un sentiment qui convertit des actes de bienveillance en injures et en reproches, car en envoyant des lettres à leurs familles, j'avais agi avec discrétion en faveur des personnes qui s'étaient adressées à moi, et fait une démarche que n'autorisaient pas mes instructions; mais je n'admettrai pas que je n'ai pas le droit, et que je ne sois pas pleinement autorisé à renvoyer en Angleterre, des lettres pour lesquelles je jugerai à propos d'adopter cette mesure, dans le cas où elles arriveront par des voies obliques. Les présens peuvent devenir aussi contraires à la sécurité de la détention, qu'une lettre, et peuvent exiger qu'on les

examine avec une attention rigoureuse. On peut cacher une lettre sous le placage d'un échiquier, dans l'épaisseur de la couverture d'un livre, aussi bien que dans la toile d'un gilet ; et on ne peut me forcer à mettre de la confiance dans la personne qui les envoie. Si l'on a permis que certains articles vous soient envoyés, c'est parce que je me suis convaincu qu'on ne pouvait faire d'objections contre eux ; et certes, monsieur, vous n'avez pas à vous plaindre de la manière dont je me suis servi de mon pouvoir discrétionnaire, en permettant généralement que tous les articles arrivés et même beaucoup de ceux qui m'avaient été adressés vous fussent remis, quoique cet acte de complaisance de ma part ait été, en quelque sorte, en opposition avec mes devoirs ; car enfin, la qualité des personnes qui les envoyaient pouvait en rendre la remise plus ou moins délicate.

Vous faites l'observation, monsieur : *Serait ce parce que sur les jetons il y a une couronne ?* etc.

Et vous demandez s'il existe aucun réglement qui empêche que vous ne possédiez un objet sur lequel se trouvait l'empreinte d'une couronne.

Il n'y a certainement pas, monsieur, de réglement par écrit, défendant d'une manière spéciale, qu'aucun article surmonté d'une couronne soit envoyé à Longwood, ni qui empêche que vous possédiez aucun objet portant l'empreinte d'un tel insigne; dans le cas présent, il est question d'une couronne impériale au-dessus des lettres initiales de Napoléon, gravées, dorées ou sculptées. — Sa propre abdication, la convention de Paris, et les actes du gouver-

nement anglais, font disparaître la nécessité d'aucun réglement à cet égard.

Les objets qui existent actuellement à Longwood, ornés de la couronne impériale, ont reçu cette empreinte avant l'abdication. Je n'ai jamais prétendu en disputer la possession, ni aucune des gratifications ou récompenses qu'ils peuvent procurer.

La citation des discussions du parlement est inexacte, du moins elle ne se rapporte à aucun des journaux que j'aie vus. Les journaux diffèrent eux-mêmes; car l'un parle de réglement, l'autre d'instructions et non de restrictions, qui sont les mêmes que celles prescrites positivement, ou qui du moins n'ont aucun changement.

Vous dites, monsieur: *Vous n'avez pas le droit d'en faire.*

L'acte du parlement, l'ordre de détention et les instructions qui m'ont été remises, sont, monsieur, sur ce point, mes guides les plus sûrs; mais, en outre, permettez-moi d'observer que les instructions primitives auxquelles vous désirez que je me réfère, comme à ma seule et unique règle ont reçu une plus ample interprétation que le sens littéral ne pouvait permettre d'en donner à la restriction imposée actuellement au général Bonaparte.

Vous ajoutez: *L'empereur ne veut pas de grâce, etc.*

Je n'ai pas la prétention d'accorder des faveurs au général Bonaparte, et encore moins l'arrogance de le soumettre à aucun acte de caprice de ma part. Il n'est assujéti à aucune restriction que mon gouvernement ignore, et que le monde entier ne puisse

savoir. Il ne sera pas hors de propos de remarquer, en cette occasion, que dans deux entrevues avec le général Bonaparte, il m'a personnellement observé qu'en ma qualité d'officier général, je devais agir par des instructions et non pas suivre une *consigne* : à présent il paraîtrait qu'on veut que je n'aie qu'une *consigne* à suivre. Dans une autre occasion, il a fait allusion à *une inspection directe* ou *publique*. Comment ces suppositions sont-elles d'accord avec les étroites limites auxquelles il veut restreindre l'exercice de mes fonctions ?

Vous dites, monsieur : *L'empereur me charge de protester contre toute restriction, etc.*

Il est de mon stricte devoir de considérer si les circonstances permettent ou non, les communications qui me sont faites, au propre nom des personnes que vous désignez. La notification d'un réglement, qu'un cas prévu d'avance rendrait nécessaire, peut cependant avoir lieu avant que ce cas ne se soit encore présenté. L'affaire dont vous parlez maintenant était de nature à exiger une communication préalable, mais cependant on ne fit pas exécuter cette mesure sans l'avoir communiquée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, HUDSON LOWE, *lieutenant-général.*

Lettre (1) *du comte Bertrand au gouverneur sir H. Lowe.*

Longwood, 30 septembre 1817.

Monsieur le gouverneur,

J'ai fait savoir à l'empereur que vous m'avez fait l'honneur de venir chez moi, il y a deux jours (dimanche), et que vous m'aviez dit que vous aviez éprouvé quelques anxiétés sur sa mauvaise santé, attribué à son manque d'exercice. Vous demandiez : Pourquoi ne monte-t il pas à cheval ?

Je vous ai répondu ce que je vous avais déjà dit en diverses circonstances ; et j'ai l'honneur de vous ré-

---

(1) Cette lettre a été imprimée à Bruxelles, dans un recueil de pièces officielles sur le prisonnier de Sainte-Hélène, publié par M. Las-Cases, et réimprimé, ainsi que cette note, à Paris, en 1819, par le libraire Plancher.

Sur la fin de septembre, un banquier ayant quelque compte à faire avec le comte Bertrand, se rendit à Longwood. Il fut choqué du mauvais état de la santé de l'empereur. « *C'est vrai*, dit ce dernier, *mes jambes s'enflent, le scorbut se manifeste sur mes gencives ; on m'assassine même en violation du bill du parlement.* »

Ce négociant se hâta, à ce qu'il paraît, de rapporter ce qu'il avait vu au commandant de l'île. Ce dernier crut de son devoir de se rendre le jour suivant (dimanche) à la maison du comte Bertrand, de lui demander avec une anxiété officieuse pourquoi l'empereur ne montait pas à cheval, et ne prenait pas d'exercice. Le comte Bertrand lui écrivit en conséquence la lettre ci-dessus.

péter maintenant que l'existence de l'empereur, particulièrement depuis les six dernières semaines, est extrêmement souffrante, que ses jambes continuent à enfler de jour en jour; que les symptômes de scorbut qui se sont manifestés sont déjà tels, qu'ils occasionent des douleurs aiguës et presque constantes, que les médecins attribuent, en effet, au manque d'exercice. Depuis le mois de mai 1816, c'est-à-dire depuis 17 ou 18 mois, il n'est point monté à cheval, et est à peine sorti de son appartement, si ce n'est, et bien rarement encore, pour venir voir ma femme à environ quarante toises de distance. Vous saviez parfaitement bien ce qui avait empêché et empêchait l'empereur de sortir. Nommément, les restrictions du 9 octobre 1816, que vous commençâtes à mettre en exécution six semaines après votre arrivée; ces restrictions contiennent entre autres choses, une défense de parler ou d'entendre qui que ce soit dans notre chemin, et d'entrer dans aucune maison. Cela lui fit croire que votre intention était de le compromettre avec les sentinelles et d'outrager son caractère.

Vous m'avez observé que vous aviez supprimé cette partie de vos restrictions; et c'est vrai. L'amiral Malcolm, à son retour du cap, vous fit quelques observations à ce sujet, et vous vous décidâtes à les retirer, ce que vous fîtes, par votre lettre du 26 octobre 1816, trois mois après. Mais vous nous avez insinué plusieurs fois, que vous vous croyez autorisé à les rétablir à chaque moment et avec d'autres encore tout aussi déraisonnables. Les restrictions du 9

octobre contiennent des articles d'une nature aussi extravagante, qui ne sont point annulés. Vos nouvelles restrictions du 14 mars 1817, par lesquelles nous ne devons point sortir d'une route de douze pieds de large, donnent pour résultat que si l'empereur quittait cette route pour entrer dans quelque maison, des sentinelles pourraient faire feu sur lui. L'empereur ne doit point se plier à un aussi ignoble traitement. Plusieurs Anglais de distinction, maintenant dans l'île, ne connaissant point les restrictions du 9 octobre 1816 et du 14 mars reprochaient à l'empereur de sacrifier sa santé à l'entêtement de ne vouloir point sortir; mais aussitôt qu'on les leur eut fait connaître, ils changèrent d'opinion et déclarèrent qu'aucun homme d'honneur ne pouvait agir différemment, et que sans prétendre se comparer à l'empereur, ils feraient, dans pareil cas, ce qu'il fesait lui-même.

J'ajoute que, si vous vouliez consulter les officiers qui sont dans cette colonie, il n'y en a pas un parmi eux qui ne regardât les restrictions du 9 octobre 1816 et du 14 mars comme injustes, inutiles et oppressives, et que tous, dans la place de l'empereur, agiraient comme lui, prenant les conditions que l'on impose à sa sortie pour une défense absolue.

J'ai eu aussi l'honneur de vous dire que, selon les termes du bill du parlement, du 11 avril 1816, vous n'avez pas le droit de faire des restrictions; que le bill n'accorde ce droit qu'au gouvernement, qui ne peut pas le déléguer, même à un de ses ministres, et bien moins encore à un simple officier; que lord

Bathurst, dans son discours du mois de mars dans la chambre des pairs; déclarait que vous n'avez point fait de neuvelles restrictions; que toute sa correspondance a été en faveur des personnes détenues, et que vous aviez les mêmes instructions que votre prédécesseur; que ce prédécesseur avait adopté les restrictions du gouvernement aux circonstances locales d'une manière, sinon convenable, du moins tolérable; que les choses restèrent dans cet état pendant neuf mois, durant lequel temps l'empereur sortit, admit même quelques officiers anglais à sa table, et eut quelquefois dans sa société les officiers et les habitans de l'île; que cet ordre de choses n'avait point été changé par un acte de votre gouvernement, que, durant ces neuf mois, il n'était résulté aucun inconvénient, et que rien ne pouvait vous autoriser à substituer à cet ordre de choses celui que vous avez établi; que l'empereur sortirait, monterait à cheval et reprendrait le même genre de vie, si vous remettiez les choses telles qu'elles étaient lors de votrearrivée; que, dans le cas contraire, vous seriez responsable des résultats des restrictions que vous n'aviez aucun droit de faire, et qui, pour l'empereur, équivalent à une défense absolue de quitter son appartement.

Vous m'avez dit vous-même, monsieur, que la chambre de l'empereur était trop petite; que la maison de Longwood était tout-à-fait *mauvaise;* que vous *l'aviez déclaré à vôtre gouvernement*; que l'empereur ayant eu une tente élevée l'année dernière, parce qu'il n'avait aucun lieu où il pût se pro-

mener à l'ombre, vous aviez proposé d'établir une des barraques de bois des soldats près de la maison, afin que l'empereur pût s'y promener. J'essayai de lui communiquer votre proposition. Il considéra cette offre comme une mauvaise plaisanterie (tels furent ses mots) et analogue à la conduite que vous suivez depuis deux ans. Si la maison dans laquelle il est, est inconvenante, pourquoi l'y a-t-on laissé pendant deux ans, pourquoi ne lui en donne-t-on pas une, située au milieu d'un jardin, entourée d'arbres, d'ombrages et d'eau? Pourquoi le laisser sur ce point inculte, exposé aux vents et n'ayant rien qui puisse contribuer à la conservation de sa vie?

Permettez-moi, monsieur, de vous faire observer, que si vous ne supprimez point les restrictions du 9 octobre et du 14 mars, et que si vous ne rétablissez pas les choses comme elles étaient au temps de l'amiral, l'empereur ne peut point sortir. Il considère et considérera cette détermination comme une volonté de votre part d'occasioner sa mort. Il est entièrement entre vos mains. Vous le faites mourir de maladie, vous pouvez le faire mourir de faim. Il y aurait du profit à le faire mourir d'une balle.

Si vous assemblez les officiers et les marins de cette place, les principaux officiers de santé, il n'en est pas un qui ne vous dise que vos restrictions sont déshonorantes et qu'un homme d'honneur doit mourir plutôt que de s'y soumettre qu'elles ne sont d'aucune utilité à la sûreté de la détention; qu'elles sont illégales. Le texte du bill et le discours de votre ministre ne peuvent laisser aucun doute sur ce point.

Les officiers de santé vous diront qu'il n'y a pas un moment à perdre ; que peut-être dans trois ou quatre semaines il sera trop tard, et, quoique ce prince soit abandonné par la fortune, quoiqu'il y ait en Europe un champ ouvert contre lui à la calomnie et aux libelles, cependant un cri d'indignation s'élevera avec le temps, parmi tous les peuples, parce qu'il y a ici plusieurs centaines de personnes de toute nation, Français, Anglais et autres qui auront été témoins de tout ce qu'on a fait pour donner la mort à ce grand homme.

Je vous ai toujours parlé sur ce point, monsieur, avec plus ou moins de force. Je ne vous en reparlerai plus. Car à quoi bon les dénis, les subtilités, et les argumens artificieux? La question gît en deux mots : Voulez-vous ou ne voulez-vous pas tuer l'empereur, Si vous persistez dans votre conduite, vous aurez répondu par l'affirmative, et malheureusement vous atteindrez votre but après quelques mois d'agonie.

Permettez-moi, en concluant, de répondre au nom des officiers qui sont avec l'empereur et au mien, et à vos lettres des 26 et 29 juillet dernier : Monsieur, vous méconnaissez notre caractère. Les menaces n'ont aucun pouvoir sur nous. Depuis vingt ans nous avons bravé tous les dangers pour le service de ce grand homme. En restant volontairement à Sainte-Hélène, dans l'horrible situation dans laquelle nous sommes, et exposés aux plus étranges procédés, nous lui sacrifions plus que nos vies et celles de nos familles. Insensibles à vos menaces et à vos insinuations, nous continuerons de

remplir notre devoir; et, s'il y avait quelque sujet de plainte contre nous devant votre gouvernement, nous ne doutons pas que le prince régent, lord Liverpool et tant de personnes estimables qui le forment, sauraient comment les apprécier. Elles connaissent le respect que l'on doit au sacré ministère que nous remplissons, et eussions-nous à appréhender des persécutions, nous nous retrancherions dans notre maxime de tous les temps : « *Fait ce que je dois, advienne que pourra.* »

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, comte BERTRAND.

Déclaration de Napoléon Bonaparte.

Les 11, 12, 13, 14 et 16 août 1819, on a, pour la première fois, essayé d'entrer de force dans la pavillon habité par l'empereur Napoléon, qui, jusqu'à cette époque avait toujours été respecté. Il résista à cette violence en fermant les portes aux verroux. *Dans cette situation, il réitère la protestation qu'il a faite et fait faire plusieurs fois, que son asile ne serait violé qu'en marchant sur son corps.* Il a renoncé à tout, et depuis trois ans a vécu concentré dans l'intérieur de six petites chambres, afin d'échapper aux insultes et aux outrages. Si l'on pousse la bassesse jusqu'à lui envier ce refuge, c'est qu'on a résolu de ne lui en laisser d'autre que la tombe. Attaqué depuis deux ans d'une hépatitis chronique, maladie endémique dans cette île, et, *depuis un an, privé de l'assistance de ses médecins par l'éloignement forcé du docteur O'Méara, dans le mois de*

juillet 1818, et du docteur Stokoe, en janvier 1819, il a éprouvé diverses crises durant lesquelles il a été obligé de garder le lit, quelquefois pendant quinze ou vingt jours consécutifs. Actuellement, au milieu d'une des crises les plus violentes qu'il ait encore éprouvées; retenu au lit depuis neuf jours, n'ayant d'autres remèdes à opposer à la maladie que la patience, la diète et le bain, *depuis six jours sa tranquillité a été troublée par des menaces d'attaque et d'outrages, auxquelles le prince régent, lord Liverpool et toute l'Europe savent bien qu'il ne se soumettra jamais.*

Attendu que le désir de l'humilier et de l'insulter se manifeste tous les jours, il réitère la déclaration, qu'il a déjà faite : qu'il n'a pris ni ne veut prendre aucune notice, et qu'il n'a ordonné ni ne veut ordonner de faire de réponses à aucunes dépêches, ni paquets dont les expressions seront conçues d'une manière injurieuse pour lui, et en contradiction avec les formes qui ont été établies depuis quatre ans, de correspondre avec lui par l'intermédiaire de ses officiers. Qu'il a jeté et jettera dans le feu ou par la fenêtre ces paquets insultans, ne voulant rien innover dans l'état des choses qui a été établi depuis quelques années.

Signé, NAPOLÉON.

Longwood, 16 août 1819.

J'ai appris que cette déclaration avait été provoquée par la circonstance que je vais rapporter. Tandis que le comte Montholon était malade, sir Hudson

Lowe, ingénieux à inventer de nouvelles vexations, refusa de correspondre avec le comte Bertrand, et voulut ouvrir une correspondance directe avec l'empereur, soit par lettres, soit en lui envoyant un de ses officiers deux fois par jour. Pour parvenir à ce but, il envoya sir Thomas Reade ou le major Harisson à Longwood pendant plusieurs jours; celui-ci venait à la porte extérieure des appartemens de Napoléon, à laquelle il continuait de frapper pendant quelque temps, en criant de temps en temps : *Sortez, Napoléon Bonaparte ! ! — Nous voulons voir Napoléon Bonaparte*, etc., et terminait ces scènes outrageantes non méritées, en laissant après son départ des paquets de lettres adressées à Napoléon Bonaparte, écrites dans le style ordinaire de Plantation House.

Le comte de Montholon à S. A. la princesse Pauline Borghèse.

Longwood, Sainte-Hélène, le 17 mars 1821.

Madame, Napoléon me charge de rendre compte à votre altesse de l'état déplorable de sa santé. La maladie de foie dont il est attaqué depuis plusieurs années, laquelle est endémique et mortelle à Sainte-Hélène, a fait d'effrayans progrès depuis six mois. Le soulagement qu'il avait éprouvé par le traitement du docteur Antomarchi n'a point eu de durée. Plusieurs rechutes ont eu lieu depuis le milieu de l'année dernière, et chaque jour le malade décline davantage; sa faiblesse est extrême. Il peut à peine

supporter la fatigue de sa voiture pendant une demi-heure, les chevaux allant le pas; il ne peut marcher dans sa chambre sans appui. A l'affection du foie se joint une autre maladie, également endémique dans cette île. Les intestins sont dangereusement attaqués; les fonctions digestives ont suspendu leur cours, et l'estomac rejette tout ce qu'il reçoit. Depuis long-temps l'empereur ne peut manger ni pain ni viandre, ni végétaux, il n'est soutenu que par quelques gelées. *Le comte Bertrand a écrit à lord Liverpool, au mois de septembre dernier, pour demander que Napoléon soit transporté dans un autre climat*, et pour lui faire connaître l'extrême nécessité de lui envoyer des eaux minérales.

J'ai confié à M. Bonavita une copie de cette lettre. *Le gouverneur sir Hudson Lowe a refusé de permettre qu'elle fut envoyée au gouvernement*, sous le vain prétexte que je donnais à Napoléon le titre d'empereur. M. Bonavita part aujourd'hui pour Rome. Il a éprouvé les plus cruels effets du climat de Sainte-Hélène : une année de séjour ici lui coûtera dix années de sa vie. La lettre que le docteur Antomarchi lui a remise de la part de S. E. le cardinal Fesch, donnera à votre altesse de nouveaux détails sur la maladie de l'empereur. *Les journaux de Londres* publient continuellement des lettres datées de Sainte Hélène (*) dont le but est évidemment

(*) Tandis que Napoléon était dans un état déplorable, on publiait dans les journaux ministériels des lettres, soi-disant venues de Sainte-Hélène, qui le représentaient comme

d'en imposer à toute l'Europe. Napoléon compte sur votre altesse pour faire connaître sa véritable situation à quelque autorité anglaise. *Il meurt sans secours sur un rocher affreux, son agonie est épouvantable.*

Daignez recevoir, Madame, etc.

Signé, le comte MONTHOLON.

Lettre de la princesse Pauline Borghèse, à lord Liverpool.

Rome, le 11 juillet 1821.

Milord, l'abbé Bonavita, arrivé de l'île Sainte-Hélène, qu'il a quittée le 17 mars dernier, nous a apportée les nouvelles les plus alarmantes de la santé de mon frère. Je vous envoie ci-incluse copie des lettres qui vous donneront les détails de ses souffrances physiques. La maladie dont il est attaqué est mortelle à Sainte-Hélène. Au nom de tous les membres de sa famille, je réclame du gouvernement anglais, qu'il soit changé de climat. Si la demande ci-jointe m'était refusée, ce serait pour lui une sentence de mort, et je prie qu'il me soit permis de partir pour Sainte-Hélène, pour aller rejoindre l'empereur, et recevoir son dernier soupir.

---

jouissant d'une parfaite santé, et d'autres qui disaient qu'il avait l'habitude d'aller dans l'île, à la chasse des chats sauvages. Je ne chercherai pas à prouver si ces lettres étaient écrites de Sainte-Hélène, ou forgées à Londres.

Ayez, s'il vous plaît, milord, la bonté de solliciter cette autorisation de votre gouvernement, afin que je puisse partir le plus tôt possible. L'état de ma santé ne me permettant pas de voyager par terre, mes intentions sont de m'embarquer à Civita-Vecchia, pour me rendre de là en Angleterre, et y profiter du premier vaisseau qui fera voile pour Sainte-Hélène; mais je désire qu'il me soit permis d'aller à Londres, pour me procurer tout ce qui me sera nécessaire pour un si long voyage.

Si votre gouvernement persiste à laisser périr Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène, j'espère que votre seigneurie, afin d'applanir toutes les difficultés qui pourraient retarder mon départ, étendra sa sollicitude jusqu'à vouloir bien s'interposer pour que la cour de Rome ne mette pas obstacle à mon voyage. Je sais que les momens de la vie de Napoléon sont comptés, et je me reprocherais éternellement de n'avoir pas employés tous les moyens qui pourraient être en mon pouvoir d'adoucir ses dernières heures, et de lui prouver tout mon dévouement. S'il se trouvait quelque vaisseau anglais dans le port de Livourne, au moment de mon départ, je demande comme une faveur qu'il soit permis à l'un d'eux de me prendre à Civitta-Vecchia, et de me transporter en Angleterre.

Je vous prie, milord, de vouloir bien communiquer ma lettre et les copies ci-incluses à lady Holland qui a toujours donné les preuves du plus grand intérêt à Napoléon, de lui assurer mes sentimens

d'amitié, et de recevoir pour vous-même ceux de ma considération.

Signé, La princesse PAULINE BORGHÈSE.

Lettres incluses dans la précédente.

Le docteur Antomarchi à M. Siméon Colonna.

Sainte-Hélène, 1821.

Mon cher ami. — Dans ma précédente lettre, datée du 18 juillet dernier, je vous apprenais que l'empereur était atteint de la maladie endémique du climat, l'*hépatitis chronique;* des améliorations obtenues par un traitement long et rationel, ainsi que du changement en mal qui commençait à s'opérer à cette époque. Depuis lors, je vous dirai, pour continuer à vous tenir au courant, que Napoléon est toujours plus mal de jour en jour, de sorte qu'en six mois, le dérangement du *viscus* bilieux a fait de si grands progrès, que les fonctions hépatiques sont entièrement dérangées, et que conséquemment les fonctions digestives sont presque anéanties.

Napoléon est maintenant réduit à ne prendre d'autres alimens que des liquides, qui passent rapidement et presque sans éprouver de changement, par les vaisseaux absorbans du système lympatique. Il n'est pas certain que cette nourriture puisse convenir à son estomac, car il arrive souvent qu'ils sont aussitôt vomis qu'avalés. Ainsi, désirant me décharger de toute responsabilité spéciale, je dé-

clare franchement à la famille de Napoléon et à toute l'Europe que les progrès de la maladie qui l'affecte dans ce climat, cause première de ses souffrances, et les symptômes qui l'accompagnent, sont des plus sérieux.

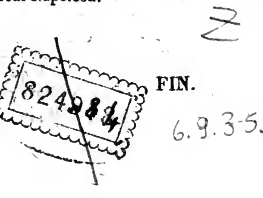
Mon cher ami, la médecine ne peut rien contre l'influence du climat; et si le gouverneur anglais ne se *hâte pas de le retirer de cette terre destructive, dans peu de temps*, je le dis avec douleur, *Napoléon Bonaparte paiera le dernier tribut à la nature.*

Quels que soient les résultats de la situation où il se trouve actuellement, et l'issue funeste qu'elle aura sans doute; ce n'est point à la médecine qu'il faudra les attribuer; mais à l'état affreux auquel on l'a réduit.

Conservez-moi votre attachement, présentez mes complimens à nos amis communs, et croyez-moi toujours avec estime, votre affectionné ami.

Signé, F. ANTOMARCHI.

P. S. Les faits que je viens de citer *sont incontestables*, je les présente pour les opposer aux assertions gratuites avancées par les journaux, relativement à l'heureux état de santé dont jouit l'empereur Napoléon.



FIN.



